

la grandesse à aucun Français, et qu'il prenait la liberté de l'en faire souvenir. Si, cependant, le prince de Chalais voulait se fixer en Espagne et ne jamais se prévaloir en France de sa dignité, il ne mettrait nul obstacle à son élévation : « C'est le seul expédient, ajoutait-il, que je puisse trouver pour vous faire plaisir et à la princesse des Ursins (1). »

Nous laissons à penser si la princesse fut satisfaite du procédé et si elle sut gré au cardinal del Judice d'avoir, par ses propres plaintes, fait ressortir le manque d'égards dont s'était rendu coupable, sans doute pour avoir trop bien obéi, le très cher neveu qu'elle avait envoyé cueillir des lauriers.

II.

Une occasion s'offrit à point de tirer du cardinal une vengeance éclatante. La princesse des Ursins et Orry navaient jamais aimé ni le tribunal de l'Inquisition ni les immunités dont jouissait l'Église d'Espagne, ni surtout ce tribunal de la nonciature, qui donnait à Rome une si grande influence dans les affaires du royaume. Mais enfin la question religieuse sommeillait depuis plusieurs années, et il n'y avait nulle raison de la réveiller au moment où tant de réformes administratives et politiques soulevaient déjà l'opinion. Aussi, bien que nous n'accordions en général qu'une assez mince autorité au marquis de Saint-Philippe, admettons-nous cette fois avec lui que la princesse des Ursins cherchait un moyen de prolonger, sinon de rendre définitif, l'éloignement du cardinal del Judice, et qu'elle fit naître volontairement, — son panégyriste M. Combes l'avoue, — un conflit de pouvoir entre le grand inquisiteur et le roi (2).

On venait d'imprimer, en Hollande, un livre écrit par l'avocat général Denys Talon sur l'autorité des rois par rapport

(1) Louis XIV à Philippe V, le 6 août 1714. A. E. Esp., t. 235, f° 311.

(2) Saint-Philippe, t. III, p. 126-127; Combes, *op. cit.*, p. 483.

à l'administration de l'Église, et dans lequel le savant jurisconsulte revendiquait, avec l'énergie des vieux légistes gallicans, l'indépendance absolue du pouvoir royal. Pour combattre les prétentions du Saint-Siège, qui négociait avec Philippe V le rétablissement du tribunal de la nonciature fermé, on s'en souvient, au cours de la guerre, Macanaz, le procureur fiscal du conseil de Castille, avait rédigé un *Mémoire* dont presque tous les arguments étaient tirés du livre de Talon. Un exemplaire de cet écrit avait été remis à chacun des membres du Conseil de Castille, afin d'ébranler les convictions contraires et d'obtenir de ce corps un vote conforme aux maximes, nouvelles en Espagne, du procureur fiscal. Cette distribution fut faite au moment où le cardinal del Judice allait partir pour la France. Loin de produire l'effet attendu, le *Mémoire* de Macanaz scandalisa la plupart des conseillers (1), et l'un d'eux n'eut rien de plus pressé que de le remettre, par scrupule ou par amitié, au grand Inquisiteur lui-même (2). L'Inquisition en fut aussitôt saisie. Elle censura les ouvrages sur lesquels s'était fondé Macanaz « comme renfermant des propositions scandaleuses, téméraires, erronées, blasphématoires, injurieuses aux sacrés conciles, au Saint-Siège, et même schismatiques et hérétiques. » Mais, fait observer le marquis de Saint-Philippe, on n'y parlait pas de Macanaz, par respect pour le roi d'Espagne. Le cardinal del Judice signa la sentence qui lui avait été expédiée à Paris, et bien que deux jurisconsultes français y fussent condamnés, Denys Talon et Guillaume Barclay (3), professeur de droit à l'Université d'Angers, il osa, sans avoir demandé l'avis du roi de France, la faire afficher sur la porte des églises de Paris et de Marly, où se trouvait la cour (30 juillet). Elle reçut en Espagne toute la publicité possible, et lorsque le mémoire de Macanaz fut présenté aux suffrages du

(1) M. Combes avance mal à propos de huit mois la réforme du conseil de Castille (avril au lieu de novembre), afin de faire soumettre ce mémoire aux nouveaux membres; c'est aux anciens qu'il l'a été, ce qui explique encore mieux leurs scrupules.

(2) Saint-Philippe, t. III, p. 125.

(3) Écossais de naissance.

Conseil de Castille, c'est à peine s'il recueillit quelques voix. Philippe V allait-il se passer de toute approbation, tenir tête à la fois au Conseil de Castille et à l'Inquisition? Allait-il céder et s'humilier devant le grand Inquisiteur? Dans tous les cas, le conflit cherché était trouvé, et il était peu probable que, fût-il obligé de céder, le roi d'Espagne rendit jamais sa faveur à qui l'avait placé dans une pareille alternative.

La piété de Philippe V était scrupuleuse, mais elle s'alliait chez lui, comme chez tous les Bourbons, à la plus extrême jalouse de son autorité à l'égard de l'Église. Inquisiteurs, conseillers, religieux, aucun de ceux qui s'étaient signalés par leur opposition ne fut épargné (1).

Don Louis Curiel, auteur d'un mémoire vénétement contre celui de Macanaz, fut dépouillé de son titre de conseiller et confiné à Segura de la Lierra. Un dominicain fut exilé pour avoir partagé l'opinion de Curiel et avoir donné son avis par écrit à un autre conseiller de Castille qui l'en avait prié. Les inquisiteurs furent réprimandés et invités à révoquer leur sentence; le grand Inquisiteur fut brusquement rappelé; mais ce qui montre bien le but poursuivi par la princesse des Ursins, elle ne le laissa pas venir jusqu'à Madrid pour s'y justifier; elle obtint du roi qu'il enjoignit au cardinal de s'arrêter à Bayonne; c'était un ordre d'exil.

Chose en apparence singulière la conduite du gouvernement espagnol semblait ne rencontrer que des blâmes dans le pays des maximes gallicanes, et le grand Inquisiteur y conservait toutes les sympathies qu'il avait su y conquérir. C'est en vain que Philippe V représentait à son aïeul l'atteinte que Judice avait portée à la prérogative royale, à la dignité même du roi de France (2), celui-ci ne répondait que par des conseils pleins de modération: « J'étois en peine, écrivait-il, de la résolution que vous aviez prise à l'égard du cardinal del Judice, et j'apprends avec plaisir, par votre dernière lettre, que

(1) Combes, *la Princesse des Ursins*, p. 490.

(2) Philippe V à Louis XIV, le 31 août 1714. A. E. Esp., t. 231, f° 119.

vous cherchez des expédients pour lui faciliter les moyens de réparer ce qui vous a déplu dans sa conduite. Je suis persuadé qu'il vous est personnellement attaché; mais d'ailleurs plus l'autorité de l'Inquisition s'est étendue en Espagne, plus la prudence est nécessaire quand il s'agit de l'attaquer; et ce n'est que lorsque les temps sont tranquilles, qu'on peut songer à la renfermer dans ses justes bornes (1). » Et Torcy confirmait cet avis en exhortant personnellement Orry à se montrer plus conciliant vis-à-vis du Saint-Siège : « Le roi d'Espagne ne doit rien oublier, disait-il, pour terminer au plus tôt ses différends avec cette cour, car il n'y a jamais nulle utilité à retirer en les prolongeant. L'objet principal de S. M. C. doit être présentement de régner tranquillement et son règne sera difficilement paisible si elle est brouillée avec le Saint-Siège, ayant à gouverner un royaume dont les peuples ont toujours eu beaucoup de vénération pour les papes et d'attachement à la cour de Rome.... Le Roi juge que, dans la suite, il faut user de beaucoup de circonspection, de sagesse et de modération, quand il s'agit d'attaquer un tribunal aussi respecté et aussi autorisé que l'est, en Espagne, celui de l'Inquisition (2). »

Aussi le bruit courait à Madrid que le roi de France était le complice du cardinal.

III.

Cette attitude de Louis XIV a paru si singulière à quelques écrivains, qu'ils ont cherché à l'expliquer par quelque arrière-pensée de ce monarque. Ils ont établi un lien entre la disgrâce du cardinal del Judice et celle de la princesse des Ursins: ils se sont dit qu'en donnant raison au cardinal, Louis XIV avait préparé de longue main la chute de la camarera. C'est là, selon nous, l'erreur la plus complète. Certes, le gouverne-

(1) Louis XIV à Philippe V, le 17 septembre 1714. Arch. d'Alcalá, 2460.

(2) Torcy à Orry, le 9 septembre 1714. A.E.Esp., t. 236.

ment français n'était pas content de M^{me} des Ursins; l'égoïsme dont elle faisait preuve dans les négociations de la paix, la protection outrée qu'elle accordait à Orry, la dépendance où elle tenait le roi, étaient autant de griefs contre elle; mais de là à vouloir sa chute, il y avait loin. Louis XIV connaissait assez son petit-fils pour savoir qu'il ne secouerait un joug que pour en subir un autre; dès lors, n'était-il pas meilleur de conserver auprès de lui la princesse des Ursins, aux façons de qui l'on était fait, et dont les intentions étaient bonnes en fin de compte? Quelques torts qu'elle put avoir, ce n'étaient après tout que des torts de détail: devait-on risquer, au moment de l'arrivée de la reine, de voir s'élever, par quelque faveur nouvelle, un personnage inconnu, peut-être suspect? Évidemment non. La princesse des Ursins valait mieux qu'un Alberoni quelconque.

Aussi, tenons-nous pour certain que Louis XIV ne songeait nullement à l'éloigner de Madrid. Le 2 juillet, Torcy écrivait à M^{me} des Ursins, « qu'elle étoit le meilleur garant de l'union des deux couronnes et qu'elle ne devoit pas songer à la retraite (1) ». Le 14 octobre, elle recevait une lettre autographe de Louis XIV qui lui marquait la satisfaction qu'il avait de ses services et la chargeait de remettre, de sa part, une épée magnifique au prince des Asturies (2). Le 19 novembre, le roi de France choisissait comme ambassadeur à Madrid le marquis de Pompadour, « parce qu'il le savoit fort ami de la princesse des Ursins (3) ». Le 3 décembre encore, Torcy la remerciait au nom du roi de la façon dont elle conduisait l'éducation des Infants, et ajoutait qu'on tenait d'autant plus à lui être agréable dans l'affaire de sa souveraineté (4). Enfin nul ne fut plus surpris de la chute subite de la princesse que le roi de France et son ministre.

M^{me} des Ursins ne fut donc nullement la victime d'une

(1) Torcy à la princesse des Ursins, 2 juillet 1714. A. E. Esp., t. 230, f° 103.

(2) La princesse des Ursins à Torcy, le 14 octobre 1714. Ibid., t. 232, f° 85.

(3) Torcy à Orry, le 19 novembre 1714. Ibid., t. 233, f° 66.

(4) Torcy à la princesse des Ursins, 13 novembre et 3 décembre 1714. Ibid., t. 237, f° 10.

machination ourdie à Versailles; elle n'a pas été davantage celle de l'Inquisition (1). Pourquoi, d'ailleurs, chercher si loin l'explication d'une disgrâce que tous les documents contemporains présentent de la façon la plus simple, la plus vraisemblable, la plus conforme, non seulement aux faits, mais aux dispositions présumables, au caractère connu des personnages en présence? Qu'une jeune reine n'ait pas voulu subir la domination d'une vieille femme qu'elle n'avait jamais vue et qui se proposait d'être toujours entre elle et son mari; qu'elle ait choisi la première occasion venue de se débarrasser d'elle, qu'y a-t-il là de surprenant? Les choses se fussent passées de même entre particuliers. Seulement, dans le cas présent, elles ont été plus vite, parce que, de part et d'autre, on a eu le sentiment que dès la première rencontre on jouait la partie décisive; ou la princesse des Ursins affirmerait sa supériorité et elle resterait pour longtemps maîtresse du terrain; ou elle serait battue par un caractère aussi haut que le sien, soutenu de la puissance souveraine, et la reine triompherait du roi en même temps que de la camarera. C'est ce qui est arrivé. Quant au roi, malheureusement pour lui, sa réputation était faite, et l'on savait comment le dompter. L'explication de sa très piteuse conduite tient tout entière dans ces deux lignes : « S. M. avoit résolu de continuer à vivre saintement (2);... elle avoit tenu sa résolution; et sa première femme étoit morte depuis près d'une année. »

Le long voyage que fit Élisabeth Farnèse à travers l'Italie, la France et l'Espagne, ne fut pour elle que la préparation du coup d'État de Jadraque; et de même, pour la princesse des Ursins, tout le temps qui s'écoula du mois d'août au mois de décembre fut employé à ménager sa victoire sur la nouvelle reine.

(1) Comme le prétend M. Combes; le chapitre que M. Combes a consacré à la disgrâce de la princesse des Ursins, quoique présenté avec talent, est tout à fait inexact. L'auteur ne s'est appuyé que sur des documents contestables : l'*Histoire secrète de la cour de Madrid*, les Mémoires de Filtz-Moritz, de Duclos, de Saint-Philippe; heureux quand il s'élève jusqu'à Saint-Simon.

(2) La princesse des Ursins à Torcy, 4 août 1714. A. E. Esp., t. 231, f° 22.

Un curieux récit d'Alberoni qui, de prime abord, devrait être tenu pour singulièrement partial, se trouve cependant confirmé sur bien des points par l'ensemble des documents (1).

Il est certain que M^{me} des Ursins ne tarda pas à se repentir du choix qu'elle avait fait de la princesse de Parme; elle s'était imaginée que l'héritière d'une famille issue de double bastardise, et de toutes façons si inférieure à la maison de Bourbon, ne pourrait que se considérer comme la créature de celle qui l'aurait élevée si haut. Elle sut bientôt, par Daubigny, que cette jeune femme de vingt-deux ans, douée de qualités éminentes et d'un esprit hautain, lui en voulait, avant de l'avoir vue, d'avoir osé former le projet de « la réduire en esclavage ». Alberoni l'affirme, et Pachau, notre chargé d'affaires, écrit de son côté à la date du 20 août : « M^{me} des Ursins est très-mélancolique depuis quelques jours. La cause en est dans les réflexions que Daubigny lui a soumises (2). » Le 29 octobre, le même Pachau écrit encore à Torcy : « Les Espagnols attendent avec impatience l'arrivée de la reine. Ils sont persuadés qu'ils verront bientôt de grands changements dans le gouvernement (3). » Une autre lettre, datée du même mois, donne d'intéressants détails sur l'extrême inquiétude et l'agitation où vivait la princesse des Ursins, depuis que la jeune reine avait résolu de voyager par terre, ce qui lui donnait le temps de recevoir quantité de messages fâcheux : « V. M. n'ignore pas, disait l'un, la scandaleuse tyrannie que la princesse des Ursins a exercée sur la feue reine et sur toute la maison royale. » « A quoi servirait à V. M., disait un autre, d'être devenue reine pour être la servante d'une femme ambitieuse? » « Il paraît, ajoute l'auteur anonyme de cette lettre, qu'à l'arrivée de S. M. cette cour deviendra un agréable théâtre où la politique italienne se déploiera à merveille (4). » Enfin, Dau-

(1) Relation adressée par Alberoni à l'abbé Pighetti et au duc de Bisaccia, le 30 décembre 1714. A. E. Esp., t. 234, f° 151.

(2) Alberoni, ibid., f° 151. — Pachau à Torcy, 20 août 1714. Ibid., t. 231, f° 55.

(3) Pachau à Torcy, 29 octobre 1714. A. E. Esp., t. 232, f° 310.

(4) Lettre signée d'un simple paraphe et sans adresse. A. E. Esp., t. 236, f° 339.

bigny achève de nous éclairer sur les dispositions réciproques des deux partis par cette phrase : « Tout ce qui revient de la princesse de Parme ne contente pas la personne à qui elle doit uniquement son élévation, parce qu'on suppose qu'elle aimera à voler de ses ailes. *Comme on se prépare ici à les rogner*, je doute qu'il y ait dans la maison royale autant d'union qu'il seroit à souhaiter (1). »

Notons cette expression, « comme on se prépare ici à les rogner, » et remarquons qu'elle se trouve dans une lettre du 17 décembre, c'est-à-dire antérieure de six jours seulement à la scène de Jadraque. La princesse des Ursins n'avait pas attendu jusque là pour prendre ses mesures. Son premier soin avait été de persuader au roi de tenir la Reine loin des affaires. Dès le 4 août, elle prévenait Torcy de ce changement de front en lui écrivant que « Philippe V alloit contracter un mariage de raison; que l'ancienne Reine ne seroit pas remplacée et que la nouvelle s'en apercevroit (2). » Pour éviter que le *Despacho* se tint, comme autrefois, dans la chambre de la Reine, elle obtint du roi qu'il fit couper en deux sa propre antichambre, de sorte que l'une des deux parties servit de salle des séances. Enfin, elle enleva le pouvoir à tous ceux qu'elle suspectait et le confia à des hommes qui lui étaient personnellement attachés. C'est en novembre que furent créées les Secrétairies d'État destinées à se partager toute la réalité du gouvernement, et que Grimaldo fut dépouillé du privilège que sa charge, unique jusque là, lui donnait d'entretenir librement le roi. Le secrétaire et l'intendant général des finances, Tina-jero et Sartines, étaient deux faillis qui dépendaient, corps et âme, d'elle et d'Orry (3). En même temps elle tentait d'indisposer le roi contre la personne même d'Élisabeth Farnèse,

(1) Daubigny à Torcy, 17 décembre 1704. A. E. Esp., t., 234, f° 105.

(2) Alberoni, ibid., f° 51; et la princesse des Ursins à Torcy, 4 août 1714. Ibid., t. 234, f° 22: Daubigny affirme dans sa lettre du 17 décembre que la princesse des Ursins a persuadé au roi d'Espagne de ne donner à sa femme aucune connaissance des affaires.

(3) Alberoni, même écrit, f° 152. Orry à Torcy, 3 décembre 1714. Ibid., t. 234, f° 7.

en incriminant l'extraordinaire lenteur de son voyage (1).

Mais toutes ses précautions devaient tourner contre elle; ses paroles et ses actes étaient interprétés devant la Reine de la pire façon, si bien qu'Élisabeth Farnèse traitait d'espions les émissaires qui lui venaient de Madrid (2). Tout ce qu'on apprenait de cette princesse n'était pas de nature à rassurer ceux qu'elle tiendrait pour ses ennemis. En quelque lieu qu'elle passât l'impression était la même; c'était un caractère hautain, une volonté de fer. Le premier qui l'ait vue en France, le prince de Monaco, faisait d'elle ce portrait physique et moral : « Elle est de taille moyenne; bien faite; le visage plutôt long qu'ovale, très marqué de petite vérole; il y a même quelques coutures, mais tout cela n'est point choquant. Sa tête est noblement plantée; elle a des yeux bleus qui, sans être fort grands jettent tout le feu possible et avec lesquels elle peut tout dire. La bouche est assez grande, embellie par des dents admirables que découvre souvent le plus aimable sourire. Sa voix est charnante. Elle tient à chacun des discours gracieux; on dit que c'est le cœur qui les dicte. Elle aime passionnément la musique; elle chante, elle peint très joliment, monte à cheval, chasse; l'Espagnol est la seule langue qu'elle ne sache pas. Cœur de Lombarde, esprit de Florentine; *elle veut très fortement* (3). »

Le passage de la nouvelle reine par la France avait paru au chevalier du Bourck une occasion favorable pour lui inspirer des sentiments convenables aux intérêts du royaume. Il avait adressé à cet effet à Torcy un mémoire dont l'idée fondamentale consistait à représenter à Élisabeth Farnèse le triste sort des reines veuves en Espagne et à lui persuader de s'appuyer sur la France qui lui permettrait en échange de prendre pied en Italie afin d'y avoir une souveraineté où elle put se retirer (4).

(1) Alberoni, A. E. Esp., t. 231. Pachau à Torcy, 26 novembre. Ibid., t. 233, f° 123.

(2) Les mêmes et Saint-Aignan à Torcy, 16 décembre 1714. Ibid., t. 234, f° 88.

(3) Le prince de Monaco à Torcy, le 49 octobre 1714. A. E. Esp., t. 236, f° 352.

(4) Pachau à Torcy, le 24 octobre 1714. Ibid., t. 232, f° 491.

Quelle fut la réponse du ministre? « Suivant ce qu'on écrit de cette Princesse *il n'est pas nécessaire que personne lui suggère ce qu'elle doit penser ou faire*; elle saura parfaitement se conduire et connoître ce qui convient à ses intérêts et pour le présent et pour l'avenir (1). »

Louis XIV jugea cependant qu'il était à propos de lui envoyer un ambassadeur extraordinaire et il fit choix du duc de Saint-Aignan. Il ne s'agissait que d'exprimer les sentiments paternels du roi de France pour sa petite-fille (2). Saint-Aignan devait tout d'abord rendre visite à la Reine douairière, toujours reléguée à Bayonne, mais sur le point, pensait-on, de rentrer en Espagne. Torcy l'avait positivement demandé à la princesse des Ursins : « Le roi croit, lui disait-il, qu'elle seroit beaucoup mieux en Espagne qu'en France et même que l'honneur du Roi Catholique est en quelque façon intéressé à ne pas laisser la veuve du roi son prédécesseur dans une espèce d'exil quand il paraît que son retour en Espagne ne peut apporter aucun trouble à la tranquillité de l'État (3). » L'initiative de la démarche qui fut faite auprès d'Anne de Neubourg, quelque temps avant l'arrivée d'Élisabeth Farnèse, ne doit donc pas être rapportée à la princesse des Ursins (4), mais exclusivement à la cour de France; la reine douairière ne se crut obligée à aucune espèce de reconnaissance envers la toute-puissante camarera, et elle n'eut garde de la ménager dans les longues entrevues qu'elle eut avec la princesse de Parme.

Anne de Neubourg donna audience au duc de Saint-Aignan le 18 novembre, à sept heures du matin, quelques moments avant de partir au-devant d'Élisabeth Farnèse qu'elle comptait attendre à Pau. Tout se passa sans cérémonie, car la maison de la reine avait quitté Bayonne la veille, et « elle-même s'étoit couchée cette nuit-là toute coiffée et toute vêtue parce qu'elle avoit envoyé de-

(1) Torcy à Pachau, le 5 novembre 1714. A. E. Esp., t. 232, f° 493.

(2) Instructions du duc de Saint-Aignan. 7 novembre 1714. Ibid., t. 236, f° 413.

(3) Torcy à la princesse des Ursins, le 29 juillet 1714. A. E. Esp., t. 233, f° 287.

(4) Comme l'ont pensé le marquis de Saint-Philippe et M. Combès, *la Princesse des Ursins*, p. 520.

vant elle jusqu'à ses hardes de nuit ». L'ambassadeur se borna à des compliments sur le mariage de la jeune Reine. La douairière lui fit part du dessein qu'elle avait d'accompagner cette princesse depuis Pau jusqu'à Saint-Jean Pied-de-Port, assurant qu'elle en avait reçu la permission de la cour d'Espagne. Très certainement elle voulait gagner le cœur de sa nièce.

Rien n'était plus magnifique que le présent qu'elle se proposait de lui faire; un collier de perles, une parure de diamants d'un très grand prix, un carrosse superbe, le tout estimé aux environs de cent mille écus (1).

Elle fit route en grande pompe par Dax et Orthez; elle était accompagnée d'un nombreux cortège; dix ou douze carrosses, plusieurs chaises, cent mulets de charge, etc. (2). Le 29 novembre, Élisabeth Farnèse arriva à Pau. La reine douairière vint à sa rencontre à une lieue de la ville; son carrosse approcha la chaise; elles descendirent l'une et l'autre, rougirent toutes deux très fort, sans se rien dire pendant un long intervalle, s'embrassèrent plusieurs fois et montèrent seules dans un carrosse coupé qu'on appelait le carrosse du Roi; arrivées au château, elles y entrèrent ensemble et causèrent fort longtemps (3).

Ces premiers tête à tête inspirèrent une vive défiance aux personnages que M^{me} des Ursins avait envoyés au-devant de la Reine (4). Ils n'étaient pas au bout de leurs inquiétudes; car les deux reines allaient passer l'une avec l'autre douze longues journées et pousser l'intimité jusqu'à partager la même chambre (5).

(1) Saint-Aignan à Torcy, 19 novembre 1714. A. E. Esp., t. 233, f° 84.

(2) L'évêque de Bayonne à Torcy, 21 novembre 1714. A. E. Esp., t. 233, f° 106, et M. de Celi, intendant de Béarn à Torcy, 26 novembre 1714, Ibid., f° 120: « La reine douairière a demandé et a reçus mêmes honneurs qu'on doit rendre à la jeune reine. A Pau elle a reçu une députation du parlement, président en tête. »

(3) Desgranges à Torcy, 1^{er} décembre 1714. Ibid., t. 237, f° 91.

(4) Desgranges à Torcy, 7 décembre 1714. Ibid., f° 118. « Ils trouvent, écrit Desgranges à Torcy, qu'elle a été beaucoup trop avec la douairière et qu'on n'aurait pas dû les laisser seules ensemble dans le même carrosse. »

(5) M. Combes, et d'après lui, M. de Courcy, réduisent ce voyage de douze jours, du 29 novembre inclus au 9 décembre inclus, à une entrevue de *deux heures* qui aurait eu lieu à Saint-Jean Pied-de-Port; le premier la dramatise de son mieux et il a soin de nous

Deux jours auparavant, le 27 novembre 1714, le duc de Saint-Aignan avait été reçu à Tarbes par Élisabeth Farnèse. Ses assurances avaient été fort bien accueillies; la vue du portrait de Louis XIV, offert par l'ambassadeur, avait paru redoubler les sentiments de la jeune Reine, sans que les autres présents pussent la distraire. Ensuite, avec un empressement bien naturel à son âge, elle avait examiné les bijoux, les parures, les objets précieux que le roi de France lui envoyait; une tabatière de nacre de perles avait surtout excité son admiration. Enfin, tout le jour, elle s'était montrée parée de la miniature du roi Louis XIV.

La princesse de Parme avait semblé à l'ambassadeur fort attachée à ceux qu'elle amenait de son pays, surtout à son confesseur, qui avait beaucoup de pouvoir sur son esprit, car elle était dévote et approchait des sacrements tous les huit jours. La crainte de la nouvelle maison qui l'attendait à Pampelune était la vraie cause de la lenteur du voyage et des séjours prolongés qu'elle avait faits à Montpellier, à Toulouse et ailleurs. Le marquis de los Balbases, qui gouvernait toute sa maison, n'y pouvait rien, et déclarait *impossible de lui faire changer de résolution quand elle s'était une fois expliquée sur quelque chose.* « *Elle a une volonté très absolue et bien de la hauteur,* ajoutait pour son propre compte le duc de Saint-Aignan. Je crois cependant qu'il y aura manière de la gouverner, mais si elle le peut être, ce sera par ceux de ses domestiques qui sauront lui plaire (1). » N'était-ce pas prévoir Alberoni?

Les témoignages d'une intimité trop prompte pour ne pas reposer sur quelque passion commune se multipliaient cependant entre Élisabeth Farnèse et sa tante. C'était chaque jour quelque attention nouvelle, tantôt un présent, tantôt un bal, tantôt une partie de chasse, quelquefois même un con-

faire admirer son exactitude par cette incidente, « *car ici les citations textuelles sont importantes.* » Op. cit., p. 526-527.

(1) Saint-Aignan au roi et à Torcy, le 29 novembre 1714. A. E. Esp., t. 233, f° 131 et 134.

cert à deux, où la jeune reine tenait le clavecin, tandis que la douairière chantait; la nuit, on logeait ensemble « quoique de la sorte on ne pût être bien (1) ».

Le maître des cérémonies, Desgranges, jugeait la reine d'Espagne de la même façon que Saint-Aignan. Il la tenait pour admirablement élevée et pour fort capable. « Elle sait tout, s'écriait-il, même la philosophie! Elle a fait une lecture particulière de l'histoire et des ouvrages de politique. » Il parlait lui aussi de la *hauteur noble* de son caractère.

Le 9 décembre enfin, à une demi-lieue de Saint-Jean Pied-de-Port, les deux reines durent se quitter. Anne de Neubourg avait supplié sa nièce de consentir à l'emmener jusqu'à Pampelune; Élisabeth Farnèse n'avait pas osé condescendre à ce désir, n'en ayant point l'expresse permission du roi son mari. Aussi la dernière entrevue des deux princesses fut-elle sérieuse et triste (2). Singulière amitié que celle qu'elles avaient contractée en ces quelques jours et plus politique que vraiment cordiale! Peu de semaines s'écoulèrent avant qu'Élisabeth Farnèse devenue toute puissante en Espagne s'opposât à la rentrée de celle qu'elle avait traitée comme une sœur et dont elle craignait désormais l'influence rivale.

Qu'était devenu pendant tout ce temps le cardinal del Judice, si voisin des deux reines? Avait-il agi sur l'une ou sur l'autre? Est-il possible enfin de voir la main du grand Inquisiteur, sinon de l'Inquisition, dans la disgrâce de la princesse des Ursins? Nullement, croyons-nous. Sa propre défaveur n'avait fait que s'accroître. Philippe V lui avait interdit d'aller au devant de la nouvelle reine et il avait prié celle-ci de ne lui accorder aucune audience (3). En vain Judice s'était tourné vers le gouvernement français; pour ne point irriter le roi d'Espagne, Louis XIV avait de son côté défendu au duc de

(1) Tous ces détails sont empruntés aux lettres de Desgranges à Torcy, notamment à celle du 3 décembre 1714. *Ibid.*, t. 234, f° 34.

(2) Desgranges à Torcy, 9 décembre 1714. A. E. Esp., t. 234, f° 43.

(3) Pachau à Torcy, 29 octobre 1714. A. E. Esp., t. 232, f° 310.

Saint-Aignan de rendre visite au grand Inquisiteur. Saint-Aignan avait dû feindre une indisposition pour obéir à cet ordre; alors Judice l'était venu voir et l'avait, pendant plus d'une heure, entretenu de ses doléances. Mais dans sa conversation comme dans toutes ses lettres, il n'avait songé qu'à justifier sa conduite au sujet de Macanaz et à déplorer le refus que le roi lui avait fait d'aller saluer la jeune reine (1). Il était tombé si bas que Pachau peut écrire de Madrid le 9 décembre : « On ne parle non plus ici du cardinal del Judice que s'il n'étoit pas au monde (2); » tandis que Saint-Aignan déclare qu'il n'a plus d'autre ressource que de se retirer à Rome.

Saint-Aignan avait suivi la reine au delà des Pyrénées et il continuait à donner sur elle des renseignements significatifs au roi de France et à Torcy. Au premier, il disait que sa petite-fille montrait de grandes qualités, qu'il énumérait en bon courtisan. Il ne lui cachait pas cependant certaines vivacités de caractère, le mécontentement qu'elle avait éprouvé à se séparer de sa maison italienne et de son confesseur, ses exigences à l'égard de ceux qui la servaient et qui devaient toujours être là à point nommé, les difficultés qu'elle faisait au sujet de sa table : « Elle a dit que la feu reine étant Piémontaise ne mangeoit rien; mais qu'elle étoit lombarde et que les gens de son pays mangeoient le double et mieux. » « Si on veut la gouverner, ajoutait-il en forme de conclusion, il faudra lui persuader qu'elle veut les choses et cela ne paroitra pas toujours. » Plus ouvert encore avec Torcy, il lui rapportait un trait « qu'il n'avoit pas osé donner tel quel au roi. » La cour de Madrid avait décidé qu'à Saint-Jean Pied-de-Port se ferait l'échange des deux maisons et Vazet avait pris ses mesures en conséquence. La Reine avait refusé net et dit qu'on irait jusqu'à Pampelune, qu'elle n'avait d'ordre à recevoir de per-

(1) Saint-Aignan à Torcy, 19 novembre 1714. A. E. Esp., t. 233, f° 84. — Judice à Torcy, 17 et 24 octobre 1714. Ibid., t. 232, f° 117. — Consulter également les lettres de l'évêque de Bayonne à Torcy, sur la conduite de Judice.

(2) Pachau à Torcy, A. E. Esp., t. 237, f° 169.

sonne, excepté du Roi, avait-elle ajouté après un moment. Elle avait mené tout le monde jusqu'à Pampelune sans se mettre en peine de l'embarras que cela causait. Là elle s'était rencontrée avec Alberoni qui parut tout de suite fort bien en cour (1).

A partir de Pampelune, on marcha beaucoup plus vite; Alberoni prétend que ce fut parce que le Roi lui avait fait dire sous main qu'il mourait d'envie « *di fare con la regia sposa la noche buena* (2). » Saint-Aignan pense que ce fut tout simplement parce que la maison italienne n'était plus là. On affirme enfin que le comte d'Albert, envoyé au devant de la Reine, lui avait remis une lettre pressante de la princesse des Ursins. Alberoni va jusqu'à dire que cette lettre était injurieuse, et que le comte d'Albert n'était venu que pour espionner Élisabeth Farnèse (3). Il est certain que ce personnage adressa, le 13 décembre, un fort long rapport à M^{me} des Ursins, confirmant tout ce qu'elle pouvait déjà savoir et craindre du caractère de la reine (4).

De part et d'autre on devait s'attendre à quelque éclat. Saint-Aignan le dit positivement au roi et à Torcy : « Bien des personnes ont été envoyées de Madrid pour reconnoître le terrain, et cela prouve qu'on n'est pas sans inquiétude..... *La reine et toute sa cour sont déchainées contre Orry...* On a reçu quelques-uns de ses courriers par les propos les plus extraordinaires, les accusant d'être des espions, leur disant même qu'Orry iroit mieux *quand il seroit en de meilleures mains..... Il est probable qu'à l'arrivée il y aura des scènes fâcheuses* (5). »

Et Pachau nous rapporte en ces termes le bruit public de Madrid : « Ces nouvelles vraies ou fausses charment les Espa-

(1) Saint-Aignan à Torcy, 16 décembre 1714. A. E. Esp., t. 234, f° 88.

(2) Alberoni, Relation citée plus haut, f° 154.

(3) Alberoni, même relation; et lettre du comte d'Albert à la princesse des Ursins, 13 décembre 1714. Ibid., t. 237, f° 176.

(4) Le comte d'Albert à la princesse des Ursins. Ibid.

(5) Saint-Aignan au roi et à Torcy, 16 décembre 1714. Ibid., t. 234, f° 82 et 88.

gnols, qui disent assez hautement *que cette princesse va les délivrer et les venger de M^{me} des Ursins et de M. Orry* (1). »

M^{me} des Ursins voyait venir l'orage; le moindre retard des lettres de Torcy ou de M^{me} de Maintenon la troubloit, et elle ne concevait pas qu'Élisabeth Farnèse laissât deux des siennes sans réponse. Les protestations hypocrites d'Alberoni n'étaient pas pour la calmer, quand il lui écrivait : « Sa Majesté n'a pas le temps de répondre en ce moment mais fait faire un million d'amitiés à Son Altesse Sérénissime (2). » Mais elle n'était pas femme à trembler; elle s'irritait plutôt, et, comme nous le dit Daubigny, elle s'apprétrait « *à rogner les ailes* » de cette reine trop hautaine. Elle qui avait triomphé de Louis XIV en 1705 et s'était imposée à lui, allait-elle plier devant une petite princesse qu'elle avait grandie de ses propres mains?

Telles étaient les dispositions de M^{me} des Ursins quand elle partit pour Jadraque où elle devait recevoir Élisabeth Farnèse, tandis que Philippe V l'attendrait, quelques lieues en deçà, à Guadalajara.

IV.

La reine d'Espagne arriva le 23 décembre à huit heures du soir, et tout aussitôt la princesse des Ursins vint lui rendre ses devoirs. Que se passa-t-il alors? Il est à peu près impossible de le déterminer exactement. Nous nous trouvons en effet en présence de deux récits contradictoires, celui de Saint-Simon et celui d'Alberoni. Le premier met dans la bouche de la reine tout ce que le second fait dire à la princesse. Selon Saint-Simon, Élisabeth Farnèse aurait fait, sous un prétexte ridicule, une scène violente à la camarera, et l'aurait chassée presque sans l'entendre; suivant Alberoni et Philippe V lui-même, l'accueil aurait été bon, et les reproches de la princesse

(1) Pachau à Torcy, 12 novembre 1714. A. E. Esp., t. 233, f° 79.

(2) Pachau à Torcy, 10 novembre 1714, Ibid., f° 67; et Alberoni à la princesse des Ursins, 13 décembre 1714, Ibid., t. 237, f° 176.

auraient seuls causé la colère de la reine. « S. M., dit Alberoni, monta quelques degrés, allant elle-même au devant de la princesse des Ursins; elle l'accueillit d'une façon si bienveillante et si distinguée que tous les assistants trouvèrent qu'elle en faisait trop pour une reine. Du moins fut-il visible à tous les yeux que l'intention de S. M. était d'employer les moyens les plus doux, les plus honorables et les plus insinuants pour gagner l'esprit de cette dame et la ramener insensiblement dans la voie de la bonne intelligence. Mais la princesse ne lui laissa ni le temps, ni le moyen d'exécuter ses généreux desseins. Elle commença par lui dire qu'au lieu de se rendre dès le lendemain à Guadalajara, elle ferait mieux de s'arrêter quelques jours à Jadraque, afin de s'y vêtir à la mode de la feue reine; les vêtements qu'elle portait paraîtraient ridicules. Elle ajouta qu'il n'était ni convenable, ni bienséant de courir la poste, comme le faisaient les femmes du commun, pour aller trouver un mari; elle aurait mieux fait de mettre moins d'indolence, pour ne rien dire de plus, à voyager à travers la France et l'Espagne; fallait-il trois mois pour se rendre de Parme à Madrid? Tout autre mari que Philippe V l'aurait, pour la punir, condamnée à séjourner trois autres mois à Guadalajara avant de la recevoir. Elle dit encore à la reine d'autres paroles injurieuses qui l'obligèrent enfin à appeler ses gardes, à chasser la princesse comme une folle, et à la faire partir pour la France (1). »

Évidemment la princesse des Ursins n'a pas pu tenir un tel langage; c'eût été de sa part une pure folie, et les mots qu'Alberoni lui prête sont invraisemblables; il ne s'ensuit nullement qu'il faille retourner les choses et mettre, comme le fait Saint-Simon, au compte de la reine tous les reproches et toutes les violences. Le duc de Saint-Aignan, peu de jours après l'événement, le raconta de la façon suivante à Torcy. La princesse des Ursins aurait commencé par dire à la reine que c'é-

(1) Alberoni, relation citée, A. E. Esp., t. 234.

tait elle qui avait fixé sur sa personne le choix de Philippe V et que S. M. pouvait compter de la trouver toujours entre le roi et elle, pour maintenir les choses dans l'état où elles devaient être à son égard, et lui procurer tous les agréments dont elle avait lieu de se flatter. La Reine prit feu à ces dernières paroles. Elle parla des lettres qu'on lui avait écrites pendant le voyage et s'écria « qu'il y auroit des gens bien étonnés avant qu'il fût peu. » M^{me} des Ursins la pria de répéter ces mots. Élisabeth les répéta, ajoutant : « Et vous toute la première ! » La princesse, s'emportant à son tour, répondit sans ménagements. La reine voulut la mettre dehors; M^{me} des Ursins se fâcha davantage. Alors S. M. appela ses gardes, et fit mettre de force la camarera dans un carrosse qui l'éloigna (1).

Il nous est naturellement impossible de garantir l'exactitude de tels détails; mais il nous paraît très probable que des deux personnages, arrivés l'un et l'autre dans les dispositions peu conciliantes que l'on sait, ont eu dès les premières minutes de leur rencontre l'intuition qu'ils jouaient leur va-tout. Soit qu'elle ait d'abord pris sur elle, soit qu'elle ait tendu un piège à la princesse en l'enhardissant par une feinte douceur, la reine aura gardé quelques instants l'attitude que lui prête Alberoni; puis, sur une observation de la camarera, relative sans doute à la durée du voyage (2), elle aura donné libre cours à une colère dès longtemps méditée. Il est à croire aussi que, soit par des conseils, soit par des reproches, la princesse des Ursins aura prétendu affirmer sa supériorité, et qu'offensée par des réponses auxquelles elle n'était pas habituée, elle aura perdu à son tour la mesure et le sang-froid. Dès lors elle était vaincue, et l'éclat que de basses soumissions eussent évité devint irrémédiable. L'emporter sur la princesse, c'était pour Élisabeth Farnèse dompter le roi son mari. Elle savait bien qu'au moment de se donner aux joies d'une union nouvelle il ne la mécontenterait pas gravement, et surtout

(1) Saint-Aignan à Torcy, 7 janvier 1713. A. E. Esp., t. 238, f° 15.

(2) Voir la lettre de Philippe V, citée plus bas.

qu'il ne lui préférerait pas une femme presque octogénaire, dont après tout il faudrait qu'il se passât bientôt : « On ne voit dans cet acte, écrit Orry le 31 décembre, que l'empire que la nouvelle reine a voulu prendre du premier coup sur le roi (1). » Et le même jour Pachau mande à Torcy « que le coup d'essai par lequel la reine a débuté, fait trembler tout le monde (2) ».

Il fallait cependant informer Philippe V des actes qui venaient de s'accomplir, et obtenir de lui qu'il les approuvât. D'aùcuns ont prétendu que cela n'était pas nécessaire, attendu qu'il avait donné d'avance son consentement; et l'on a même bâti à ce sujet un roman, fort comique, je le veux bien, mais faux d'un bout à l'autre (3). « Je ne vous demande qu'une chose, aurait écrit la reine à Philippe V, c'est le renvoi de M^{me} des Ursins. Donnez-moi pleins pouvoirs là-dessus ; car de là dépend le bonheur de mon intérieur. »

Le faible roi aurait donné carte blanche à Élisabeth et livré lâchement la princesse à sa merci. « Il écrivit à la reine, dit M. Combes, que ceux qu'il envoyait à sa rencontre avaient ordre de lui obéir, et, paraissant ne penser qu'à assurer une pâture à ses sens affamés, y mêlant même le souvenir funèbre de celle qui venait de lui être ravie et qu'il avait tant aimée, « au moins, ajoutait-il au risque de rendre jalouse sa future « compagne, au moins ne manquez pas votre coup; car, si elle « vous parle seulement deux heures, elle vous enchainera, et « nous empêchera de coucher ensemble comme avec la feuë « reine. » Aussi, dès qu'elle l'aperçut, la Reine, ne pouvant se contenir, dit à M^{me} des Ursins qu'elle était fort étonnée qu'elle osât se présenter; à quoi celle-ci répondit en montrant une lettre du roi. Une lettre du roi!... Et c'était le roi lui-même qui, par une lettre aussi, autorisait sa disgrâce!

Élisabeth Farnèse appela sur-le-champ le lieutenant des

(1) Orry à Torcy, 31 décembre 1714. A. E. Esp., t. 237, f° 163.

(2) Pachau à Torcy, 31 décembre 1714. Ibid., f° 170.

(3) On peut en lire les péripéties dans l'ouvrage de M. Combes, op. cit., p. 523 sq.; toujours d'après les *Mémoires de Duclos* et l'*Histoire secrète de la cour de Madrid*.

gardes, Amezaga et lui ordonna d'arrêter et d'emmener la princesse; Amezaga représentant que le roi seul avait le droit de prendre une telle mesure, elle lui demanda fièrement s'il n'avait pas un ordre du roi d'Espagne de lui obéir en tout. Il était vrai qu'il l'avait, et qui que ce fût n'en savait rien! »

Charmant récit! mais dans toutes les lettres qu'ont échangées Philippe V et Élisabeth Farnèse, pendant le voyage de Parme à Guadalajara, il n'est pas une fois question de la princesse des Ursins (1); mais, lorsqu'on envoie des gardes du corps au-devant de leur souveraine, c'est généralement avec l'ordre de lui obéir, et on n'a pas besoin d'en faire la confidence à personne; mais tous les documents établissent que l'acte fut fait à l'insu de Philippe V et qu'il le déplora d'abord. Nous allons le montrer brièvement.

V.

Aussitôt l'événement arrivé, Élisabeth Farnèse dépêcha Alberoni au roi, qui était à Guadalajara. L'abbé fut reçu le 24 décembre. Or, quel fut le premier acte de Philippe V? Ce fut d'écrire à la princesse la lettre suivante. « Je viens d'apprendre, « Madame, avec autant d'étonnement que de douleur, ce qui « s'est passé entre la reyne et vous, vous ne devés pas douter « madame que ie naye toute la reconnaissance que ie dois de « vostre amitié et de vostre attachement pour moy, ainssy ie « vous prie d'avoir patience et de comptér que ie ferois tout « ce qui me sera possible pour raccommodér tout; ie m'en « remets du reste à ce que Grimaldo vous escrit n'ayant pas « le temps de le faire plus au long et vous prie de compter « entièrement sur mon estime et sur mon amitié. Phi- « lippe (2). »

(1) Ces lettres sont aux Archives d'Alcalá, l. 2460. — Il y a trente-six lettres autographes d'Élisabeth Farnèse, en italien, et trente réponses autographes de Philippe V.

(2) Philippe V à la princesse des Ursins, le 24 décembre 1714. Autographe. A. E. Esp., l. 237, f° 223.

Bien plus, il ne se contente pas de vaines paroles; il va jusqu'aux actes. Il révoque les ordres trop sévères donnés par Élisabeth Farnèse; il envoie à la princesse des Ursins l'autorisation d'attendre ses équipages et tout ce qui peut lui être nécessaire; sur l'heure, il signe une patente par laquelle il érige en faveur de madame des Ursins la principauté de Roses et de Cardone, en Catalogne (1). Veut-il cependant rompre ouvertement avec la reine? non sans doute. Lorsque, le 24 décembre, Orry vient lui demander la confirmation des événements que le bruit public commence à répandre, il répond « *qu'il n'est que trop vrai, qu'il est véritablement fâché* de ce qui arrive, mais qu'il ne peut en marquer son ressentiment parce qu'il veut bien vivre avec la Reine (2) ». Quand vers le soir du même jour, Élisabeth Farnèse se présente enfin devant lui, et lui dit qu'elle ne doute pas qu'il n'ait approuvé le parti qu'elle a pris contre la princesse des Ursins, il réplique « *qu'il eût été à souhaiter qu'elle n'eût rien fait* ». Il a même le courage de lui cacher les contre-ordres qu'il a envoyés, afin de laisser à son courrier le temps de rejoindre la princesse des Ursins. Mais le lendemain 25, la Reine apprend d'Alberoni et le départ du courrier et la signature de la patente; elle va trouver le Roi, elle supplie, elle s'irrite, et le malheureux toujours faible revient sur ses décisions de la veille; il laisse s'accomplir le triste et cruel voyage de la princesse à travers l'Espagne et déchire la patente qui lui donnait la souveraineté de Roses et de Cardone (3). Il n'y a pas, dans tout cela, trace d'une disgrâce pré-méditée, consentie d'avance; Philippe V n'a jamais passé pour un hypocrite; quels raffinements d'hypocrisie supposerait une telle conduite si elle n'avait point été dictée par la seule faiblesse! La vérité est dans ce mot d'Orry : « Le Roi regrette et désapprouve ce qui s'est fait, mais il ne veut pas fâcher la Reine (4). »

(1) Saint-Aignan à Torcy, le 4 mars 1715. Ibid., t. 239, fo 104.

(2) Orry à Torcy, 5 janvier 1715. Ibid., t. 238, fo 9.

(3) Orry et Saint-Aignan à Torcy, 3 janvier et 4 mars 1715, loc. cit.

(4) Orry à Torcy, 5 janvier 1715, loc. cit.

Et maintenant qu'allait dire le gouvernement français qui, pas plus que le roi d'Espagne, n'avait voulu ni préparé l'événement? Philippe V s'empressa de l'annoncer à son aïeul par une lettre où il note avec franchise ses propres revirements.

A Madrid, le 29 décembre 1714.

« Comme je me flatte que V. M. voudra bien prendre part « à la joie de me trouver avec la Reine, je lui dépêche ce cour- « rier pour lui en donner part. Je trouve dans cette princesse « tout ce que je pouvois souhaiter, et j'espère que nous serons « heureux ensemble. *Ma joie a été cependant troublée par ce qui arriva à Quadraque*, où la reine a été obligée d'éloigner la princesse des Ursins, à cause de ce qui s'y est passé, « qui fut en la manière que je vais dire.

« La Reine recut la princesse, au premier abord, avec beaucoup de bonté, quoique dissimulant déjà ce qu'elle trouvoit à redire de ce qu'elle n'étoit venue au-devant d'elle qu'à la moitié de l'escalier et d'avoir monté avec elle ce qui en restoit, sans avoir fait toutes les démonstrations qui convenoient à sa dignité. Ensuite, s'étant enfermées à discourir ensemble, la princesse des Ursins commença à désapprouver la résolution où la Reine étoit d'arriver, comme je le souhaitois le lendemain à Guadalajara, où je l'attendois avec beaucoup d'impatience, en disant que la reine n'avoit pas un habit qui parût convenable à la solennité de ce jour-là, et quoiqu'il le fût pour la situation où elle étoit, n'étant qu'un habit de voyage, la princesse appuya fort sur cela, disant qu'il étoit indigne de sa personne et de son rang.

« De là elle passa à faire d'autres leçons à la Reine sur sa conduite, qui, quoique je croie qu'elles répondissent fort à son esprit et à l'attachement qu'elle m'a toujours témoigné, furent dites en termes qui déplurent fort à la Reine, jusque là que, quoiqu'elle sût la mortification que cette princesse avoit eue de tarder si longtemps dans le voyage, elle lui re-

« procha ce retardement en la blâmant fort et la taxant de manquer de respect et d'amitié pour moi.

« A ces mots la Reine ne put plus se contenir et, se voyant attaquée dans ce qui la touchoit le plus sensiblement, elle fut indignée du procédé de la princesse, de manière qu'elle ordonna à l'officier qui commandoit les gardes du corps qui l'accompagnoient, de l'éloigner d'elle et de l'emmener hors d'Espagne.

« La Reine me donna aussitôt part de ce qui venoit de se passer et, ayant reçu sa lettre peu d'heures avant son arrivée à Guadalajara, considérant qu'une fois que la Reine étoit en colère contre la princesse des Ursins et dans une aussi grande méfiance d'elle que celle où elle étoit, il seroit impossible d'éviter une discorde intestine et continue qui troubleroit le repos, la paix et l'union que je souhaitois si fort, je résolus, quoique avec peine de condamnation, pour lors, au parti que la Reine avoit pris, et j'exprimis à la princesse de suspendre son voyage, prenant ce temps-là pour me mieux informer de ce qui s'étoit passé et entendre ce que la Reine me diroit.

« Cette princesse me confirma avec plus d'étendue ce que je viens de dire et m'expliqua fort vivement la douleur où la jetoit le procédé de la princesse des Ursins. Ce qu'elle me dit me toucha beaucoup, et étant instruit de ses raisons et y prenant beaucoup d'intérêt, aussi bien qu'à la peine et à la mortification qu'elle avoit souffertes, dont elle ne se consoloit point, prévoyant de plus l'impossibilité où je serois d'être en repos et que la Reine y fut si elle revoyoit la princesse des Ursins devant elle, je pris la résolution de lui faire continuer son voyage en France.

« Ce parti, dont je n'ai pas voulu manquer à vous rendre compte, m'assurant la paix et le repos que je ne doute pas que vous me souhaitiez dans mon mariage, je me flatte que vous m'approverez, après avoir pesé les raisons que j'ai eues pour le prendre. D'ailleurs vous pouvez bien croire

« que les Espagnols regardoient d'un mauvais œil l'autorité
 « que la princesse des Ursins avait en ce pays, où elle étoit
 « étrangère (1). »

Il était bien tard pour s'en apercevoir, et Philippe V dut rougir en écrivant ces lignes dictées sans doute par Élisabeth Farnèse. Celle-ci, de son côté, fit porter à Versailles l'apologie de sa conduite; on était loin des humbles soumissions de Marie-Louise de Savoie, et, même avec le grand roi, la nouvelle reine d'Espagne entendait traiter d'égal à égal. Elle se disait résolue à entretenir l'union entre les deux couronnes, à estimer et à protéger les Français qui servaient fidèlement le Roi son mari, mais elle ajoutait « que la vertu et le mérite sublime de la nation française ne s'étendait pas à tous les individus de cette nation; que tel ici abusait d'une autorité usurpée pour bouleverser les lois, les usages et tout ce qu'il y avait de plus sacré en Espagne; ceux qui se conduisaient ainsi ne méritaient pas plus la protection du Roi Très Chrétien qu'ils n'auraient celle de la Reine. » Comme si, par ces paroles, elle n'avait pas encore suffisamment désigné Orry, elle les répétait plus loin : « Il reste en Espagne des sujets de peu de mérite, élevés par la princesse des Ursins à des emplois importants et qui continuent à abuser de la faveur dont ils ont joui jusqu'à présent; non contents du rôle d'exécuteurs, ils veulent disposer de beaucoup de choses despotairement et font détester leur insoutenable témérité (2). »

A la lettre de son petit-fils, Louis XIV fit, le 11 janvier cette laconique réponse : « J'avoue que, connoissant le zèle que la princesse des Ursins avait pour vous et votre confiance pour elle, je ne puis m'empêcher de plaindre *le malheur qu'elle a eu* de déplaire si promptement à la Reine; » s'abstenant ainsi de donner au roi d'Espagne l'approbation qu'il sollicitait, sans toutefois la lui refuser expressément. « Comme je prévois, lui mandait-il encore, que vous pourrez faire des changements

(1) Philippe V à Louis XIV, 29 décembre 1714, minute autographe, Arch. d'Alcalá, I. 2850.

(2) Instructions rédigées par Élisabeth Farnèse. A. E. Esp., t. 234, p. 143.

dans l'administration de vos affaires, je crois que vous ne pourriez mieux faire que de rappeler auprès de vous le cardinal del Judice, dont le zèle pour le service de V. M. m'a paru aussi pur et aussi sincère que son esprit est solide et ses connaissances étendues (1). » Quant à la reine, elle soupçonna peut-être une légère ironie dans ces quelques mots qui lui furent adressés : « Je serois bien fâché que votre satisfaction eût été troublée par le malheur que la princesse des Ursins a eu de vous déplaire, mais le roi mon petit-fils me paroit bien éloigné de protéger ceux qui ne vous seront pas agréables (2). »

En vérité, conçoit-on cet échange de lettres, si, comme le veut Saint-Simon, la chute de M^{me} des Ursins eût été concertée d'avance entre Louis XIV, Philippe V et la reine d'Espagne? Disons-le encore « les complices, quand ils sont des rois ne se donnent guère la peine de jouer la comédie vis-à-vis l'un de l'autre (3) ». Surtout lorsque l'un de ces rois est Louis XIV dans toute la majesté de la puissance et de la vieillesse. Tout, d'ailleurs, contribue à prouver que si, d'une façon générale, on s'était attendu à de graves difficultés entre la reine et la princesse, nul en France n'avait prévu l'événement tel qu'il se passa. On n'a qu'à lire, pour s'en convaincre les lettres qu'adressa Torcy à ses divers correspondants d'Espagne (4).

Élisabeth Farnèse devait poursuivre de sa haine celle qu'avait tant aimée la première femme de Philippe V. Longtemps elle craignit qu'elle ne reprit quelque influence sur l'esprit du roi. Aussi, elle ne cessait de faire remarquer à son mari combien ils étaient heureux d'être libres (5). Mais elle tremblait plus

(1) Louis XIV à Philippe V, 11 janvier 1715. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) Louis XIV à Élisabeth Farnèse, 11 janvier 1715. Ibid.

(3) De Courcy, loc. cit.

(4) Torcy à Pachau, le 12 janvier 1715. On a su par un courrier du roi d'Espagne *la nouvelle étonnante de la disgrâce de M^{me} des Ursins. Je ne sais s'il vous a été permis de dépêcher en cette occasion; mais si vous en avez eu la liberté, il eût été à propos de le faire et de mander tout ce que vous auriez pu savoir d'un événement si surprenant.* » A. E. Esp., t. 238, f° 36.

(5) Saint-Aignan au roi, 20 février 1715, au sujet des inquiétudes que cause à la reine le voyage de la princesse des Ursins à Versailles, et le mécontentement qu'elle a manifesté lorsque le bruit a couru que la princesse serait logée à Saint-Germain.

encore qu'elle n'eût conservé la confiance du gouvernement français et que de là ne lui vint quelque jour une trop puissante protection. Il est triste de dire que, toutes les fois que la princesse des Ursins reçut à la cour de France un accueil favorable, une protestation partit de Madrid et que Philippe V ne craignit pas d'en contresigner quelques-unes (1). Louis XIV, plus digne, plus généreux et plus grand, dut se décider à lui faire honte de sa conduite.

« J'ai différé jusqu'à présent, lui écrivit-il le 30 avril 1715, « à vous parler de la princesse des Ursins..... Comme vous savez « que l'état de ses biens est très mauvais, j'ai cru mon hon- « neur et le vôtre également intéressé à remédier à l'état de « sa fortune, et qu'il ne me convenoit pas, non plus qu'à « V. M., que les étrangers vissent dans l'indigence une per- « sonne que j'ai appelée de Rome en Espagne et que vous « avez honorée de votre confiance pendant un si grand « nombre d'années. C'est sur ce fondement que je lui donne des « contrats pour 40 mille livres de rentes viagères, et, comme je « connois votre cœur et vos sentiments, je suis persuadé que « non seulement vous serez bien aise de ce que j'ai fait, mais « même que vous suivrez mon exemple, de la manière dont « vous le jugerez le plus à propos. Songez que vous auriez « autrefois accordé à la princesse des Ursins tout ce qu'elle « vous auroit demandé et que l'état où elle est réduite semble « exiger que vous remédiiez au préjudice que son désintéres- « sement lui cause. La résolution que je m'assure que vous « prendrez à son égard me fera beaucoup de plaisir (2). »

Philippe V, le croirait-on, ne répondit à ce pressant appel que par un brutal refus. Écoutons encore la parole indignée de son aïeul : « Le roi d'Espagne, écrit-il au duc de Saint-Aignan, m'a répondu décisivement sur la recommandation que je lui avois faite en faveur de la princesse des Ursins et refusé nettement de lui faire aucune grâce, croyant que la reine d'Es-

(1) Saint-Aignan à Torcy, 7 janvier 1715. Ibid., f° 15.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 30 avril 1715. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

pagne auroit lieu d'en être offensée. J'en avois jugé différemment, et je croyois que cette princesse ayant lieu d'être satisfaite d'avoir fait sortir d'Espagne la princesse des Ursins *estimeroit au-dessous d'elle de faire éclater davantage son ressentiment*, qu'il lui paroitroit même qu'il y auroit plus de grandeur à lui procurer les moyens de subsister aisément dans le lieu qu'elle aura choisi pour s'y retirer..... *Si ces considérations ne sont pas capables de la toucher*, il est inutile de faire auprès du roi d'Espagne de nouvelles tentatives qui ne serviroient qu'à faire croire à la reine que je m'intéresse contre elle en faveur de la princesse des Ursins (1). »

Toutefois, ce fut encore Louis XIV qui prit sur lui d'autoriser la princesse à se retirer à Rome (2). On sait qu'elle ne devait pas s'y rendre de quelques années, et que cette femme, si forte devant l'adversité, mais incapable de résister aux désirs d'une ambition sénile, allait perdre, elle aussi, quelque chose de sa dignité à la poursuite d'une insaisissable souveraineté (3). Si elle fit en cette occasion preuve d'égoïsme et d'à-prété; si toujours ses qualités supérieures furent ternies par des passions, des rancunes et des vengeances de femme; s'il lui fallut, pour gouverner avec autant d'habileté qu'elle avait de vigueur, les vues claires et les sages conseils d'un Amelot (4); elle garde cependant et gardera devant l'histoire l'honneur d'avoir, par son indomptable fermeté aux heures de crise, conservé le trône à ses maîtres et l'Espagne aux Bourbons.

(1) Louis XIV à Saint-Aignan, le 3 juin 1715. A. E. Esp., t. 240, f° 169.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 15 juillet 1715.

(3) Comme le prouve notamment une curieuse lettre adressée par elle à Grimaldo le 15 novembre 1719. (Arch. d'Alcalá, l. 4823.)

(4) On a vu qu'après le départ d'Amelot le désordre recommença dans l'administration et que plus tard la princesse des Ursins, au lieu de retenir Orry, le poussa dans la voie du despotisme et des tracasseries inutiles.

CHAPITRE VII.

La cour de France et la cour d'Espagne en 1715.

Avec la princesse des Ursins disparaît de la scène le personnage principal qui l'a jusqu'à présent occupée : « La cour d'Espagne, écrit dès le 31 décembre le chargé d'affaires Pachau à Torcy, est entièrement différente de ce qu'elle étoit il y a dix jours. C'est une cour toute nouvelle et un système tout nouveau (1). » Quelques mois encore, et la mort de Louis XIV transformera aussi de fond en comble la cour de France. Au moment où nous touchons au terme de cette période de quinze années, pendant lesquelles la main du grand roi s'est étendue sur l'Espagne et l'a gouvernée grâce aux talents supérieurs d'une femme éminente, il est nécessaire de rassembler dans un tableau final tous les personnages qui tiennent encore leur rôle, de montrer à l'arrière-plan ceux qui se disposent à les remplacer, de dire enfin par quelles mesures dernières Louis XIV a couronné sa grande œuvre, l'union politique, la séparation dynastique de l'Espagne et de la France. C'est à ce travail que nous devons consacrer les dernières pages de ce volume.

I.

Commençons par la Reine, puisque aussi bien, plus encore qu'au temps de Marie-Louise, le vrai roi d'Espagne, c'était elle. Huit jours après l'événement de Jadraque, Pachau peut écrire sans hésiter : « La Reine gouvernera despotiquement le Roi. Il s'agit de savoir si elle se laissera gouverner elle-même

(1) Pachau à Torcy, 31 décembre 1714. A. E. Esp., t. 334, f° 170.

et par qui. » Torcy pour sa part est dores et déjà convaincu. « Il ne sert de rien de gloser sur la conduite qu'elle a tenue, répond-il à son agent; comme elle sera la maîtresse et qu'elle veut que le Roi soit content d'elle, il faut la ménager (1). » C'est aussi l'opinion de Daubigny qui, après lui avoir généreusement octroyé tous les défauts, ajoute : « Et malgré tout, il n'y a qu'une chose à faire : gagner la Reine (2). »

Elle avait su très rapidement conquérir son mari; elle l'avait ramené au palais royal et rendu à ses anciennes habitudes; elle affectait de se conformer à tous ses goûts; elle prodiguait ses caresses au prince des Asturies; elle flattait même la résolution *in extremis* que M^{me} des Ursins avait dictée à Philippe V, en semblant se tenir à l'écart de toutes les affaires : « Que sera-ce donc quand elle se mêlera de quelque chose! » s'écriait Torcy. D'ailleurs, on lui reconnaissait le caractère vif et absolu qu'elle avait manifesté pendant son voyage. Elle était brusque et violente; *on tremblait en la servant*; les courtisans ne lui avaient pas entendu dire une parole gracieuse. Les plus grands ennemis de la princesse des Ursins ne pouvaient approuver la dureté et la rigueur que la Reine avait fait paraître; et ils en tiraient de fâcheuses conséquences pour l'avenir (3). Bref, Élisabeth Farnèse était vite devenue impopulaire et, par un contre-coup naturel, l'opinion publique s'était rattachée à ceux qu'elle maudissait la veille : « Il falloit, dit Pachau, une révolution pareille à celle qui vient d'arriver pour obliger les Espagnols à dire du bien des François et de la France (4). »

De Philippe V lui-même, il est à peine utile de parler, après

(1) Torcy à Pachau, 14 janvier 1715. A. E. Esp., t. 244, f° 10.

(2) Daubigny à Torcy, 5 février 1715. Ibid., t. 238, f° 141.

(3) Toutes ces expressions sont tirées des lettres de Daubigny à Torcy, 5 février; de Saint-Aignan à Louis XIV, 20 janvier (ibid., t. 238, f° 73); de Pachau à Torcy, 31 décembre 1714 (ibid., t. 234, f° 170); de Pachau à Torcy, 11 février 1715 (ibid., t. 244, f° 151). A propos du renvoi de M^{me} des Ursins, Daubigny disait de même à Torcy, 31 décembre 1714 : « Mon peu de curiosité jointe à quelques réflexions faites sur mon état m'a malheureusement empêché d'être présent à cette scène, qui auroit eu plus d'approbation, si la manière de l'exécuter avoit été différente. »

(4) Pachau à Torcy, 28 janvier 1715. Ibid., t. 238, f° 143.

tout ce que nous avons dit et fait voir de lui dans les chapitres précédents. Tout se résume au mot de Torcy : « Il est à souhaiter que le roi d'Espagne tombe en de bonnes mains, puisqu'il est si facile d'abuser de sa bonté (1) ! » Comment il s'est livré à l'empire d'Élisabeth Farnèse, on vient de le montrer; mais il dépend de son confesseur presque autant que de sa femme. C'était tout un, désormais, car dès que le confesseur tentera d'échapper à l'épouse, celle-ci le chassera sans pitié. Le temps n'est pas loin où Élisabeth Farnèse ne souffrira même pas que son mari se confesse hors de sa présence !

A peine arrivée, elle provoqua au palais, si l'on peut ainsi dire, une crise de confessionnal. Le Père Robinet avait déplu au cardinal del Judice parce qu'il avait osé dire qu'il n'y avait rien que de très orthodoxe dans le *Mémoire* de Macanaz et que Philippe V pouvait, en conscience, en mettre les maximes à exécution (2). Lorsque Judice rentra en grâce, il poursuivit le jésuite de sa vengeance; la reine fut gagnée à ses projets; il ne s'agissait plus que de trouver une occasion; une imprudence du Père Robinet la fournit. Orry avait fini par partager le sort de M^{me} des Ursins; Robinet se risqua pourtant à remettre au roi une lettre du ministre disgracié; c'en fut assez; le 8 mars 1715, le Père Robinet était renvoyé de la cour et sommé de repasser en France (3).

Louis XIV avait présumé dès longtemps que le confesseur du roi ne serait pas plus épargné que toute autre créature de la princesse des Ursins; la veille même du jour où Robinet se perdait par une démarche, en somme généreuse, le roi de France écrivait que si le Père Robinet partait, il fallait qu'il fût remplacé par un Français et que le choix du Père Daubenton serait bon (4). C'était, en effet, sur ce confesseur déjà connu de

(1) Torcy à Saint-Aignan, le 8 avril 1715. A. E. Esp., t. 244, f° 280.

(2) Pachau à Torcy, 3 septembre 1714. Ibid., t. 231, f° 129. Selon la même lettre, on disait que le but du Père confesseur était de faire remplacer les dominicains par les jésuites dans l'Inquisition.

(3) Le roi à Saint-Aignan 28 février 1715; ibid., t. 239, f° 11; et Saint-Aignan à Torcy, 8 mars. Ibid., f° 129.

(4) Le roi à Saint-Aignan, 7 mars 1715. Ibid., f° 59.

lui et jadis éloigné par M^{me} des Ursins, que Philippe V avait de nouveau tourné les yeux. Mais les scrupules dont il était troublé ne laissaient nul repos au roi d'Espagne, s'il n'avait chaque matin entretenu son confesseur. Que de fois même il lui arrivait pendant le jour de demander par écrit un avis, un conseil, presque un ordre (1)! Il fallut donc, en attendant que le Père Daubenton revint de Rome, trouver un confesseur provisoire. Le cardinal del Judice introduisit dans la place un de ses amis, le Père de Malboan; celui-ci prit bientôt une telle influence sur l'esprit du roi que tout le monde s'imagina que Daubenton serait contremandé. Cela n'eût point fait le compte du roi de France, à qui les sentiments de Malboan étaient fort suspects : « Il étoit Franc-Comtois, sorti enfant de son pays, certainement élevé et entretenu dans une grande opposition à la France (2). » Ces appréhensions furent vaines, et Daubenton prit possession de sa charge au mois de mai 1715. Malboan avait eu toutefois le temps de remettre à son pénitent une longue consultation sur un cas de conscience qui touchait singulièrement à la politique : nous voulons parler de la validité des renonciations que Philippe V avait jurées. Il nous faudra plus tard revenir sur ce point.

II.

L'éducation du prince des Asturies était depuis plusieurs années l'une des préoccupations principales du roi de France. Il fallait à la fois l'élever en Espagnol, afin qu'il ne rencontrât point dans son royaume les difficultés que sa naissance et ses façons étrangères avaient values à Philippe V, et lui inspirer d'autre part l'amour de la France et de cette branche de sa maison qu'il ne connaîtrait jamais sans doute, sous peine de voir

(1) Algunas devociones del Rey: Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) Torey à Saint-Aignan, 8 avril et Saint- Aignan à Torey, 22 avril 1715. A. E. Esp., I. 244 f° 280 et 240, f° 69.

s'écrouler, dès la seconde génération, une œuvre si laborieusement échafaudée. Longtemps la princesse des Ursins avait suffi à cette tâche, mais pour l'accomplir elle n'avait confiance qu'en elle-même : « Vous venez de voir un prince qui donne de grandes espérances, disait-elle un jour au marquis de Bonnac, mais je paie bien cher le plaisir que je prends à l'élever, quand je songe à l'embarras où l'on se trouvera pour choisir un gouverneur qui puisse cultiver ses bonnes qualités, qui lui inspire des sentiments convenables à sa naissance et qui ne l'élève pas surtout dans la jalousie et la haine contre la nation française. » Elle soutenait qu'on ne trouverait pas un Espagnol en état de tenir cette place : « Ce sont, disait-elle encore, ou des jeunes gens inappliqués aux affaires, plongés dans la débauche, incapables d'une conduite suivie, ou ce sont des vieillards qui, n'ayant perdu aucun des vices de la jeunesse, y ont ajouté ceux de leur âge (1). »

Elle s'efforçait de faire connaître au jeune prince son aïeul le roi de France; elle dirigeait sa pensée et sa main lorsque l'enfant de sept ou huit ans s'enthardissait jusqu'à correspondre avec le tout-puissant monarque; si enfantines qu'elles soient, deux ou trois de ces lettres viendront ici à propos, puisque c'est par elles que se formait, dans l'esprit encore tendre du maître futur des Espagnes, l'idée qu'il n'avait pas tout à fait cessé d'être Français et que la désunion des deux peuples ne se devait même pas concevoir.

La première est une action de grâces au grand-père qui a permis que l'enfant portât culotte.

« Au roi mon très cher grand-papa.

« Au Pardo, ce 16 juillet 1711.

« Je suis ravy, mon cher grand-papa, d'avoir pris l'habit d'homme. C'est un plaisir que Vostre Majesté m'a procuré, j'en ay une extresme reconnaissance, et j'auray, mon cher grand-

(1) Bonnac à Torcy, 13 octobre 1711. A. E. Esp., t. 209, f° 204.

papa, une tendresse très respectueuse pour Votre Majesté toute ma vie (1). »

Et Louis XIV répond de sa main, en bon grand-père :

« Si vous êtes sensible, mon cher petit-fils, au premier plaisir que je vous ai procuré, je vous assure que je ne le suis pas moins à vos remerciements, et que je ne regrette pas l'assistance que j'ai donnée au cardinal del Judice pour réussir dans l'affaire importante dont vous l'aviez chargé. « Vous avez en sa personne un bon ami, aussi empressé de vous plaire que de me dire du bien de vous, et je crois facilement les récits qu'il me fait toujours à votre avantage. « Comme j'espère que les sujets de vous louer croiront avec vous, comptez aussi que ma tendresse pour vous augmentera à proportion que vous deviendrez honnête homme et aussi parfait que je le souhaite (2). »

Une autre fois, c'est une épée que Louis XIV envoie en présent au prince des Asturies.

« Recevez, mon cher petit-fils, comme une marque de ma tendre amitié pour vous, l'épée que je vous envoie, et quand vous serez obligé de l'employer pour le service du roi votre père, et pour la défense de ses sujets, souvenez-vous et du sang dont vous sortez et du pays où vous êtes né (3). »

M^{me} des Ursins est chargée de remettre le cadeau et elle s'en félicite : « Vous avez bien jugé, Monsieur, écrit-elle à Torcy, du plaisir que j'aurois à présenter à M^{sr} le prince des Asturies la magnifique épée que le roi lui a envoyée, en lui écrivant en même temps une lettre pleine de sa tendresse et encore plus belle que le présent. Monsieur a été charmé de l'un et de l'autre. Le roi d'Espagne ne l'a pas moins été de lui entendre dire qu'il seroit ravi d'employer un jour pour le service du roi son aïeul et du roi son père une épée qui lui venoit d'une main si

(1) Le prince des Asturies à Louis XIV. A. E. Esp., t. 235, f° 278.

(2) Louis XIV au prince des Asturies, 31 juillet 1714. A. E. Esp., t. 235, f° 307.

(3) Le même au même, 1^{er} octobre 1714. Ibid., t. 236, f° 213.

chère (1). » Le jeune prince tient à exprimer sa joie lui-même (2).

Et de même aussi lorsque Cellamare se rendra en France, il lui confiera une lettre pour son aïeul (3).

Louis XIV prend encore la peine d'écrire à l'enfant de sa propre main :

« J'ai entendu avec un extrême plaisir, mon très cher petit-fils, le récit que le prince de Cellamare m'a fait de votre application à l'étude et de l'ambition que vous avez de vous rendre digne de votre rang et de votre naissance. J'espère que vous en apprendrez tous les devoirs et que vous les remplirez parfaitement. C'est ce que je puis souhaiter de plus avantageux pour vous, et je vous assure que rien ne me sera plus agréable que de voir que tout le monde applaudisse également à la tendresse que j'ai pour vous et que vous mériterez tous les jours davantage par vos bonnes qualités (4). »

Jusque dans les moindres choses, M^{me} des Ursins s'était appliquée à donner au prince une haute idée de son aïeul : « Cet aimable prince, écrivait-elle encore à Torcy, me paroît toujours ravi toutes les fois que j'ai l'honneur de lui représenter l'amitié que le roi son grand-père a pour lui. Comme il faut qu'elle s'enracine fortement dans son cœur, je lui tiens souvent de pareils discours qu'il écoute volontiers. Je lui dis l'autre jour que de trente-quatre coups que le roi avoit tirés (comme M^{me} de Maintenon me l'avoit écrit), il avoit tué trente-deux faisans ; cela lui fit attendre avec une grande impatience le re-

(1) La princesse des Ursins à Torcy, le 14 octobre 1714. Ibid., t. 232, f° 83.

(2) Le prince des Asturies à Louis XIV, le 15 octobre 1714. A. E. Esp., t. 236, f° 298.

(3) « Le prince de Chelamar va se rendre auprès de V. M., mon très cher grand-père. J'envie fort son bonheur et je suis persuadé qu'il entretiendra souvent V. M. des tendres sentiments que j'ai pour elle; je l'ai chargé en même temps de l'assurer que je donne toute l'application possible à l'étude et aux exercices proportionnés à mon âge. J'y suis porté par l'envie que j'ai de remplir mes devoirs et de devenir bientôt aussi utile au service de V. M. que je le souhaite, ne doutant point que ce sera le plus agréable que je puisse rendre au roi mon père. La tendresse respectueuse que j'ai pour V. M., mon très cher grand-père, ne finira qu'avec ma vie. Je me flatte de la continuation de cette bienveillance dont V. M. m'a toujours honoré. » Le même au même, 21 mai 1715. Ibid., t. 245, f° 70.

(4) Louis XIV au prince des Asturies, 1^{er} juillet 1715. A. E. Esp., t. 245, f° 146.

tour de S. M. C. de la chasse pour lui dire que le roi tiroit encore mieux qu'elle, et d'un air de gaieté qui me fit plaisir (1). »

Dès le 1^{er} janvier 1708, le prince des Asturias avait reçu de Louis XIV, le cordon du Saint-Esprit et la croix de ses Ordres; c'était le traiter en prince français; le public y avait vu le gage de l'étroite et durable alliance des deux monarchies (2).

Mais le renvoi de M^{me} des Ursins risquait de faire tomber le prince entre des mains hostiles à la France et rendait tout à fait urgent le choix d'un gouverneur. L'éducation des femmes n'avait pas, paraît-il, fort bien réussi au prince des Asturias; il était fort timide, beaucoup trop grave et très ignorant (3). Louis XIV conseilla de donner la préférence à un gouverneur espagnol, même dont le mérite serait inférieur à celui d'un étranger (4). A la surprise générale et malgré cet avis si sage, Philippe V confia ce poste au cardinal del Judice; le roi de France n'avait qu'à s'incliner : c'est ce qu'il fit : « Le cardinal del Judice, mande-t-il à Saint-Aignan, le 1^{er} avril 1715, vient de recevoir une marque éclatante de la faveur du roi son maître et dont je n'avois pas donné le conseil au roi mon petit-fils. Car i ne me seroit pas venu en pensée qu'il dût choisir un cardinal pour gouverneur du prince des Asturias. Toutefois la chose étant faite je ne veux pas la désapprouver (5). » Il était d'ailleurs persuadé « que le cardinal n'inspireroit au prince que des sentiments dignes de sa naissance et de son rang (6) ».

Ainsi, des deux exilés de Bayonne, l'un, le cardinal del Judice, occupait auprès du roi un poste de confiance. Personne ne doutait que l'autre, la reine douairière, ne reçût à son tour la permission de revenir à Madrid. Chacun voyait sa main dans la disgrâce éclatante de la princesse des Ursins. On avait remarqué que les termes dans lesquels Élisabeth Farnèse avait

(1) La princesse des Ursins à Torey, 23 novembre 1714. Ibid., t. 233, f° 118.

(2) Louis XIV à Philippe V, 12 décembre 1707 et Philippe V à Louis XIV, 26 décembre 1707.

(3) Saint-Aignan à Louis XIV, 17 février 1715. Ibid., t. 239, f° 24.

(4) Louis XIV à Saint-Aignan, 7 mars 1715. Ibid., f° 59.

(5) Le même au même, 4^{er} avril 1715. A. E. Esp., t. 244, f° 245.

(6) Louis XIV à Philippe V, 1^{er} avril 1715. Arch. d'Alcalá, t. 2450

rédigé l'ordre d'éloignement de la princesse étaient presque les mêmes que ceux dont la princesse s'était servie pour l'exil de la douairière (1). Le premier acte de la reine avait été de choisir pour camarera mayor la comtesse d'Altamire, sœur de Medina-Celi et favorite d'Anne de Neubourg. On croyait que la douairière avait déjà part aux affaires ; on lui assignait pour résidence le palais de Guadalajara, ou même celui de Medina-Celi, en plein Madrid ; son majordome était là, prêt à tout régler. Les Espagnols les plus dévoués à Philippe V se montraient fort alarmés du retour imminent de leur ancienne souveraine (2). Quant au gouvernement français, autant il avait conseillé au roi d'Espagne d'user de générosité à l'égard d'Anne de Neubourg, autant il cherchait à le dissuader de lui accorder la moindre influence. « Ce seroit demander ce qui n'est pas dans l'humanité, écrivait Torcy à Saint-Aignan, que de prétendre qu'elle fût bonne Frangoise après ce qui s'est passé depuis quatorze ans (3). » « Si elle revient, ajoutait-il, la jeune reine ne tardera pas à s'en repentir. » Et Louis XIV confirmait cet avis par les siens (4).

Élisabeth Farnèse n'avait guère besoin de ces conseils : n'était-elle pas trop ambitieuse pour aller, de gaieté de cœur, créer aux portes de son palais une cour rivale de la sienne et un centre politique où les ennemis de son mari n'eussent pas tardé à se rencontrer ? Tout se passa de sa part en vains projets dont aucun ne fut exécuté ; le bruit qui s'était fait autour de la douairière s'apaisa peu à peu ; elle resta, comme devant, solitaire et exilée.

La faveur du cardinal del Judice fut d'un peu plus longue durée, sans être jamais bien complète. Alberoni avoua un jour à Saint-Aignan que le roi d'Espagne avait eu la plus grande peine à se résoudre à le rappeler (5), et notre ambassadeur put

(1) Saint-Aignan à Torcy, 7 janvier 1713. A. E. Esp., t. 238, f° 45.

(2) Le même au même, 13 et 20 janvier 1713. Ibid., f° 31 et 73. Pachau à Torcy, t. 244, f° 131.

(3) Torcy à Saint-Aignan, 28 janvier 1713. A. E. Esp., t. 244, f° 78.

(4) Louis XIV à Saint-Aignan, 12 février 1713. Ibid., t. 238, f° 99.

(5) Saint-Aignan à Louis XIV, 11 février 1712. Ibid., t. 239, f° 7.

se convaincre de ses propres yeux que lorsque Judice parut pour la première fois à la cour, il fut mal reçu par Philippe V (1). La vérité est qu'après la chute de M^{me} des Ursins, le retour au pouvoir de son principal adversaire et du seul personnage qui, pour ses talents, pût lui être comparé, s'imposait; les vrais auteurs du renversement de la princesse n'en pouvaient pas profiter sur-le-champ. « L'événement de M^{me} la princesse des Ursins, écrit Orry, est le pur effet du projet d'une cabale d'Italiens qui se proposent depuis longtemps d'occuper les premiers emplois de la monarchie d'Espagne (2). » Or, parmi les Italiens, le cardinal del Judice seul était hors de pair; Alberoni ne comptait pas encore; et, pour arriver au but qu'il se proposait déjà, le cardinal devait lui servir de pont.

De plus, le gouvernement français, qu'il était nécessaire de gagner après la violence qu'on s'était permise sans son aveu, protégeait Judice : « Je verrois avec regret, lui écrivait textuellement Louis XIV, que le roi d'Espagne voulût se priver lui-même d'un ministre tel que vous... Il ne peut confier les affaires à nul homme plus capable (3). »

C'est ainsi que Philippe V s'était trouvé amené, malgré ses répugnances personnelles, à rétablir le cardinal dans sa charge de grand inquisiteur, et à lui confier l'éducation du prince des Asturies.

Mais à peine rentré en grâce, Judice ne chercha qu'à prendre la tête de la faction italienne, sans plus se soucier des Français. Aussi Louis XIV, tout en faisant dire au cardinal qu'il comptait sur lui pour maintenir la bonne intelligence entre les deux royaumes, se vit contraint de le faire surveiller par le duc de Saint-Aignan (4).

Peine inutile, car dès le premier jour le grand inquisiteur devait trouver dans son propre parti un adversaire autrement

(1) Saint-Aignan à Torcy, 20 février 1715. A. E. Esp., f° 43.

(2) Orry à Torcy, le 5 janvier 1715. Ibid., t. 238, f° 9.

(3) Louis XIV à Judice, 12 janvier 1715. Ibid., f° 45.

(4) Louis XIV à Judice 6 mars 1715; ibid., t. 244, f° 170; et à Saint-Aignan, 7 mars 1715. Ibid., t. 239, f° 59.

redoutable que tous les Français et tous les Espagnols de la cour; c'était l'abbé Alberoni.

Ce dernier avait eu une part importante dans tous les événements qui avaient précédé la rencontre de la reine et de la princesse des Ursins (1). Quelques personnes croyaient même qu'il avait machiné toute l'affaire avec le cardinal del Judice. C'était une erreur. Alberoni, tout attaché qu'il fut au prince de Cellamare, neveu de Judice, détestait celui-ci de toute son âme (2). Au bout de trois mois, la brouille des deux Italiens devint si évidente que chacun à la cour régla sur ce principe sa conduite journalière (3); et d'autre part les intrigues d'Alberoni furent si bien menées que, dès le mois d'août, le cardinal del Judice put se plaindre avec amertume, mais non sans fondement, de n'avoir plus presque aucune part aux affaires (4). L'abbé avait grandi de tout ce qu'avait perdu le cardinal.

III.

Il ne nous appartient pas de refaire, après tant d'autres, l'histoire des origines et de la première fortune de l'illustre favori d'Élisabeth Farnèse. Il ne nous intéresse que du jour où ses actes réagirent sur les relations des deux cours de France et d'Espagne.

Élisabeth Farnèse n'était pas depuis quinze jours à Madrid, qu'Orry et Saint-Aignan déclaraient qu'Alberoni était le maître dans sa maison et que la France devait prendre un parti tout de suite à son égard (5). Malheureusement on attendit, si bien qu'un beau jour la Reine dit tout haut que quand même la qualité d'envoyé du duc de Parme ne retiendrait pas Alberoni à

(1) Daubigny et Pachau à Torcy, 31 décembre 1714. A. E. Esp., t. 236.

(2) Saint-Aignan à Torcy, 13 janvier 1715. Ibid., t. 238, f° 51.

(3) Le même au même, 6 mai et 14 juin 1715. Ibid., t. 240 et 241.

(4) Le même au même, 19 août 1715. Ibid., t. 242, f° 92.

(5) Le même au même, 13 janvier 1715. Ibid., t. 238, f° 51.

la cour, elle trouverait le moyen de l'y faire rester (1). Dès lors, Alberoni se crut tout permis, et le gouvernement français dut compter avec lui (2). Torcy commença par menacer, ordonnant qu'on fit entendre à l'abbé qu'on lui avait rendu et qu'il s'était rendu à lui-même de très mauvais offices (3); qu'il pourrait bien avoir prochainement le sort de ceux qu'il avait fait et qu'il ferait encore chasser (4). Mais bientôt il fallut changer de ton et songer à le gagner par une pension (5). Cependant l'abbé était devenu un si gros personnage qu'il fit des façons avant d'accepter. Il dit que cela deviendrait public, qu'il lui faudrait l'autorisation du duc de Parme, ainsi que du roi et de la reine d'Espagne, qu'il ne pourrait plus servir aussi bien les intérêts de la France, par les soupçons que sa partialité ferait naître. Pourtant n'y aurait-il pas un expédient capable de tout arranger? Il avait eu jadis une pension du roi de France; on affirmait qu'il s'agissait seulement de la continuer; Torcy lui écrirait qu'il ne devait s'en prendre qu'à lui-même s'il n'avait pas touché les arrérages des dernières années; dès lors il n'aurait pas besoin d'autorisation nouvelle et le public ne saurait rien : « C'est une manière honnête de demander les arrérages des années perdues! » s'écrie Saint-Aignan (6). Et Louis XIV, qui avait besoin d'Alberoni, entra dans ce stratagème. Il accorda à l'abbé une pension annuelle et lui fit payer les six années antérieures. Encore Alberoni trouva la grâce médiocre, tant ses visées étaient hautes; il pensait déjà au chapeau de cardinal (7)!

Voilà donc les Italiens au pouvoir à la place des Français. Naturellement, dès que Judice s'est vu le maître, Orry et Manaz, malgré les promesses de Philippe V, ont été chassés impipi-

(1) Saint-Aignan à Torcy, 19 mai 1713. A. E. Esp., t. 240, p. 159.

(2) Le même au même, 19 août 1713. Ibid., t. 242, p. 92.

(3) Torcy à Pachau, 14 janvier 1713. A. E. Esp., t. 244, p. 10.

(4) Torcy à Saint-Aignan, 21 janvier 1713. Ibid., p. 146.

(5) « Ce serait le toucher par l'endroit le plus sensible. » écrivit Torcy à Saint-Aignan.

3 juin; et Saint-Aignan à Torcy, 14 juin 1713. Ibid., t. 240 et 241.

(6) Saint-Aignan à Louis XIV, 29 juillet 1713. A. E. Esp., t. 240 et 241. p. 215.

(7) Torcy à Saint-Aignan, 29 juillet 1713. Ibid., p. 179.

toyablement et ont dû prendre la route de la France. Tout le monde trouve à redire à la manière dont les volontés du roi d'Espagne se sont fait connaître en ces circonstances (1). Les Espagnols, qui se voient toujours *les esclaves des étrangers* sont désolés; ils supplient les Français de les aider à se débarrasser des Italiens (2); ils font courir contre le gouvernement une satire assez plaisante; on y feint qu'un officier revenu d'Aranjuez, où il a été porter inutilement son mémorial, est rencontré par un de ses camarades qui est dans le dessein d'y aller, et qui lui demande des nouvelles de la cour. Bon, lui répond le premier; on m'avait dit qu'elle était changée, mais je t'assure que c'est toujours la même chose, excepté qu'il y a tous les matins une mascarade dans laquelle M. Orry est déguisé en cardinal, Macanaz en évêque et la princesse en abbé (3). »

Saint-Aignan aurait voulu, comme il le fit plus tard au temps de la Régence, profiter de ces dispositions des Espagnols, pour se placer, lui l'ambassadeur de France, à la tête du parti national (4). Mais Louis XIV l'arrêta sur cette pente dangereuse; il lui défendit d'entrer dans le détail des prétentions des Espagnols; sans doute il avait toujours pensé qu'il était juste et convenable de les employer à l'administration des affaires de leur monarchie. Mais après tout, au pouvoir, ils seraient peut-être moins attachés à la France que des Italiens qui n'avaient aucune raison d'en vouloir à notre pays. En tout cas, le risque n'était pas assez grand pour que le roi renonçât au principe essentiel de sa politique; il ne voulait plus rien voir au gouvernement intérieur de l'Espagne; son but était l'avantage de son petit-fils et l'union des deux royaumes; si les Italiens convenaient à ces deux fins, il ne se mêlerait nullement de les entraver. Le roi

(1) Saint-Aignan à Torcy, 7 février 1715. A. E. Esp., t. 238, f° 438.

(2) Saint-Aignan à Torcy et Pachau au même. 13 et 28 janvier 1715. Ibid., f° 51 et 113.

(3) Saint-Aignan à Torcy, 6 août 1715. Ibid., t. 242, f° 26.

(4) Voir surtout une lettre où Saint-Aignan propose à Torcy de désigner lui-même au cardinal del Judice un certain nombre d'Espagnols qui devront remplir les hauts emplois; on ôtera ainsi, dit-il, aux Espagnols l'idée que la France les abandonne.

et la reine étaient maîtres chez eux; et on ne devait point, par des recommandations trop pressantes ou des avis trop fréquents, leur donner lieu de supposer qu'ils ne l'étaient point (1). Louis XIV entendait donc rester fidèle à la ligne de conduite qu'il s'était tracée en 1711 et qui devait, selon lui, demeurer celle de tous ses successeurs. Heureux si, par une folle ambition, Philippe V n'avait pas fourni lui-même au premier d'entre eux de trop fortes raisons d'intervenir, par voie de représailles, dans les affaires intérieures de son royaume! On verra, dans le chapitre qui suit, combien il était, dès 1715, éloigné du désintéressement et de la modération de son aïeul.

IV.

Tandis que la cour d'Espagne passait ainsi de révolutions en révolutions, et finissait par devenir le théâtre des intrigues italiennes, la cour de France, à part la cruelle diminution dont tant de morts successives l'avaient frappée, restait pour ainsi dire identique à elle-même. « Mêmes occupations, mêmes voyages, mêmes délassements, le même cours d'années et de journées, » dirons-nous avec Saint-Simon.

On se la représente en général comme uniformément accablée pendant quinze années d'une morne tristesse que justifieraient trop les désastres de la nation. Le roi vieilli semble vouloir expier, par l'austérité qu'il impose à tous, les désordres auxquels jadis il présidait lui-même; au fond du tableau, se montre, en affectant de se cacher, la fée de ces temps lugubres et hypocrites, M^{me} de Maintenon, tandis que derrière elle s'agit, prêt à profiter de tous les malheurs, son élève chéri, le duc du Maine.

C'est mal connaître la nature humaine et celle des grands en

(1) Torcy à Daubigny, février 1715. A. E. Esp., t. 238, f° 150; Louis XIV à Saint-Aignan, 28 février, ibid., t. 239, f° 11; au même, 7 mars, ibid., f° 39; Torcy à Saint-Aignan, 5 mars 1715, ibid., t. 244, f° 161.

particulier que de supposer que les malheurs publics ont pu, durant un temps aussi long, empêcher de s'amuser des gens qui n'étaient guère réunis que pour cela. Ces malheurs nous les voyons d'ensemble, et il nous paraît qu'ils ont dû écraser les contemporains; mais il faut songer qu'ils se succédaient à de longs intervalles, que pendant des mois on renaissait à l'espérance et que l'espoir entretenait la joie; on se flattait même de faire bonne contenance et de ne point se laisser voir trop abattu à l'Europe hautaine et railleuse. Oui, de 1708 à 1712, alors que les défaites et surtout les propositions de paix, plus honteuses que les défaites, apportaient presque chaque semaine une humiliation nouvelle; alors que la faim, le froid et la misère causaient tout autour de Paris, de Versailles et de Fontainebleau la mort de centaines de Français; alors que les princes du sang mouraient coup sur coup et de la façon le plus inexplicable, on a cessé de rire et de jouer à la cour; le roi, responsable d'une partie de ces maux, a cherché ses consolations plutôt dans la grandeur de son âme que dans les brillantes mais vaines distractions dont il s'enivrait en d'autres temps; M^{me} de Maintenon a mieux aimé pleurer, prier et faire du bien, que d'entretenir à Versailles ou à Marly une gaieté factice et presque coupable. Mais de 1702 à 1708, tant que rien de décisif n'a été accompli, mais de 1712 à 1715, quand la victoire est revenue et l'honneur avec elle, la vie de la cour n'a pas sensiblement différé pour la masse des courtisans de ce qu'elle était aux belles époques du règne; elle n'a été pour eux ni plus sombre, ni plus morale. Deux choses cependant y manquaient, non les moindres; la participation du roi aux plaisirs de tous, et le cortège des grands hommes.

Le roi, personne ne l'ignore, était difficile à distraire. M^{me} de Maintenon, chez qui il se tenait le plus habituellement, donnait parfois des comédies dont les acteurs étaient les principaux personnages de la cour (1). La mère du régent, nous l'avons dit,

(1) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, le 30 janvier 1707.

s'amusait à décrire, pour l'agrément du roi d'Espagne, telle de ces représentations choisies.

Mais ces plaisirs spirituels n'étaient pas, il faut bien l'avouer, les plus fréquents ni les plus courus. Le plus souvent, même dans la chambre de M^{me} de Maintenon, on se bornait à jouer ; il y avait quelquefois, disait-elle, « haut comme cela de cartes autour d'elle ; » cela lui causait bien quelque scrupule, et sa chambre, « où l'on ne voyoit que magnificence, où l'on ne respiroit que le plaisir », ne lui paraissait guère celle d'une chrétienne, mais elle se consolait en pensant que chez elle « tout se passoit au mieux, dans l'innocence », tandis qu'ailleurs « il se diroit et se feroit beaucoup de mal (1) ».

La duchesse de Bourgogne, plusieurs années durant, avait été l'élément gai de la cour. Elle faisait tous ses efforts pour se divertir ; les chasses, les cavalcades, les comédies, les festins, le jeu ne la laissaient pas respirer. Témoins ces parties de Meudon, où l'on allait en bandes nombreuses et joyeuses, diner, courir la foire, admirer des danseurs de corde, souper et jouer jusqu'au point du jour, et d'où l'on revenait « sinon malade, du moins bien sérieuse (2) ».

A la fin de 1707, la reine et le jeune roi d'Angleterre étaient venus redonner à Marly un air de cour ; on s'assemblait pour les divertir ; on faisait des cavalcades autour du canal et dans la forêt, où l'on comptait plus de quatre-vingts carrosses. La jeunesse ne songeait qu'à s'amuser ; la duchesse de Bourgogne raffolait des bals masqués. En janvier 1708 elle obtint du roi qu'il en donnât un tous les deux jours et l'on y vit paraître jusqu'à six cents masques (3). La victoire d'Almanza n'avait-elle pas, fort à propos, apporté à tant de fêtes leur justification ?

M^{me} de Maintenon n'était pas toujours grondeuse et morose lorsqu'elle parlait de cette cour vivante et gaie malgré tant de malheurs. La verve de M^{me} de Sévigné semblait

(1) *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 153.

(2) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 10 avril et 26 septembre 1707.

(3) La même à la même, 17 octobre 1707; 15, 22 janvier, 5 février 1708.

quelquefois l'inspirer (1); mais combien nous l'aimons mieux lorsqu'elle rencontre ces accents dignes d'un Bossuet : « O mes chères filles, que vous êtes heureuses d'avoir quitté le monde ! il promet la joie et n'en donne point. Le roi d'Angleterre jouoit hier dans ma chambre avec M^{me} la duchesse de Bourgogne et ses dames à toutes sortes de jeux ; notre roi et la reine d'Angleterre les regardoient ; ce n'étoient que danses, ris et emporements de plaisirs et presque tous se contraignoient et avoient le poignard dans le cœur (2). »

Un poignard dans le cœur ! elle devait à son tour l'avoir, cette charmante et trop légère duchesse de Bourgogne, lorsque son mari fut en butte à la fois aux dangers de la guerre et à la mal-lignité publique, dans cette triste campagne de 1708. Ce fut elle-même qui ne voulut point de bals à la cour au carnaval de 1709, et le roi n'eut pas le courage de la contraindre, « quoi-qu'il pensât qu'il seroit aussi bon de ne pas donner au monde une si grande idée de notre accablement (3) ». On fit mieux, on se préoccupa du sort des pauvres et « l'on n'entendit plus parler dans ce lieu délicieux que de misère (4) ». L'état des blés et leur valeur furent le sujet habituel des conversations ; et la distraction de chacun fut la visite des blessés d'Oudenarde et de Malplaquet ; combien, à la façon du duc de Guiche, parurent « des héros de roman (5) ».

La mort du Dauphin plongea d'abord la cour dans une sorte

(1) M^{me} de Maintenon au comte d'Ayen, 22 décembre 1700 : « M^{me} de Dangeau se fortifie au trictrac, M^{me} de Roucy est grosse, M^{me} de Nogaret est grasse, M^{me} d'O garde le lit depuis l'absence de son mari, pour regarder la place où il étoit et où il n'est plus. A cet endroit on étouffe, on brûle des ailes de perdrix, on va querir Gervais. M^{me} du Châtelet est grosse, M^{me} de Montgon est rouge, M^{me} de Lévy est maigre, M^{me} la comtesse d'Estrées éclate de rire, M^{me} la comtesse d'Ayen parle en fausset, la dame d'honneur a la goutte, la dame d'atours ne dédaigne pas de tourner le fuseau. Voilà, mon cher comte, l'état de notre petite cour. » La même au même, 6 février 1701 : « Que vous dirai-je de la cour ? J'aurois grand besoin de vous dans toutes les querelles que j'ai sur les bras. Je suis fâchée contre M^{me} la duchesse de Noailles, je n'admire plus la comtesse d'Estrées, j'ai chanté pouille à M^{me} d'O, et M^{me} d'Heudicourt est brouillée avec moi ; tout cela en un jour. »

(2) M^{me} de Maintenon à M^{me} de Beaulieu, 10 octobre 1703. Geffroy, t. II, p. 20.

(3) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 3 février 1709.

(4) La même à la même, 27 janvier et 29 avril 1709.

(5) La même à la même, 8 décembre 1709.

de stupeur; celle de la duchesse de Bourgogne attendrit tout le monde; celle du duc de Bourgogne accabla; celle du duc de Bretagne donna lieu aux raisonnements les plus effroyables (1). Cette fois, on peut le dire, la cour de France fut comme anéantie : « Nous n'avons plus de cour, » s'écrie M^{me} de Maintenon. Tous ceux qui en faisaient l'ornement ont disparu. Madame, très affligée par les malheurs communs et par les calomnies qui déshonoraient son fils, vivait à l'écart; la duchesse de Berry était le scandale de la famille royale; la duchesse d'Orléans, frappée des mêmes afflictions que sa belle-mère, se refusait en outre à représenter; la duchesse de Bourbon s'absorbait dans ses procès; la princesse de Conti, toujours incommodée, ne s'habillait plus et ne sortait plus de sa chambre; la duchesse du Maine et la duchesse de Vendôme n'étaient presque jamais à Versailles; M^{me} de Maintenon se cachait à St-Cyr, les personnes les plus affligées se joignaient à elle, et le jour se passait à pleurer. « Jamais douleur n'a duré aussi longtemps dans une cour qu'elle fait dans la nôtre, écrit-elle en avril 1712; on ne voit pas un visage dans les églises et dans les grands chemins qui ne soit consterné (2). »

C'est l'honneur de M^{me} de Maintenon qu'elle n'ait calmé sa douleur qu'en faisant du bien à ceux qui souffraient. « Elle ne trouva rien de mieux, dit M^{me} d'Aumale, que d'aller à Avon faire le catéchisme et voir les pauvres; son visage devenoit parmi eux d'une gaieté admirable, qui changeait en rentrant à la cour (3). »

C'est la gloire de Louis XIV d'avoir royalement supporté ces revers, ces pertes domestiques, ces angoisses personnelles, « ces adversités, si longues, si redoublées, si intimement poinçantes ». « Ce n'étoit pas, dit Saint-Simon, qu'il ne sentit profondément l'excès de tant de malheurs; ses ministres virent couler ses larmes, son plus familier domestique intérieur fut

(1) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 16 avril 1711, 14 février et 14 mars 1712.

(2) La même à la même, 17 mars, 27 mars, 3 avril 1712.

(3) *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 255.

témoin de ses douleurs. Partout ailleurs, sans paroître insensible, il se montra inaltérable et supérieur à tout sans la plus petite affectation, et sans espérances déplacées. Il parloit comme à son ordinaire, ni plus ni moins, avoit le même air, déclaroit les mauvaises nouvelles sans détour, sans déguisement, sans plainte, sans accuser personne, courtement et majestueusement, comme il avoit accoutumé. Un courage mâle, sage, supérieur, lui faisoit serrer entre ses mains le gouvernail parmi ces tempêtes, et dans les accidents les plus fâcheux et les temps les plus désespérés, toujours avec application, toujours avec une soumission parfaite à la volonté de Dieu et à ses châtiments. C'est le prodige qui a duré plusieurs années avec une égalité qui n'a pas été altérée un moment, qui a été l'admiration de sa cour et l'étonnement de toute l'Europe, et que la joie du succès de la négociation de Londres qui, contre toute espérance, l'arracha à des affaires si terribles et si longues ne le changea pas le moins du monde (1). »

Il n'en fut pas de même du reste de la cour; lorsque la paix fut assurée, on fit ce qu'on pouvait pour oublier ses afflictions; on joua, on chassa, on se promena jour et nuit; mais tout cela d'abord ne coula pas de source (2).

Enfin quatre années de contrainte et d'accablement produisirent leur réaction naturelle; on vit renaître les beaux jours d'autrefois: « La cour a été plus belle ici par les dames qu'elle n'est présentement, écrit en 1714 M^{me} de Maintenon à la princesse des Ursins, mais elle n'a point été plus grosse; la paix nous a rendu tous les hommes, et nous avons aussi beaucoup d'étrangers. Il y eut mercredi une musique sur le canal; l'électeur de Bavière étoit dans une barque avec madame la duchesse, le roi se promenoit en calèche, tous les seigneurs à cheval, et un grand nombre de dames dans de petites calèches un peu trop basses, mais assez jolies et pleines de jeunesse, ce qui les rend effectivement plus brillantes; car les personnes sérieuses ne

(1) Saint-Simon, Parallel., etc. p. 88-90.

(2) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 25 juillet 1712.

se mêlent plus parmi les jeunes; il faut que les dames d'honneur, les mères et les gouvernantes fassent bande à part (1). »

Par l'amour des plaisirs, par les folies déjà publiques de la duchesse de Berry, par celles de ses émules, M^{mes} de Parabère et de Mouchy (2), la cour de Louis XIV, dans les trois dernières années du règne fait déjà prévoir la régence.

Combien plus, si nous considérons la réaction morale qui accompagna ou suivit les désastres de la guerre de succession! Comme toujours, ces grandes calamités, lorsqu'elles n'atteignent pas assez chaque particulier pour les corriger, produisirent un débordement d'immoralité. « Je vois des choses, écrit dès 1707 M^{me} de Maintenon à la princesse des Ursins, qui ne valent guère mieux que d'avoir étranglé sa fille et trahi ses maîtres... Je vous avoue que les femmes de ce temps-ci me sont insupportables : leur habillement insensé et immodeste, leur tabac, leur vin, leur gourmandise, leur grossièreté, leur paresse, tout cela est si opposé à mon goût et ce me semble à la raison, que je ne puis le souffrir (3). » Elle rougit de la cour : « Je me garderai bien, dit-elle, de vous faire une description de nos mœurs présentes, il me semble que je pécherois contre l'amour qu'on doit avoir pour sa nation (4). » La vérité cependant lui échappe comme malgré elle : « Vous doutez encore, Madame, si les maris s'accommodent des promenades nocturnes : ce sont eux qui les facilitent: la jalouse n'est plus à la mode, et l'on est content quand on a déclaré à tout le monde qu'on ne se soucie point du tout de la conduite de sa femme. Je ne sais pas tant de nouvelles des amants et des rivaux, car on ne voit plus personne sur ce ton-là... Les hommes sont pires que les femmes; ce sont eux qui laissent ruiner leurs maisons, qui veulent que leur femmes prennent du tabac, boivent, jouent, ne s'habillent plus; et cela a passé aux plus raisonnables; quand leurs amis

(1) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 30 septembre 1714.

(2) Le journal de l'abbé Mascara confirme sur ce point tout ce que dit Saint-Simon.

(3) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 5 et 12 juin 1707.

(4) La même à la même, 8 octobre 1713.

leur en parlent, ils répondent qu'il faut avoir la paix (1). » Que penser de ces courtisans qui jouent *non par abondance, mais par avarice?* « On met le tout pour le tout pour avoir quelque argent, et les tables de lansquenet ont plus l'air d'un triste commerce que d'un divertissement (2). » Jamais les mésalliances ne furent plus fréquentes; il était rare de voir un gentilhomme épouser une demoiselle (3); chacun voulait s'élever au-dessus de son état; décider sur tout, juger des livres, du gouvernement, de la religion, avec autant de présomption que d'ignorance (4). Enfin le grand vice du temps, ce n'était pas l'hypocrisie, c'était l'effronterie et le scandale : « On manquait à tous ses devoirs par maximes (5). »

Qu'on ne croie pas que ce soit l'humeur chagrine de M^{me} de Maintenon qui la fasse ainsi parler! Ouvrez les lettres de la Palatine ou le Journal de l'abbé Mascara, vous y trouverez la confirmation éclatante de ces assertions, et vous verrez que

(1) M^{me} de Maintenon à M^{me} des Ursins, 4^e janvier et 5 novembre 1714.

(2) La même à la même, 23 février 1711.

(3) La même à la même, 30 juillet 1714.

(4) M^{me} de Maintenon, à M^{me} de Radouay (*Lettres historiques et édifiantes*, t. I, p. 460) et à M^{me} des Ursins, 23 septembre 1708.

(5) Une *Conversation* composé par M^{me} de Maintenon en 1715 nous fournit à ce propos un document curieux :

5^e *Demoiselle.* Les hommes ont toujours été vicieux, et les mêmes dérèglements se sont vus, tantôt plus, tantôt moins; mais on s'en cachait et l'on gardait les bienséances à l'extérieur.

3^e *Demoiselle.* Le mal est-il moins mal pour être caché? et n'est-ce pas ajouter l'hypocrisie au vice?

5^e *Demoiselle.* Aimeriez-vous y ajouter l'*effronterie et le scandale comme on fait présentement?* C'est rendre hommage à la vertu que de se cacher du vice, c'est avouer qu'on connaît qu'on fait mal et que l'on voudrait que les autres ne le vissent pas.

6^e *Demoiselle.* C'est là le grand changement et la grande corruption de notre temps; on ne se cache point, *on manque même à tous ses devoirs par maximes...*

5^e *Demoiselle.* Et pour faire voir qu'on n'est pas dupe, il faut railler de la conduite de sa femme, et la femme de celle de son mari; du dérèglement de sa fille, de celui de son père de sa mère, de son frère, de sa sœur, de ses meilleurs amis, de ceux à qui on a des obligations particulières...

6^e *Demoiselle.* Comptez-vous pour rien ces habillements immodesques que les femmes ont toutes présentement; cette gorge découverte, ce déshabillé dès qu'elles sont chez elles qui les laisse presque nues, cette mollesse qui les tient couchées dans des chaises ou sur des lits tout le jour; cette recherche du plaisir dans le goût, par tout ce qu'elles prennent l'après-dîner, tabac, chocolat, thé, café, liqueurs, vins, eaux distillées, jeux continuels qui ruinent leurs familles, etc. » *Conseils et entretiens sur l'éducation*, t. II, p. 146.

Louis XIV avait fort à faire pour maintenir un peu d'ordre et de décence à sa propre cour. Alors vous ne serez plus tenté d'accuser ni lui, ni M^{me} de Maintenon, d'avoir favorisé l'hypocrisie, et vous leur saurez plutôt gré d'avoir retardé de quelques années l'explosion de désordres honteux que le gouvernement de la Régence encouragea de ses exemples.

Quelle place M^{me} de Maintenon tenait dans cette cour, elle nous l'a dit elle-même dans des pages justement célèbres : « On commence à entrer chez moi vers sept heures et demie : « c'est d'abord M. Maréchal; il n'est pas plus tôt sorti que « M. Fagon entre... Ensuite viennent les gens de plus grande « conséquence : un jour M. de Chamillart, un autre M. l'Ar- « chevêque... Ils ne sortent de chez moi que quand quelqu'un « d'au dessus les chasse. Quand le Roi vient, il faut bien qu'ils « s'en aillent tous. Le roi demeure avec moi jusqu'à ce qu'il « aille à la messe..... *Cependant ma chambre est comme une* « *église; il s'y fait comme une procession...* Quand le roi a « entendu la messe, il repasse encore chez moi... ensuite beau- « coup de dames et on demeure là pendant que je dîne... Il faut « entretenir la compagnie, faire en sorte de les unir tous... « Enfin ils s'en vont dîner... Après cela, le roi avec toutes les « princesses et la famille royale viennent dans ma chambre... « Ils m'envirrissent tous, et il faut que je sois là à écouter la « plaisanterie de M^{me} la Maréchale de C., la raillerie de celle-ci, « le conte de celle-là... Et je porte souvent dans le cœur une « méchante nouvelle... Mais pour achever ma journée, après « qu'on a ainsi demeuré quelque temps, on s'en va chacun « chez soi et savez-vous ce qui arrive? c'est qu'il reste toujours « quelqu'une de ces dames qui veut me parler en particulier. « Elle me prend par la main, me mène dans ma petite cham- « bre pour me dire souvent des choses désagréables et très en- « nuyantes... L'une a un démêlé avec son mari; l'autre veut « obtenir quelque chose du Roi... Il faut que j'écoute tout cela, « et celle qui ne m'aime point ne s'en constraint pas plus qu'une « autre... Tout cela me fait quelquefois penser quand j'y fais

« réflexion, que mon état est bien singulier, car il faut bien que
« ce soit Dieu qui l'ait fait. Je me vois là au milieu d'eux tous;
« cette personne, cette vieille personne devient l'objet de leur
« attention!... *C'est à moi qu'il faut s'adresser, par qui tout*
« *passe...* Il me semble que, Dieu merci! je n'en suis point
« éblouie, qu'il permet que je voie cela tel qu'il est, que je ne
« me laisse point aveugler par la grandeur et par la faveur qui
« m'environnent. Je me regarde comme un instrument dont
« Dieu se sert pour faire du bien; que tout le crédit qu'il per-
« met que j'aie doit être employé à le servir et à soulager qui
« je puis, à unir entre eux tous ces princes... Quand le roi
« est revenu de la chasse, il vient chez moi; on ferme la porte
« et personne n'entre plus. Me voilà donc seule avec lui. Il faut
« essuyer ses chagrins, s'il en a, ses tristesses, ses vapeurs;
« il lui prend quelquefois des pleurs dont il n'est pas le maître,
« ou bien il se trouve incommodé. Il vient quelque ministre
« qui apporte souvent de mauvaises nouvelles;... tout cela
« me serre le cœur... Pendant que le roi travaille, je soupe,
« mais il ne m'arrive pas une fois en deux mois de le faire à
« mon aise. Je sais que le roi est seul ou je l'aurai laissé
« triste;... quelquefois il me prie de me dépêcher... Après tout
« cela, vous jugez bien qu'il est tard. Je suis debout depuis six
« heures du matin; je n'ai pas respiré de tout le jour,... je
« me trouve enfin si fatiguée que je n'en puis plus. Le roi
« s'en aperçoit et me dit quelquefois : Vous êtes bien lasse,
« n'est-ce pas? Il faudroit vous coucher. Je me couche donc;
« mes femmes viennent me déshabiller; mais je sens que
« le roi veut me parler et qu'il attend qu'elles soient sorties...
« Je renvoie mes femmes; le roi s'approche et demeure
« à mon chevet... Il demeure chez moi jusqu'à ce qu'il aille
« souper... A dix heures, me voilà seule,... mais souvent les
« inquiétudes et la fatigue de la journée m'empêchent de dor-
« mir (1). »

(1) *Lettres historiques et édifiantes*, t. II, p. 453.

Ces continuels entretiens avec le Roi, cet aveu échappé de la bouche de M^{me} de Maintenon : « *C'est à moi qu'il faut s'adresser, par qui tout passe;* » ne suffisent-ils pas à nous éclairer sur l'influence qu'elle dut avoir à la fin du règne de Louis XIV ? Sa puissance avait grandi tout naturellement au fur et à mesure que le Roi avait vieilli et s'était trouvé plus isolé dans sa famille et dans son siècle.

Si l'on en croyait l'abbé Mascara, elle aurait même été si grande qu'en 1715 M^{me} de Maintenon aurait été vraiment la souveraine de la France. Suivant les conseils du médecin Fagon, l'oracle du palais, elle aurait impitoyablement barré le chemin à quiconque tentait d'apporter au roi quelque travail pénible ou sérieux (1); elle traitait elle-même toutes les affaires avec Voysin, auprès de qui Torcy, Desmarets et Villeroy n'étaient plus rien (2); elle recevait et refusait la démission des ministres, blâmait les uns, approuvait les autres (3); le régiment du Roi lui rendait les honneurs dûs à une Reine, ce qui jusqu'alors n'avait jamais été fait pour elle (4); aussi le bruit se répandait que par un second testament Louis XIV l'avait déclarée Reine et Régente (5) ». Mais, ajoutait sagement Mascara, ce que le Roi n'avait jamais osé faire dans tout l'éclat de sa puissance, comment eût-il espéré le faire admettre et réussir après sa mort ? »

Les lettres de Félix Cornejo corroboraient ce qu'avançait Mascara dans ses missives secrètes. Il attribuait à M^{me} de Maintenon la conclusion précipitée de la paix de Rastadt signée, disait-il, malgré Torcy; c'était elle qui, au grand mécontentement du ministre, avait mené l'importante affaire des négociations avec l'Autriche; elle qui avait correspondu avec Villars et lui avait plus d'une fois donné des ordres opposés à ceux qu'il recevait de son chef; elle enfin qui, voulant la paix à tout prix,

(1) Mascara à Grimaldo, 18 juin 1715. Arch. d'Alcalá, I. 3975.

(2) Le même au même, 16 juillet 1715. Ibid.

(3) Le même au même, 18 juin et 23 juillet. Ibid.

(4) Le même au même, 8 août 1715. Ibid.

(5) Le même au même, 23 août 1715. Arch. d'Alcalá, I. 3975.

avait empêché que l'Espagne ne fût comprise dans le traité (1).

Aussi Philippe V, tout en estimant sans doute peu vraisemblables certains faits rapportés par son correspondant secret, ne croyait pas pouvoir assez ménager M^{me} de Maintenon.

C'est à elle qu'il recommandait Amelot (2), à elle qu'il connaît ses griefs contre le marquis de Brancas (3), à elle qu'il adressait en premier lieu ses ambassadeurs, afin qu'elle les reçût, les écoutât, entrât avec eux dans toutes sortes de détails, et leur procurât « chez elle et devant elle » des audiences du Roi (4). Il lui faisait écrire par le prince des Asturies (5) et ne perdait lui-même aucune occasion de lui prouver l'estime et l'amitié qu'il avait pour elle.

Lorsque la princesse des Ursins disgraciée arriva à Versailles, on s'imagina, et Cornejo rapporta ce bruit (6), que M^{me} de Maintenon allait prendre sa défense et peut-être même négocier son retour à Madrid. Il n'en fut rien. Il y avait longtemps que l'intimité de ces deux dames s'était refroidie, et depuis quelques mois le ton de leur correspondance était passablement aigre (7).

Aussi, malgré l'apologie que M^{me} des Ursins fit de sa conduite dans le cabinet du Roi, en présence de M^{me} de Maintenon (8), elle ne trouva à Versailles qu'un accueil tout juste convenable. « Elle est comme abandonnée, écrit avec sa verve railleuse et méchante l'abbé Mascara, ce qui lui fait grande peine, car la bonne dame était habituée à l'adoration. Elle a bien accompagné M^{me} de Maintenon à Saint-Cyr, mais peu à peu l'ar-

(1) Cornejo à Grimaldo, 8 avril 1714. Arch. de Simancas, Est., I. 4318. Ce fait est confirmé au moins en partie, par les curieux détails que M. le marquis de Vogüé a donnés sur la correspondance de Villars. *Villars*, t. II, chap. viii, notamment, p. 64.

(2) Philippe V à M^{me} de Maintenon, 10 avril 1713. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(3) Le même à la même, 8 mars 1714. A. E. Esp. *Mémoires et Documents*, t. 99.

(4) Lettres de créance du cardinal del Judice et du prince de Chalais, 29 mars et 11 avril 1714. Ibid.

(5) Le prince des Asturies à M^{me} de Maintenon, 21 mai 1715. Ibid.

(6) Cornejo à Grimaldo, 13 février 1713. Arch. de Simancas, Est. I. 4321.

(7) M^{me} de Maintenon à la princesse des Ursins, 9 juillet 1717.

(8) Mémoire de la princesse des Ursins, remis à S. M. T. C., en présence de M^{me} de Maintenon. Arch. d'Alcalá, I. 3279.

dente amitié, la protection même se sont en allées en fumée. Villeroy seul, croyant faire sa cour à M^{me} de Maintenon, a eu d'abord pour elle quelques égards, mais le duc d'Orléans s'est fâché, et bientôt tous ont montré que l'amitié d'une personne disgraciée se fuit comme une maladie contagieuse. » Bientôt ce n'est même plus la peine de parler d'elle. « Je ne vous dis rien de M^{me} des Ursins, ni du célèbre M. Orry; l'an passé, c'étaient des personnages; présentement ils sont rayés du calendrier; sans exagération, il n'est pas plus question d'eux que s'ils étaient morts et enterrés depuis dix-huit siècles; ils sont aussi loin que César et Pompée; M^{me} de Maintenon elle-même fait grise mine à la Princesse (1). » C'est à ces dégoûts seulement que Mascara attribue le départ de M^{me} des Ursins, et non à la crainte de la mort du Roi, comme le fait Saint-Simon. « Elle a eu, dit-il en racontant la dernière audience que Louis XIV et M^{me} de Maintenon aient accordé à la princesse des Ursins, la consolation de voir S. M. dans son cabinet et encore chez M^{me} de Maintenon, où y étant elle, le R^{oy} y est venu; M^{me} de Maintenon sa bonne et véritable amie lui a ménagé le terrain, tant qu'il a été en son pouvoir; mais l'on n'a pas pu faire davantage, pensions, agréments, audiences particulières; mais cela ne suffit pas pour la contenter. Elle part les larmes aux yeux, et le poignard dans le cœur; M^{me} de Maintenon, toute puissante qu'elle est, et dans ses intérêts, n'a pas pu surmonter sa destinée; elle a sur les bras une partie trop puissante; elle aurait souhaité de vivre en repos, chez elle, et se tranquilliser parmi ses amis dans ce pays-ci; et aller de temps en temps à la campagne; mais Rome ! et les États étrangers, elle ne saurait les souffrir, ni s'y accoutumer; tout lui reproche son malheur, sa chute et sa grande élévation, d'où elle a tombé; et les grands coups qu'elle a manqués : elle est au comble du désespoir : elle part dans la semaine : et d'elle il n'en sera plus parlé : elle a fait ses adieux sans prendre congé, crainte de tomber en dé-

(1) Mascara à Grimaldo, 29 juin 1715.

faillance; sachant à merveille que ce seront les éternels adieux qu'elle donnera à la France (1). »

Plus vraiment reine que beaucoup de celles qui en ont porté le titre, plus puissante en 1715 qu'elle ne l'avait jamais été, M^{me} de Maintenon usait sans hésiter de la part d'influence à laquelle lui donnaient droit sa qualité d'épouse, son intelligence et sa rare sagesse, mais, pas plus que par le passé, elle ne s'en servait pour faire quoi que ce fût de contraire aux intentions du roi. C'est ce que dit Philippe V avec une force extraordinaire dans les Instructions qu'il rédigea pour le prince de Cellamare; on y voit que l'expérience l'avait instruit : « De M^{me} de Maintenon, vous ne pouvez tirer aucun profit, parce qu'elle se tient enchaînée à la volonté et au goût du Roi Très-Chrétien, *unicamente vinculada á la voluntad y gusto del Rey Christianísimo* (2). » Il ne nous reste donc plus qu'à examiner quelles ont été ses vues et celles du roi dans les dernières questions relatives aux rapports de la France et de l'Espagne que Louis XIV ait voulu résoudre avant de mourir.

(1) Mascara à Grimaldo, 9 août 1715.

(2) Philippe V à Cellamare, 19 mai 1715. A. E. Esp., t. 245, f° 47.

CHAPITRE VIII.

Intrigues de Philippe V pour obtenir la Régence. — Mesures de Louis XIV pour l'assurer au duc d'Orléans. — Ambassades du duc de Saint-Aignan à Madrid et du prince de Célamare, à Paris. — Mort de Louis XIV.

(1715.)

Le roi de France, pour assurer l'avenir et pour couronner son œuvre, n'avait plus que deux choses à faire : accomplir l'union de toute la monarchie d'Espagne, telle que les traités d'Utrecht l'avaient faite, sous le sceptre de son petit-fils ; garantir la paix et l'accord entre les deux royaumes et les deux branches de sa maison par une organisation de la Régence, conforme à l'esprit des mêmes traités aussi bien qu'aux droits de la branche française. Des secours militaires à l'une, afin qu'elle entrât en possession de toute la part que lui avait réservée l'Europe solennellement assemblée ; des dispositions testamentaires en faveur de l'autre, afin que ses droits à la succession fussent rendus manifestes par l'exercice préalable du pouvoir ; telle fut la ligne de conduite, habile et sage, politique et loyale, qu'adopta Louis XIV.

I.

On n'a pas oublié qu'au commencement du mois de juin 1714, Philippe V ayant enfin consenti à signer la paix avec la Hollande, le maréchal de Berwick avait reçu l'ordre de prendre le commandement de l'armée qui assiégeait Barcelone et d'y conduire de nouveaux renforts. Cette fois Louis XIV, jugeant que

la mesure était comble, avait résolu de réduire coûte que coûte la cité depuis neuf ans rebelle. Les sympathies de l'Autriche pour les révoltés étaient cependant publiques; le 12 mai 1714, l'Empereur avait célébré l'anniversaire de la délivrance de Barcelone en 1706 avec les mêmes solennités par lesquelles on célébrait d'habitude à Vienne l'anniversaire de la levée du siège de cette ville par les Turcs; Charles VI assurait ses alliés qu'après la mort de la reine, l'Angleterre recommencerait la guerre; en effet, George I^r semblait confirmer au moins par son intervention diplomatique les prévisions de l'Empereur; et, vers la fin du mois d'août 1714, Prior venait, de la part des Régents, proposer à Louis XIV la médiation de l'Angleterre en faveur des Catalans :

« J'ai fidèlement exécuté, lui répondit le roi, les engagements
« que le traité comportoit et qui m'obligeoient à concourir
« avec la Reine de la Grande-Bretagne pour procurer aux Ca-
« talans la jouissance de leurs priviléges. J'ai joint mes ins-
« tances à celles de la Reine auprès du roi d'Espagne. Elles
« ont été inutiles. Mon petit-fils m'a fait connoître, comme à
« elle, qu'après l'abus que les Catalans avoient fait des nou-
« velles concessions ajoutées à celles de ses prédécesseurs et des
« prérogatives qu'ils s'étoient attribuées eux-mêmes, il ne se-
« roit plus maître de ce peuple fier et difficile à gouverner s'il
« confirloit, pour prix de leur révolte, les grâces dont ils
« avoient abusé. L'expérience a fait voir leur invincible opiniâ-
« treté. Le duc de Shrewsbury, qui est présentement à la tête
« de la Régence, sait que, pendant qu'il étoit encore ambassa-
« deur auprès de moi, j'obtins du roi mon petit-fils,... principale-
« ment en considération des instances de la Reine, qu'il
« accorderoit une amnistie générale aux Catalans, la jouissance
« de leurs biens, etc., etc... Voilà ce que j'ai fait en exécu-
« tion du traité du mois de mars 1713, et les Régents d'An-
« gleterre ne s'embarrasseroient pas d'intercéder aujourd'hui
« en faveur des Catalans, si toutes les conditions de ce même
« traité avoient été accomplies avec la même ponctualité...

« Mais, en rappelant le souvenir de ce qui s'est passé, ils jugeront, eux-mêmes, si l'exactitude et la fidélité des Allemands ont été bien grandes, lorsqu'il s'est agi de retirer leurs troupes de la principauté de Catalogne, des îles de Majorque et d'Iviça et si le roi d'Espagne a lieu de se louer de la manière dont cette principauté et ces îles lui ont été remises (1). »

Les Régents ne s'étant pas laissé convaincre par ce ferme langage et recourant aux menaces, Louis XIV jugea convenable de les intimider à son tour; il prescrivit à son envoyé d'Iberville de faire comprendre au gouvernement anglais que s'il poussait à bout Philippe V en n'exécutant pas les clauses du traité qui lui étaient favorables, ce prince pourrait s'estimer dégagé des clauses défavorables et notamment annuler sa Renonciation : « Ainsi, ajoutait-il, on doit regarder la réduction des peuples soulevés encore en Espagne, comme nécessaire à la sûreté du repos de l'Europe, et c'est aussi dans cette vue que j'ai donné au roi mon petit-fils les secours qu'il m'a demandés (2). »

Heureusement les armes françaises, par les brillants succès qu'elles remportaient en Catalogne, allaient supprimer en quelques semaines la cause du conflit qui se préparait. Le 13 septembre 1714, après une résistance acharnée, Barcelone était prise d'assaut; elle se soumettait à la discréption du maréchal de Berwick qui accordait à tous la vie sauve et leur permettait de se racheter du pillage; par un véritable miracle, aucune violence ne fut commise. L'armée de Berwick avait perdu dix mille hommes; celle des Catalans, six mille.

Par humanité, autant que par condescendance pour les Anglais, Louis XIV avait prévenu les excès de la répression, auxquels se furent à coup sûr laissés entraîner un roi et des ministres qui parlaient couramment de passer au fil de l'épée

(1) Louis XIV à d'Iberville, 27 août 1714.

(2) Louis XIV à d'Iberville, 10 septembre 1714; cité par M. de Courcy, t. II, p. 437.

tous les révoltés de Barcelone. Nous ne pouvons omettre de citer ici les deux lettres que le roi de France écrivit en cette occurrence à son petit-fils, car elles sont au nombre de celles qui lui font le plus d'honneur : n'y trouve-t-on pas comme un ressouvenir des paroles de saint Ambroise à Théodore?

« Quoique cette ville mérite d'être châtiée, je crois qu'il est de « votre intérêt de modérer la sévérité dont vous voulez user « envers ses habitants. *Quoique rebelles, ils sont vos sujets et vous devez les traiter en père et les corriger sans les perdre.* Il y en a même un grand nombre dans cette ville « dont la fidélité n'est pas éteinte, mais seulement opprimée « par la violence, et cependant ils seront enveloppés avec les « révoltés et périront ensemble si les ordres que vous avez « donnés au maréchal de Berwick subsistent. Je vous conseille « donc de lui laisser plus de liberté que vous ne lui en avez « donné et je vous prie de croire un avis fondé sur l'expé- « rience.

• « Considérez aussi les troupes et les officiers que j'emploie « au siège. Vous ne voudriez pas faire périr beaucoup de « braves gens et retarder la prise de Barcelone sans autre « avantage que d'exercer votre vengeance contre une des plus « importantes villes d'Espagne. *Je suis assuré, connaissant vos sentiments réglés par le christianisme, qu'après un pareil événement vous rachèteriez, s'il étoit possible, d'un grand prix, tant de malheureux qu'une clémence trop tardive ne pourroit sauver (1).* »

Philippe V persiste cependant dans ses intentions plus que rigoureuses; Louis XIV revient à la charge et fait les dernières instances en faveur de Barcelone :

« Je vous ai communiqué ce que je pensois de votre sévérité à l'égard des habitants de Barcelone, et quoiqu'elle soit juste, je vous avoue que j'espérois que vous seriez sensible à la ruine entière d'une ville considérable, à la

(1) Louis XIV à Philippe V, 2 juillet 1714. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

« *perte de beaucoup de braves gens que vous ferez périr pour punir des sujets rebelles, et que sur toutes choses les sentiments du christianisme vous porteroient à la clémence.*

« Comme je vois cependant que le nouveau pouvoir que vous avez donné au duc de Berwick est très limité et d'ailleurs inutile, la tranchée devant cette place étant ouverte, je me trouve obligé par ces mêmes considérations, qui me touchent vivement, de vous demander encore et très insistantement de permettre au maréchal de Berwick de recevoir ceux de Barcelone à une capitulation raisonnable. Je suis bien éloigné de vous proposer de leur rendre leurs priviléges, mais accordez leur la vie et tous les biens qui leur appartiennent. *Traitez-les comme des sujets que vous êtes obligé de conserver, dont vous êtes le père et que vous ne devez pas détruire* (1). »

Louis XIV estimait qu'il convenait de ne pas exaspérer par des rigueurs inutiles des hommes que la souffrance avait exaltés et que des vengeances impitoyables eussent jeté, à la première occasion, dans les bras de l'Autriche. Il trouvait bon que Philippe V mit Barcelone hors d'état de nuire, en rasant ses fortifications et en la contenant par la citadelle du Montjouy. Il tenait pour juste qu'après une pareille révolte on lui imposât enfin les lois de la Castille; mais il priait en même temps son petit-fils de laisser aux Catalans leurs priviléges municipaux qui, sans porter aucun préjudice à l'État, leur donnaient l'illusion d'une certaine indépendance. M^{me} de Maintenon poussait la princesse des Ursins dans la même voie (2). Philippe V céda enfin.

Restaient à reprendre les îles de Majorque et d'Iviça que l'Empereur Charles VI entendait garder à sa disposition comme une perpétuelle menace contre les côtes de l'Espagne. Ce n'était pas que le drapeau autrichien y flottât ouvertement;

(1) Louis XIV à Philippe V, 1^{er} août 1714. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(2) M^{me} de Maintenon à la princesse des Ursins, 3 août 1714.

mais là, comme en Catalogne, les garnisons rebelles étaient soudoyées par l'Empereur, et tout en prétendant rester neutre, le gouvernement anglais faisait des vœux ardents pour les révoltés (1).

Afin d'empêcher l'Angleterre d'appuyer ces vœux de quelque secours actif et réel, Louis XIV et Philippe V avaient résolu de s'emparer avant la fin de l'automne de tous les postes côtiers de quelque importance, de bloquer la capitale pendant l'hiver et de la prendre d'assaut au printemps (2).

L'Angleterre ne devait pas manquer d'entraver, ne fût-ce que par des négociations, l'entreprise ainsi concertée entre Louis XIV et Philippe V. Vers le commencement du mois de mars 1715, lord Stairs, ambassadeur de la Grande-Bretagne, déclara à Torcy que Sa Majesté Britannique, sur la demande expresse de l'Empereur, offrait sa médiation entre le roi d'Espagne et les habitants des Baléares, que, d'après ses informations, ils étaient prêts à déposer les armes, si Philippe V leur laissait la jouissance de tous leurs priviléges et confirmait les autorités des deux îles dans les fonctions qui leur avaient été confiées par Charles VI (3).

Consulté en toute hâte par son aïeul, Philippe V lui manda le 2 avril qu'il voulait bien laisser aux rebelles la jouissance de leurs lois municipales et de leurs usages civils, « c'est-à-dire les coutumes du pays en ce qui regarde les habitants entre eux, mais qu'il ne leur feroit aucune autre concession, ne voulant pas qu'ils fussent mieux traités que ses autres sujets, qu'ils pussent entrer directement dans ce qui concerneoit son autorité et sa juridiction universelle, tant sur la politique que sur le militaire, sur les finances et sur la justice, ni qu'ils eussent aucun privilège qui pût limiter son pouvoir absolu dans la moindre circonstance (4). »

(1) De Courcy, la coalition de 1701, etc., t. II, p. 444.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 27 octobre 1714. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

(3) De Courcy, op. cit., t. II, p. 445.

(4) Philippe V à Louis XIV, 2 avril 1715.

On devine aisément l'accueil que l'insolent et libéral ambassadeur lord Stairs dut faire à cette réponse. Mais en définitive il n'avait ordre que de traîner les choses en longueur; aussi, se radoucissant au bout de quelques jours, il déclara qu'à défaut de tous leurs priviléges, les Majorquins se contenteraient sans doute de quelques-uns.

Louis XIV voyait très clair dans le jeu de l'Empereur et du roi Georges. Craignant avant tout de donner prétexte au renouvellement de la guerre, il écoutait et transmettait avec bienveillance toutes les propositions des Anglais. Mais il savait bien aussi que, mis en présence d'un fait accompli, ceux-ci ne risqueraient pas de nouveaux combats pour les seuls Majorquins. C'est ce qu'il faisait dire sous main au roi son petit-fils : « Il lui appartient, disait-il à Saint-Aignan, de consulter ses forces pour décider le parti qu'il doit prendre... Il me fera savoir ce qu'il souhaite, et j'agirai suivant ses intentions (1). »

Des conseils vigoureux étaient toujours bien reçus à Madrid. D'ailleurs la reddition de Barcelone avait frappé les Majorquins de terreur. Un gentilhomme catalan, échappé des Baléares, avait fait savoir que, moyennant les plus légères concessions, ils étaient prêts à se soumettre; ils avaient même demandé à leur gouverneur la permission d'écrire un conseil pour en délibérer; mais celui-ci, loin d'obtempérer à leur désir, avait fait offrir aux Anglais de leur livrer les deux îles. Un caprice du roi Georges, ou même l'initiative hardie de l'amiral anglais, pouvait donc ravir au roi d'Espagne la dernière conquête qui lui restât à faire : « Le chevalier d'Asfeld, écrit Philippe à son aïeul, me représente, par ses lettres, combien tout retardement est pernicieux... Je me flatte que vous voudrez bien me tirer au plus tôt d'une incertitude qui dérangeroit entièrement mes affaires pour peu qu'elle durât encore (2). »

Cependant lord Stairs avait reçu les pleins pouvoirs de l'Empereur et prétendait avec sa hauteur habituelle que ce serait

(1) Louis XIV à Saint-Aignan, le 21 mai 1715.

(2) Philippe V à Louis XIV, 3 mai 1715.

marquer bien peu de considération au roi son maître que de rejeter l'accommodelement qu'il proposait. Louis XIV écrivit au roi d'Espagne de l'accepter si le succès de l'expédition lui paraissait le moins du monde douteux, ou si l'on pouvait craindre une collision avec la flotte britannique. Mais avant que cette lettre parvint à destination, le chevalier d'Asfeld avait reçu l'ordre d'embarquer ses troupes et de faire voile pour les Baléares : « Je n'ai donné cet ordre, écrit Philippe à Louis XIV, qu'après m'être assuré que les préparatifs sont tels que l'Archiduc et le roi d'Angleterre se trompent fort s'ils croient que je me soucie beaucoup des difficultés qu'ils apportent à la négociation et que je ne sois pas en état de me faire raison par moi-même, aidé du secours que vous voulez bien me donner. Une des principales raisons qui m'avoient fait suspendre cette expédition étoit de vous marquer ma déférence; mais je crois que vous ne sauriez qu'approuver la résolution que j'ai prise présentement, quand il s'agit de venger l'honneur des rois attaqué par d'aussi insolentes propositions que celles qu'on vient de faire; j'ordonne au marquis de Monteleone de s'en plaindre hautement au roi d'Angleterre (1). » Louis XIV est sensible à ce fier langage; il approuve son petit fils; et bientôt le succès les justifie tous deux. Pas un bourg, pas un village, ne résiste, et la flotte anglaise ne paraît pas. Dès le 15 juillet, le roi de France n'a plus qu'à complimenter Philippe V : « Vous aviez raison, lui dit-il, de presser l'exécution d'une entreprise aussi importante que le succès en étoit facile et c'est aussi ce qui augmente le chagrin de ceux qui craignoient de voir entièrement éteindre la rébellion dans vos États. J'espère que Dieu, continuant de répandre sur vous ses bénédictions, vous fera jouir d'une longue paix (2). »

En même temps que cette dépêche part pour Madrid, des instructions très fermes sont expédiées à nos ambassadeurs de Londres et de Vienne. Le roi leur fournit des arguments pé-

(1) Philippe V à Louis XIV, 30 mai 1713.

(2) Louis XIV à Philippe V, le 15 juillet 1713. Arch. d'Alcalá, I. 2460.

remptoirs qui couperont court aux récriminations; il se plaint de l'attitude des officiers anglais et allemands qui ont violé à l'égard de la France les clauses des traités d'Utrecht et de Rastadt relatives à la Catalogne et aux Baléares; il consent à ne point exiger réparation de ces griefs; mais en revanche il demande qu'on accepte la mesure énergique que Philippe V a dû prendre pour faire respecter ses droits. « Partout et dans tous les temps, dirons-nous avec M. le marquis de Courcy, on s'est incliné devant la puissance du fait accompli. Si le roi d'Angleterre et l'Empereur se plaignirent, ce fut uniquement pour la forme, et Philippe resta le paisible possesseur de sa dernière conquête (1). »

II.

Six semaines avant que la mort vint l'enlever à la France et à l'Espagne, Louis XIV pouvait donc contempler d'un œil satisfait son œuvre achevée, du moins en ce qui concernait le trône du roi son petit-fils. La seconde partie de sa tâche, celle qui consistait à unir d'amitié les deux royaumes et les deux branches de la maison de Bourbon, tout en en consacrant la séparation légale et définitive, n'était pas la moins difficile.

Indépendamment de la jalousie qui durant quatorze années avait animé les Espagnols à l'égard des Français, il y avait entre eux une cause perpétuelle de difficultés, sinon de discordes : c'était la présence d'un nombre presque incroyable de négociants français qui avaient accaparé la plus grande partie du commerce espagnol.

Dans les moindres localités de la Péninsule on trouvait jusqu'à deux et trois maisons françaises, petites ou grandes (2). Des priviléges considérables leur avaient été accordés par les traités des Pyrénées, de Nimègue et de Ryswick. « Quels avantages

(1) De Courcy, *op. cit.*, t. II, p. 454.

(2) Le procès du cordelier Le Marchand, accusé d'avoir comploté l'empoisonnement de Philippe V, fournit à ce sujet des détails fort curieux.

n'en a-t-on pas retirés ? pouvait écrire Amelot. Combien de maisons de négociants françois de Nantes, de Saint-Malo, de La Rochelle et de Marseille sont-elles devenues puissantes à Cadix, à Malaga, à Carthagène, à Valence et dans les autres principaux ports d'Espagne, et en ont-elles rapporté de richesses en France? Quel prodigieux commerce les Bayonnois n'ont-ils pas fait, en tirant continuellement d'Espagne par terre les espèces d'or et d'argent? Une multitude d'Auvergnats et d'habitants des autres provinces passent tous les ans les Pyrénées, et reviennent en France au bout d'un certain temps, chacun avec une somme proportionnée au prix de son travail, dont ils paient à leur retour la taille au roi; tout cela en vertu des franchises et de la protection stipulées par les traités. » Ces négociants conservaient leur maison en France; au bout de quelques années, ils se substituaient en Espagne un frère, un fils, un neveu; une correspondance régulière s'établissait entre eux. La seule précaution que le gouvernement français eût à prendre, c'était d'empêcher les chefs et les meilleurs ouvriers des manufactures de passer en Espagne, « *chose dont il faut avouer au reste que le François, hasardeux et avide de gain et de nouveauté, est très capable* (1) ».

Un pareil envahissement était contraire aux intérêts nationaux de l'Espagne, car le commerce français jouissait de tous les avantages, sans avoir à supporter aucune des charges du commerce espagnol, et lui rendait ainsi la concurrence impossible; enfin, de l'aveu de notre ambassadeur, « des François vagabonds et malhonnêtes venoient chercher fortune en Espagne, y commettoient toutes sortes de fraudes, y déshonoroient notre nation et se réclamoient ensuite de ses priviléges pour jouir de l'impunité (2) ». En revanche, le commerce local et les autorités municipales suscitaient aux Français mille embarras, mille tracasseries, qui leur faisaient jeter les

(1) Amelot à Pontchartrain, janvier 1712. A. E. Esp., t. 218, f° 42.

(2) Saint-Aignan à Louis XIV, 23 mars 1715. Ibid., t. 239, f° 192.

hauts cris. De là, les plaintes incessantes qui, parties de toutes les extrémités de la Péninsule, arrivaient journellement à l'ambassade de France (1), et les réclamations dont Pontchartrain accablait, on peut le dire, les ministres espagnols.

Justement préoccupés d'un état de choses si nuisible aux bons rapports des deux peuples, le marquis de Bonnac et Orry avaient soutenu cette idée, généreuse et large, que l'avènement des Bourbons au trône d'Espagne avait entièrement modifié les relations de la France et de ce royaume; qu'on ne devait plus s'attacher aux traités antérieurs à 1700; que les intérêts des particuliers, garantis par ces traités, n'étaient pas autant à considérer que l'intérêt général des deux États; qu'une entente nouvelle qui supprimât toute cause de récriminations devait être conclue, car l'amitié de l'Espagne, préférable à quelques gains matériels, était à ce prix.

Amelot avait protesté avec la dernière énergie contre cette politique et il avait réussi à convaincre Pontchartrain. Celui-ci exigeait donc que les Français fussent traités suivant la lettre des conventions, c'est-à-dire comme au temps de Philippe IV et de Charles II. Il était le véritable auteur du mot si vivement reproché par Philippe V au marquis de Brancas « que les François étoient plus maltraités en Espagne qu'à l'époque de la maison d'Autriche (2) ».

Louis XIV ne donna point à cette grave question de solution définitive; il se borna à recommander dans la pratique autant de modération que de loyauté. Il enjoignit à son ambassadeur « d'examiner toujours le fondement des plaintes des François établis en Espagne, avant de les appuyer (3) ». Il se refusa de même à traverser le rétablissement des manufactures et de la marine espagnoles : « Il ne faut point, disait-il, empêcher un bien réel pour éviter un mal qui n'est peut-être qu'en idée et

(1) Les plaintes des négociants français forment des liasses entières aux Affaires étrangères et aux Archives de Simancas.

(2) Voir à ce sujet A. E. Esp., t. 231.

(3) Louis XIV à Saint-Aignan, le 7 mars 1715. A. E. Esp., t. 240, fo 59.

en tout cas très éloigné (1). » La dépêche qui contient ces lignes est la dernière qu'il ait signée à destination de l'Espagne.

III.

Par un malheur inouï, le sort avait voulu que celui à qui allait incomber après lui le soin de conserver l'union de la France et de l'Espagne fût le seul prince français que Philippe V tint pour son ennemi. Rien ne paraissait plus urgent que de les réconcilier l'un et l'autre. La chute de la princesse des Ursins en fournit les moyens; tous les griefs pouvaient impunément tomber sur elle: « M. le duc d'Orléans, écrit M^{me} de Maintenon, est désespéré du retour de M^{me} des Ursins. Il veut aller à Paris, parce qu'il craint que s'il la trouvoit sur son chemin, il ne fût pas assez maître de lui pour s'empêcher de lui faire une insulte, ce qui seroit terrible dans la maison du roi. Ce prince est très mal conseillé. Il me regarde comme son ennemie mortelle et croit que c'est moi qui ai obtenu que M^{me} des Ursins vint ici. Cependant, je travaille à empêcher qu'elle ne couche à Versailles et à la faire sortir de France le plus tôt qu'il se pourra. C'est ainsi qu'on se trompe souvent (2). » De fait, on interdit à la princesse de se trouver dans aucun lieu où elle pût rencontrer le duc ou la duchesse d'Orléans.

Trois semaines plus tard, Louis XIV rouvrait l'affaire de Flotte et de Régnault; c'était un second préambule au rapprochement, préambule nécessaire, car les deux malheureux gémissaient toujours dans la prison de Ségovie. « Le roi m'a commandé, Monsieur, marque Torcy à Saint-Aignan, dans sa dépêche du 18 mars 1715, de vous écrire qu'il y a déjà plusieurs années que deux hommes attachés à M. le duc d'Orléans, l'un nommé Flotte et l'autre Régnault, tous deux François, languis-

(1) Louis XIV à Saint-Aignan, 19 août 1715. A. E. Esp., t. 241, f° 53.

(2) M^{me} de Maintenon au curé de Saint-Sulpice, 24 février 1715. Geffroy, t. II, p. 362.

sent en Espagne dans une prison, sans que S. M. sache encore *s'ils sont effectivement coupables de quelque crime.* Ce qu'on a dit du sujet de leur détention étoit si grave et intéressoit tellement la personne du roi d'Espagne, que le roi n'a voulu faire aucune instance pour leur liberté, quoique tous deux soient ses sujets. « Toutefois, comme les accusations peuvent avoir été fausses, et que leurs longues souffrances peuvent engager le Roi Catholique à prendre pitié d'eux, l'intention du roi est que vous examiniez premièrement si le temps est propre pour agir en leur faveur. Si vous croyez ensuite qu'il soit à propos de parler de leur liberté, S. M. veut bien que vous interposiez pour eux vos offices... Mais il ne faudra rien faire qui puisse blesser le roi d'Espagne (1). »

Le cardinal del Judice vint fort à propos fournir à l'ambassadeur l'occasion qu'il cherchait en lui parlant de l'exil de Ronquillo et de Silva. C'étaient, disait-il, deux victimes de la princesse des Ursins; il était temps de faire cesser l'injustice d'un châtiment immérité. Saint-Aignan repartit qu'on avait exactement la même opinion en France et que Louis XIV demeurait convaincu que son petit-fils avait été trompé. N'en aurait-il pas été de même au sujet de Flotte et de Régnault? Étaient-ils coupables ou non? « Leur affaire est des plus délicates, fit le cardinal; je les crois innocents; mais S. M. C. a été prévenue, et il ne sera point aisément sans doute de la faire revenir (2). »

Le roi d'Espagne, tout au contraire, entra plus vite et plus aisément qu'on ne l'aurait cru dans les vues de son aïeul : « J'ai lieu de croire, par des choses qui me sont revenues, lui marquait-il dans sa lettre du 29 avril, que vous ne seriez pas fâché que je misse Flotte et Régnault en liberté; vous savez les fortes raisons que j'ai eues pour les faire arrêter et pour les retenir en prison jusqu'à cette heure; malgré cela, l'envie que j'ai de concourir en tout ce qui dépend de moi à votre satisfaction est si forte, que je donnerai mes ordres

(1) Torey à Saint-Aignan, 18 mars 1715. A. E. Esp., t. 244, f° 207.

(2) Saint-Aignan à Torey, 29 avril 1715. A. E. Esp., t. 240, f° 85.

« pour les faire relâcher, étant même prêt, si cela vous fait plaisir, comme je le crois, à oublier tous les sujets de ressentiment que m'a donnés le prince qui les a employés; vous en connaissez comme moi toute l'étendue, puisque je vous en ai instruit à fond. Cependant, quelques motifs que j'aie de me plaindre de lui, la religion, la proximité du sang et le désir de vous donner cette satisfaction me portent volontiers à cette réconciliation, et je ferai de mon côté avec joie les pas nécessaires pour y réussir. Je remets donc cette affaire entre les mains de V. M. comme d'un grand-père que je sais qui ne veut que mon bien et qui a tant de bontés pour moi, et pour qui j'ai une tendresse inexprimable et pleine de la plus vive reconnaissance (1). »

Le roi d'Espagne fit en effet, dans le courant de mai, délivrer les deux prisonniers, ils sortirent du château de Ségovie le 27 mai 1715, non sans avoir au préalable remercié Grimaldo de toutes les bontés qu'il avait eues pour eux (2). « Vos bons offices auront certainement beaucoup contribué à leur liberté, écrivit Torcy à Saint-Aignan, mais le roi d'Espagne s'est voulu réservier le plaisir d'en instruire le Roi et de s'en faire un mérite auprès de S. M. comme il l'a fait en l'assurant par sa dernière lettre qu'il donneroit ses ordres pour les faire relâcher et même qu'il étoit prêt à recevoir M. le duc d'Orléans à une réconciliation sincère.

« Cette disposition a fait beaucoup de plaisir au Roi, et S. M., voulant mettre fin à une division qu'il est de sa sagesse et de sa bonté de ne pas souffrir plus longtemps dans sa maison, envoie elle-même au roi d'Espagne une lettre de M. le duc d'Orléans. Je suis persuadé, Monsieur, que vous regarderez comme un bonheur que ce différend finisse pendant le cours de votre ambassade (3). »

(1) Philippe V à Louis XIV, le 29 avril 1715. A. E. Esp., t. 244, f° 367.

(2) Arch. d'Alcalá, I, 2975. D^a Antonio Gonzalez Clavo à Grimaldo, 27 mai 1715. Flotte et Régnault au même.

(3) Torcy à Saint-Aignan, le 13 mai 1715. A. E. Esp., t. 240, f° 97. Torcy avait d'ailleurs re-

L'intervention de Saint-Aignan ne paraît guère en cette affaire; toujours est-il qu'Alberoni et Judice s'attribuèrent tout l'honneur de la délivrance des prisonniers et de la réconciliation des deux princes (1).

L'un et l'autre s'écrivirent simultanément de telle sorte que l'honneur de chacun fût sauf; la lettre de Philippe V était froide mais convenable. Celle d'Élisabeth Farnèse, à qui de tels sentiments avaient été inspirés, dit-on, par la reine Anne de Neubourg (2), était un peu plus chaleureuse. Quant aux lettres du duc d'Orléans, elles étaient à la fois déférentes et dignes. Celle qu'il adressait à la reine marquait de plus une reconnaissance très personnelle de ce qu'elle avait fait à l'égard de la princesse des Ursins.

Enfin les relations, si promptement hostiles du duc d'Orléans et d'Alberoni, commencèrent à cette occasion, de la part du premier, par les remerciements les plus sentis, de la part du second, par les protestations les plus véhémentes d'un dévouement sans bornes (3).

IV.

Si Philippe V se réconciliait avec le duc d'Orléans, il ne croyait pas pourtant devoir en conclure qu'il lui fallait reconnaître sincèrement les droits éventuels de ce prince au trône de France, ni surtout ses prétentions à la régence.

Sur ce point, le roi d'Espagne n'a jamais varié. On a vu plus haut quelle politique il avait tracée en 1714 au cardinal del

connu, dès le 15 avril 1715 (A.E. Esp., t. 224, fo 341) « qu'Alberoni travailloit depuis quelque temps à raccommoder M. le duc d'Orléans et la cour de Madrid ».

(1) Saint-Aignan à Torcy, 1^{er} juin 1715. A. E. Esp., t. 224, fo 9.

(2) Madame à la comtesse Louise, 8 août 1715. Brunet, t. I, p. 177. « Je suis fort obligé à cette bonne reine, car elle a beaucoup travaillé au raccommodement de mon fils avec le roi d'Espagne. »

(3) Voir ces lettres à l'Appendice, n° V.

Judice ; les mêmes préoccupations reparaissent en 1715. Il consulte d'une part son confesseur, le P. de Malboan, sur la validité de la renonciation qu'il a signée ; et de l'autre, il rédige pour le prince de Cellamare, son ambassadeur à Paris, des instructions très nettes sur les démarches qu'il doit faire pour assurer à son maître le gouvernement de la France après la mort de Louis XIV.

Le P. de Malboan composa successivement deux mémoires sur la matière que le roi d'Espagne lui fit examiner. Au début du premier, le savant jésuite déclarait spirituellement que son travail était tout à fait inutile, attendu que l'expérience de l'ambition humaine montre dans toutes les histoires que ces questions se résolvent plutôt par la force que par la raison et par le canon que par la plume, *las decida mas la fuerza que la razon, y los tiros de artilleria mas que las plumas*. Les lois divines, les droits de la nature et du sang ne comptent guère malheureusement, même entre princes catholiques ; et l'on rencontre toujours des docteurs de l'un et l'autre droit, des casuistes et des théologiens, pour justifier toutes les prétentions. Philippe V en trouvera autant qu'un autre, *ni para su abono faltaran textos, theologias, exemplares, y otros argumentos, como jamas faltaron apoyos aun à las acciones mas injustas ni máscara, con que disimularse, à las opiniones mas reprobas.*

Deux choses cependant encourageaient le confesseur à parler ; d'abord, la protection visible que Dieu accordait à S. M. depuis son avènement ; ensuite, les nobles paroles du roi qui lui avait déclaré mettre sa conscience et sa fidélité à Dieu au-dessus de tous les royaumes, de toutes les couronnes de l'univers ; *quid prodest homini si universum mundum lucretur, anime vero sue detrimentum patiatur ? Aut quam dabit commutationem pro anima sua ?*

Ceci dit, le P. de Malboan entrait en matière et affirmait tout d'abord que, dans le cas supposé, il n'était permis à S. M. C. ni de réclamer, ni de prendre, ni d'accepter la couronne de France

à laquelle elle avait solennellement renoncé. De cela trois raisons.

Si tous les fondements qui ont rendu valide la renonciation de S. M. subsistent dans le cas proposé, la renonciation demeure valide et ferme. Or, il est notoire que tous ces fondements subsistent.

Parmi les causes qui ont déterminé S. M. à engager sa parole d'honnête homme, de roi, de chrétien, devant Dieu et devant le monde, laquelle disparaîtrait par la mort du Dauphin? Ce cas est-il un cas imprévu, dont la prévision eût empêché la renonciation? Non sans doute, puisqu'il est exprimé dans l'acte même. Serait-ce la possibilité d'échanger un trône inférieur contre un autre plus élevé? Des motifs aussi humains ne dictent pas le choix de S. M.; mais quand cela serait, une fois que le choix est fait, il est irrévocable; un homme qui veut être religieux est libre de porter ses préférences sur tel ou tel ordre, mais une fois qu'il est entré dans l'un, il n'a plus le droit de le quitter pour un autre, sur le simple prétexte de sa convenance et de son goût; Philippe a pu choisir entre la France et l'Espagne; il a pris l'Espagne; il doit y rester.

Serait-ce le bien public de la France? Mais il n'est plus permis à Philippe de le préférer à celui de l'Espagne.

Serait-ce le bien public de l'Europe et de la chrétienté? Mais toute tentative du roi d'Espagne sur le trône de France la bouleversera et causera plus de ruines que la précédente guerre. Et d'ailleurs le vrai motif des renonciations d'Utrecht n'a-t-il pas été le bien public de l'Espagne, de la France et de l'Europe? Donc tous les motifs qui ont fait la force de la renonciation, quand elle a été signée, subsistent au cas de la mort du Dauphin; donc elle doit être observée.

Si S. M. C. fait valoir ses droits sur la couronne de France, ou elle voudra posséder les deux trônes de France et d'Espagne, ou elle entendra prendre pour elle la couronne de France et laisser celle d'Espagne à son fils ainé. Dans la première hypo-

thèse, l'injustice est manifeste; S. M. détruit de sa propre main tous ses droits sur l'Espagne; le testament de Charles II ne les lui reconnaît que dans le cas de la séparation des deux couronnes; il y est dit précisément que si Philippe devient roi de France, il devra laisser la couronne d'Espagne au duc de Berry, puis, à défaut de celui-ci, à l'archiduc Charles d'Autriche; qu'il prétende être roi de France, et toute l'Europe le traitera comme un usurpateur digne d'être chassé par la force; en Espagne même, on cessera de le considérer comme un légitime souverain. Sans le testament de Charles II, sans le principe premier de la séparation des deux couronnes, il ne serait même pas légitime à l'heure présente; le jeune Dauphin, représentant le droit du duc de Bourgogne, ainé de Philippe V, serait roi d'Espagne, en attendant qu'il le fût aussi de la France.

Supposons que S. M. aille en France et laisse le trône d'Espagne à son fils ainé. C'est toujours la même chose, sinon pire. Toute l'Europe s'en référera au testament de Charles II et dira que l'Espagne doit appartenir, non pas aux fils de Philippe V, mais à ceux de l'archiduc Charles, et, s'il n'en a pas, au duc de Savoie. Que Philippe V passe en France et, aux applaudissements de tous ses ennemis, il anéantit ses droits et ceux de ses enfants sur l'Espagne. Au lieu d'une couronne certaine, il ne leur laisse que la possession précaire et disputée du trône d'Espagne.

Incertitude et dispute qui inondera de sang l'Europe entière! La guerre recommencera et dans quelles conditions! car cette fois la France ne sera même point unie pour défendre Philippe; les princes français injustement dépossédés de leurs droits feront cause commune avec les alliés; ils auront un parti puissant et pourront mettre en avant la foi des serments et celle des traités. Qui sait si le roi ne perdra pas tout simplement et l'Espagne et la France? Ni comme père, ni comme roi, il ne doit tenter une telle aventure; qu'il médite, lui surtout qui possède actuellement pour lui et pour ses enfants un grand et magnifique royaume, qu'il médite l'exemple et les paroles du

roi saint Édouard ! Ne disait-il pas, ce prince vertueux, qu'il aimeraient mieux être privé d'un trône que le fer et le sang pourraient seuls lui donner ; *malle se regno carere quod sine cæde et sanguine obtineri non possit?*

« Bref, concluait Malboan, que Votre Majesté se contente de la couronne d'Espagne et sa conscience est en pleine sûreté ; mais qu'elle cherche à s'emparer du trône de France, qu'elle expose l'Europe à des maux innombrables ; qu'elle risque son sceptre et celui de ses enfants ; qu'elle livre deux royaumes dont l'un est sa patrie et l'autre le joyau précieux qu'elle tient de la main de Dieu, qu'elle les livre à toutes les ruines, à toutes les horreurs d'une guerre générale ; qu'elle nuise à l'Église et travaille en faveur de l'hérésie, résultat ordinaire des guerres entre princes catholiques ; que tout cela V. M. puisse le faire en conscience ; je ne le dis, ni ne pourrais le dire, sans trahir mon Dieu, mon âme et mon roi ! »

La troisième raison sur laquelle s'appuie Malboan est que c'est un crime rare et toujours puni que de voir un prince tenter de faire valoir par la force un droit auquel il a renoncé en présence de Dieu et de son peuple. L'exemple d'Alphonse IV, roi de Léon, mort en prison pour avoir voulu reprendre le trône qu'il avait abdiqué, devrait ouvrir les yeux à tous les princes chrétiens. Ne savent-ils pas aussi, par l'Ecriture, combien il est dangereux de revenir sur ce qu'on a promis à Dieu ? Ont-ils oublié l'histoire d'Ananie et de Saphire : *cur tentavit Satanas cor tuum, mentiri te Spiritui sancto et fraudare?* Que les fils du siècle, en se fondant sur la prudence humaine, persuadent au roi d'Espagne qu'il a le droit d'annuler sa renonciation, cela se peut ; mais des ministres de Dieu, jamais.

Ces paroles énergiques étaient, il faut le dire, suivies d'une concession qui en atténuaient singulièrement la portée. Sa Majesté Catholique, déclarait Malboan, pouvait établir en France un de ses fils cadets, à l'exclusion de l'aîné qui resterait en Espagne avec son père.

Qu'est-ce qui s'opposerait à cette solution ? Serait-ce le texte

de la renonciation? Le serment de Philippe V? Ou la loi fondamentale adoptée par les Cortès?

Ce n'est pas la renonciation, car un père ne peut renoncer pour ses enfants. Les juristes réunis en 1621 pour examiner la renonciation d'Anne d'Autriche ont reconnu qu'elle devait toute sa validité au principe politique de la séparation des deux couronnes, et que ce principe sauf, la renonciation n'entraînait aucune obligation morale. Par conséquent, Philippe V n'est *moralement* tenu qu'à assurer la séparation constante des deux couronnes de France et d'Espagne, ce qui arrivera si un de ses cadets va fonder en France une nouvelle dynastie.

Ce n'est pas le serment, car le serment ne peut obliger que celui qui l'a prêté. Supposons que l'on défere les ordres sacrés à un enfant, on l'engage par là même au vœu de chasteté; et cependant nul ne peut soutenir qu'il soit tenu à cet engagement qu'on a pris pour lui, sans qu'il pût savoir à quoi on l'engageait. Tout serment suppose la liberté et la liberté suppose la connaissance. Philippe est obligé de tenir son serment, c'est-à-dire de ne rien faire pour s'assurer le trône de France, et de tout faire pour maintenir la séparation des deux couronnes. Mais il ne peut pas empêcher un de ses fils cadets de faire valoir des droits auxquels il n'a pas renoncé.

Ce n'est pas enfin la loi fondamentale, car elle n'a eu pour but que d'assurer deux lignes séparées à la France et à l'Espagne; entendue dans le sens strict, elle serait funeste à la fois à l'Espagne et à la famille royale; l'autorité du roi et celle des Cortès doivent donc l'interpréter, s'il est besoin, dans le sens le plus favorable.

Par conséquent, le roi d'Espagne ne peut réclamer le trône de France ni pour lui, ni pour son fils ainé; mais, si les circonstances politiques le permettent, il le peut en conscience pour un de ses cadets (1).

Cette seconde partie du mémoire de Malboan n'était pas très

(1) Le Père de Malboan à Philippe V, 25 avril 1713. Arch. d'Alcalá, 1. 2555.

convaincante, sauf sur le point du serment qui est évidemment chose personnelle; mais toutes les autres raisons politiques et morales que le jésuite avançait dans le premier cas s'appliquaient aussi bien à l'autre hypothèse. Peu importait d'ailleurs, puisque, même avec ces atténuations finales, le travail du confesseur déplut fort au pénitent et que celui-ci ne craignit pas d'en exiger un autre. Pour opérer la conversion du P. de Malboan à des doctrines plus conformes à son ambition, Philippe V s'était borné à lui communiquer les lettres secrètes de Louis XIV dont le lecteur a pu prendre connaissance un peu plus haut. Alors les écailles tombèrent des yeux au Révérend Père, et il consentit à déclarer que ces lettres avaient suffi à enlever toute liberté au roi d'Espagne; donc ses serments étaient nuls, donc il pouvait faire tout ce qu'il voulait. Ajoutons que le confesseur n'avait pas eu moins de quatre conférences avec le cardinal del Judice; que celui-ci l'avait effrayé en lui représentant que le sort de trois monarchies, la France, l'Espagne et la Savoie, dépendait de la décision qu'il allait donner; qu'il avait enfin calmé les inquiétudes de sa conscience en lui affirmant que Philippe V n'avait jamais voulu sincèrement renoncer à ses droits et qu'il n'avait cédé qu'aux instances réitérées, aux menaces même, d'un grand-père à qui il devait tout. On sait ce qu'on doit penser de telles assertions; elles n'en étaient pas moins de très réelles excuses à la versatilité du P. de Malboan (1). Nous n'irons pas cependant, après avoir admiré ses éloquentes tirades sur les horreurs de la guerre déchainée contre l'Espagne et la France, jusqu'à lui pardonner d'avoir écrit, trois semaines plus tard, que tous les moyens, même les plus violents, étaient légitimes pour reprendre un bien dont on avait été injustement dépouillé (2).

(1) Tous ces faits sont racontés au début du second mémoire; il semble que Philippe V ait songé alors à abandonner l'Espagne au duc de Savoie, conformément au partage proposé en 1712.

(2) Le Père de Malboan à Philippe V, Ocaña, le 25 mai 1715. Arch. d'Alcalá, I. 2555.

V.

Complaisance bien inutile ! Le dévot Philippe V n'avait même pas attendu la réponse du P. de Malboan, alors retiré à Ocaña, pour rédiger ses instructions secrètes au prince de Cellamare ; ou plutôt il se les était laissé dicter par la reine, peu soucieuse des scrupules de son époux. La main d'Élisabeth Farnèse s'y montrait dès les premières lignes. L'ambassadeur ne devrait supporter aucun discours contre elle au sujet de la princesse des Ursins ; il ne tolérerait pas qu'on prétendit qu'elle n'aimait pas les infants ; il détruiraît l'effet des paroles de la princesse et d'Orry qui n'auraient pas manqué de faire croire que la Reine était tout italienne et n'avait point d'amitié pour la France. Il représenterait qu'on n'avait appelé tant d'Italiens au pouvoir qu'afin de récompenser des hommes qui avaient abandonné leur pays et leurs biens pour demeurer fidèles à leur roi.

Mais surtout le prince de Cellamare ne perdrait pas de vue les droits de son maître à la tutelle du Dauphin. « Il est probable, écrivait naïvement Philippe V, que dans son testament le Roi m'a nommé tuteur, et qu'il a désigné celui qui me suppléera ; il n'y a pas lieu de croire qu'il m'ait substitué un prince, mon adversaire, qui désuniroit les deux couronnes. » Cependant, comme le doute est toujours permis, l'ambassadeur chercherait à connaître la vérité de la bouche même de Torcy ; si par impossible, le roi avait décidé contre Philippe V, ou bien établi comme subrogé-tuteur un sujet suspect, il conviendrait de protester devant le ministre et de le prier de transmettre au roi de France les réflexions de son petit-fils. Par voie de codicille, Louis XIV pourrait encore tout réparer. Si Torcy se refusait à exécuter la commission, le prince de Cellamare devrait la faire lui-même auprès de S. M. T. C.

Il ne fallait point tolérer non plus l'expédient d'un *Conseil de régence*, « à cause de la facilité que ces corps ont

généralement à sacrifier les intérêts publics ». Si, par malheur, le roi de France venait à mourir avant que les protestations du roi d'Espagne fussent connues, et si le testament n'était pas favorable à ses droits, l'ambassadeur publierait immédiatement une protestation signée de Philippe V et dès à présent incluse dans ses instructions.

Le but indiqué, comment l'atteindra-t-on ? « Il faut, dit Philippe V, me former un parti solide à Paris et dans les provinces. »

Quelle conduite tenir tout d'abord à l'égard des personnes qui composent la cour et le gouvernement ? Le roi d'Espagne avait rendu ses bonnes grâces au duc d'Orléans et par conséquent l'ambassadeur devait le bien traiter; *mais il fallait toujours le regarder comme un rival.* De M^{me} de Maintenon, comme on l'a dit ci-dessus, on ne pouvait tirer d'autre profit que de lui arracher nombre de détails utiles et vrais; M^{me} de Caylus étant au courant de beaucoup de particularités secrètes, pourrait rendre des services du même genre; on la gagnerait en lui faisant entrevoir l'avantage de son parent, le marquis de Caylus, alors au service du roi d'Espagne. Le comte de Toulouse passait pour bien disposé, mais il était d'un naturel très réservé, et craignait fort le Roi; aussi, de lui-même, il ne dirait rien; mais par M^{me} la Duchesse sa sœur, en qui il avait une entière confiance, il serait possible de s'assurer de ses intentions, ou bien encore par le marquis ou la marquise d'O, ses confidentes. Le duc du Maine paraissait moins sûr, à cause de l'alliance qu'il avait sollicitée avec le duc d'Orléans par le mariage de son petit-fils avec la fille de ce duc; sa conduite prêtait aux interprétations les plus diverses; il ne faudrait s'avancer qu'avec précaution. Les deux maisons de Condé et de Conti étaient gouvernées par M^{me} la Princesse et M^{me} la Duchesse qui « vénéraient la personne de Philippe V et lui étaient entièrement dévouées ». Elles entretenaient dans les mêmes sentiments le duc de Bourbon et le prince de Conti. De ce côté, Cellamare

trouverait donc un appui solide. Parmi les ministres, on pouvait avoir la plus entière confiance en Torcy; il était nécessaire de cultiver sa femme qui avait une grande influence sur lui. Voisin était assez attaché à la cause de Philippe V. Avec Pontchartrain le fils, on ne savait sur quoi compter, à cause de l'extravagance de son humeur. Quant à Desmarets, il ne s'occupait que de son affaire et suivait aveuglément la volonté du roi. Les autres personnages, grands seigneurs et maréchaux, n'oseraient vraisemblablement pas s'expliquer de peur d'aller contre la volonté de Louis XIV. Il y en avait cependant quelques-uns dont les dispositions semblaient bonnes et qu'il fallait traiter avec une faveur marquée; toute la maison de Rohan, par exemple, surtout le cardinal et le prince son frère; les maréchaux de Tessé, de Villars, de Tallard, de Matignon, d'Huxelles; enfin Grammont, d'Antin et Dangeau. Rien n'était plus malaisé que de pénétrer le Père Le Tellier et rien n'était plus urgent que de l'avoir pour soi. On ferait valoir auprès de lui le dévouement de Philippe V à son ordre, la substitution des jésuites aux dominicains comme confesseurs des princes espagnols et la promesse que le roi d'Espagne voulait bien faire de ne jamais revenir sur cette décision. On se tiendrait enfin parfaitement au courant des affaires religieuses, sur tout de ce qui concernait le livre du P. Quesnel et la Constitution, mais on éviterait de se prononcer trop ouvertement dans un sens ou dans l'autre, afin de donner des espérances à tous (1).

Muni de ces instructions qui faisaient de lui, moins un ambassadeur, qu'un espion et un conspirateur, le prince de Cellamare partit pour Paris et se mit sur-le-champ à la besogne.

De tous les princes, celui qui lui fit l'accueil le plus chaud, ce fut précisément ce duc d'Orléans contre qui il allait travailler. Il manifesta la joie la plus vive de sa réconciliation avec Philippe V, vint de lui-même chercher l'ambassadeur

(1) Instruction secrète du prince de Cellamare, 19 mai 1713, et pouvoir donné par Philippe V au même pour maintenir ses droits à la tutelle du Dauphin. A. E. Esp., t. 245, f° 43-69.

pour causer à loisir de la famille royale d'Espagne ainsi que de toutes les affaires du pays; bref il rendit par son attitude plus délicate encore la situation de Cellamare. Mais la santé déclinante de Louis XIV ne permettait à l'agent de Philippe V ni les scrupules ni les retardements, et il s'ouvrit bientôt à M. de Lassai, si puissant dans la maison de M^{me} la Duchesse (1). Lassai lui avoua que si, depuis quelque temps, il avait cessé d'écrire à la cour de Madrid, ce n'était pas faute de zèle, mais parce que sa correspondance avait été découverte et que Torcy lui-même, si bien disposé qu'il fût, lui avait conseillé de prendre garde à lui. Il affirmait d'ailleurs que toute la maison de Condé était prête à servir le roi d'Espagne et à lui faciliter, autant qu'il dépendrait d'elle, l'accession à la tutelle du Dauphin, puis au trône, le cas échéant, *y la herencia de este Reyno en caso que este Niño faltasse*. Le malheur était que Philippe V semblait se désintéresser lui-même de sa propre cause et laissait le champ libre aux efforts du duc d'Orléans. Le duc de Bourbon, le prince de Conti, le comte de Toulouse demeuraient sans conseil et sans instructions. Que pouvaient-ils? Sans doute leur activité ne répondait point à leur bonne volonté; mais M^{me} la Duchesse les animait et les encourageait; elle était capable de mener toute affaire à bien; M^{me} la Princesse ne demandait qu'à l'aider. Le duc du Maine était incertain; mais il était soumis à sa femme de qui on pouvait tout espérer; que Philippe V leur traçât seulement une ligne de conduite, et il trouverait en eux de quoi faire triompher sa cause.

Que fallait-il encore? ajoutait Lassai, gagner les gouverneurs de province et les commandants des troupes; conserver en Espagne un corps d'armée français qui fût disposé à suivre Philippe V quand il entrerait en France; les autres régiments se joindraient volontiers à lui, tandis qu'ils pourraient tenir tête à un prince escorté de troupes étrangères (2). Quant au

(1) Saint-Simon, t. V, p. 418.

(2) Il est probable que le duc d'Orléans éventa ce beau projet, car l'un de ses premiers actes pendant la Régence fut de retirer à Philippe V les régiments français qu'il avait encore.

testament du roi, nul ne savait ce qu'il contenait; M^{me} la Duchesse avait inutilement tenté d'en connaître quelque chose.

Le prince de Cellamare ne manqua pas non plus d'entretenir Torcy à différentes reprises. Le ministre se montra fort réservé, mais laissa pourtant échapper, dans la chaleur de la conversation, quelques paroles qui permirent à l'ambassadeur de deviner son opinion. Pour la tutelle, disait-il, nul parent, proche ou éloigné, n'a de droit formel; la nature et l'usage veulent qu'on la défère à la mère, quand elle existe; mais ce n'est pas le cas présent; et dès lors S. M. T. C. peut la confier à qui bon lui semblera. Cependant, répondait Cellamare, il y a des lois qui pour n'être pas écrites n'en sont pas moins naturelles, et n'est-il pas juste, par exemple, qu'à défaut de la mère le plus proche parent prenne sa place? N'était-ce pas notamment l'opinion de M. Dupuy, auteur considérable?

Quant à la succession, la publication qu'on venait de faire de la correspondance de Bolingbroke et de Torcy, ne donnait-elle pas pleine raison à ceux qui soutenaient la nullité des renonciations? Les Français avaient franchement déclaré aux Anglais qu'elle serait invalide; Bolingbroke en était convenu; le cardinal de Polignac l'avait répété; tout le monde était d'accord pour refuser de la prendre au sérieux.

A côté de ces bonnes nouvelles, le prince de Cellamare était bien forcé d'en donner quelques autres moins heureuses et qui émanaient de personnages plus graves que M. de Lassai. L'attitude joyeuse et assurée du duc d'Orléans faisait croire à beaucoup de gens qu'il avait de bonnes raisons de compter sur le testament du roi. La maréchale de Noailles et M^{me} d'O se disaient certaines des mauvaises dispositions de M^{me} de Maintenon à l'égard du roi d'Espagne; il était à craindre qu'elle n'eût subi l'influence de la princesse des Ursins, et que celle-ci n'eût porté des jugements sévères sur Leurs Majestés Catholiques. Le bruit courait cependant qu'elle s'était fort remuée en faveur du duc du Maine; comment pouvait-elle penser que ce prince pût être préféré au duc d'Orléans autrement qu'à titre de substi-

tut du roi d'Espagne? A moins qu'il n'y eût là quelque application du principe de Torcy que nul n'a droit à la tutelle (1)?

L'ambassadeur avait à peu près rencontré juste; M^{me} de Maintenon n'ignorait pas que Louis XIV avait distingué dans son testament la régence, c'est-à-dire le gouvernement politique, qu'il avait laissée au duc d'Orléans, conformément aux droits de sa naissance et à l'esprit des traités; et le soin de la personne comme de l'éducation du roi, qu'il avait, conformément à la liberté que lui accordait la coutume traditionnelle, confié au duc du Maine, son fils chéri. Toutes les intrigues du parti espagnol ne devaient rien changer aux mesures dès longtemps prises par le roi de France.

VI.

Lorsque Louis XIV mourut, il y avait un an déjà que, par son testament, il avait réglé les graves questions que sa mort devait poser en France et en Espagne. Les lettres de Don Feliz Cornejo nous montrent la variété inouïe des projets de gouvernement, plus ou moins raisonnables, qu'enfanta l'imagination populaire, lorsque la renonciation de Philippe V eût rendu momentanément le droit monarchique incertain. On voyait le pouvoir remis aux états généraux; on faisait et on défaisait des régences; chacun élevait ou abaissait à sa fantaisie tel ou tel personnage; la moindre indisposition du Dauphin donnait lieu à des exagérations et à des rumeurs incroyables; beaucoup en étaient venus à désirer sa mort afin que la question dynastique fût tranchée sur-le-champ; et ce souhait impie était arrivé jusqu'aux oreilles du roi (2).

Très hostile au duc d'Orléans, Cornejo entretenait toutes

(1) Tous ces détails sont empruntés 1^o à une lettre de Cellamare à Grimaldo du 24 juin 1715; 2^o à une lettre *très secrète* du même à Judice, 24 juillet; 3^o à deux lettres du même au même, 24 et 29 juillet. A. E. Esp., t. 247, f° 72, 101, 111 et 115.

(2) Cornejo à Grimaldo, 28 mars et 20 mai 1712, 16 janvier, 26 juin 1713. Arch. de Simancas Est., I. 4309 et 4314.

les illusions de son maître. N'allait-il pas jusqu'à prétendre que, la paix générale une fois établie, le roi de France forcerait son neveu à sortir du royaume ? Il se réjouissait de voir que, même après la mort du duc de Berry, Louis XIV se refusait à l'admettre dans ses conseils. Chaque progrès des légitimés lui semblait une preuve nouvelle de la disgrâce définitive de celui qui allait être le Régent (1).

Avec quelle satisfaction il s'étendait en revanche sur les mérites et la faveur du duc du Maine ! Il le tenait pour aussi aimé du peuple que de S. M. Et quand Louis XIV le déclara prince du sang ainsi que le comte de Toulouse, loin de se scandaliser, il applaudit à cette mesure et railla le duc d'Orléans, désormais obligé de compter avec eux (2).

Lui aussi se perdait en conjectures sur le testament de Louis XIV. Dans sa dépêche du 3 septembre 1714, il en annonçait le dépôt au parlement. On dit, assure-t-il, que cet acte est tout entier de la main du roi, que S. M. y déclare l'ordre de succession à la couronne, qu'il y organise la régence, et l'opinion générale est qu'il la défère à notre maître ; rien n'étant plus naturel, rien n'est plus digne de foi. Le duc du Maine doit avoir le rang et l'influence considérable que lui méritent sa rare sagesse et la popularité dont il jouit ; peut-être même sera-t-il connétable. Toutes les précautions sont prises contre le duc d'Orléans ; aussi ce prince est-il très inquiet ; il est convaincu que S. M. T. C. a annulé les renonciations, parce que, s'il privait de ses droits le roi son petit-fils, il ne pourrait mourir la conscience tranquille. Il a de longues conférences avec le premier président de Mesme qui, bien que créature du duc du Maine, est homme à changer facilement de parti (3). Cornejo gardera ses illusions jusqu'au bout, et, le 2 septembre 1715, il affirmera encore que tout le monde croit que Cellamare a

(1) Cornejo à Grimaldo, 28 mars 1712, 16 janvier, 20 mars, 26 juin 1713, 14 et 28 mai 1714. Simancas, Est., I. 4309 et 4314.

(2) Le même au même, 16 janvier 1713, 3 août 1714. Ibid., I. 4314 et 4318.

(3) Le même au même, 3 et 17 septembre 1714. Ibid. I. 4318.

protesté contre les dispositions du testament royal contraires aux prétentions de Philippe V (1).

L'abbé Mascara était plus clairvoyant. Sans doute, il croit lui aussi à toutes les intrigues de M^{me} de Maintenon en faveur du duc du Maine; il la donne pour l'ennemie acharnée du duc d'Orléans (2); il annonce longtemps d'avance que le duc du Maine aura la garde et l'éducation du Dauphin; il met en lumière les relations de ce personnage avec le premier président et l'importance que prendra le parlement à la mort du roi (3); mais, du milieu de toutes les manœuvres qu'il expose, il voit toujours le résultat final et répète avec un imperturbable bon sens : « Une fois le roi mort, on fera et on dira ce que voudra M. le duc d'Orléans (4). » Il ose déclarer que presque tout le royaume est avec lui; ce n'est pas pour lui qu'il faut craindre, c'est pour tous ceux qui auront été ses adversaires. Aussi ce qu'il souhaite de plus heureux à M^{me} de Maintenon, c'est de mourir le même jour que Louis XIV (5).

Le duc d'Orléans n'était pas si méchant, et Mascara put s'en convaincre lorsque ce prince, devant Louis XIV mourant, embrassa celle qu'il tenait encore pour son ennemie et lui promit toute son affection et son assistance (6).

Pourquoi, d'ailleurs, aurait-il poursuivi de sa vengeance une femme qui, en fin de compte, à supposer faussement qu'elle l'eût tenté, n'avait rien obtenu d'essentiel contre lui? Sans doute la faiblesse de l'homme et du père avait arraché à Louis XIV de coupables dispositions en faveur de ses fils naturels; mais ne se disait-il pas que ces fils, les seuls qui lui restassent et qu'il aimait tendrement, on les persécuterait après sa mort; qu'on leur ôterait quelque chose de ce qu'il leur aurait donné; et que, pour qu'ils gardassent encore quelque débris de leur

(1) Cornejo à Grimaldo, 2 septembre 1713. Simancas, Est., I. 4321.

(2) Mascara à Grimaldo, 18 juin, 23 juin, 16 juillet 1713. Arch. d'Alcalá, I. 3973.

(3) Le même au même, 23 juin, 16 juillet, 23 août 1713. Ibid.

(4) Le même au même, 23 juin, 23 et 27 août 1713. Ibid.

(5) Le même au même, 17 juin, 23 juin, 16 juillet, 6 août, 27 août 1713. Ibid.

(6) Mascara à Grimaldo, 28 et 30 août 1713. Ibid.

puissance, il fallait que lui-même les eût élevés très haut?

Ne convenait-il pas de tenir compte dans une certaine mesure de cette partie si nombreuse de l'opinion publique déchainée contre le duc d'Orléans au point de l'accuser des plus noirs desseins sur la personne du jeune Louis XV? Ce personnage, après tout, était-il digne d'une si grande confiance qu'on dût lui octroyer, sans y être forcé par aucune loi, un pouvoir sans limites? Le plus sage, enfin, pour éviter les discordes ordinaires en temps de minorité, n'était-il pas d'associer tout le monde à l'œuvre commune, chacun suivant son droit et son rang? N'importait-il pas d'intéresser le duc du Maine et son parti au nouvel ordre de choses pour l'empêcher de se jeter dans les bras du roi d'Espagne? La même raison ne justifiait-elle pas l'entrée du duc de Bourbon au conseil de régence, dès qu'il aurait ses 24 ans accomplis; et de fait, lorsqu'on eût réduit ces deux princes au rôle le plus effacé, ne devinrent-ils pas presque aussitôt les chefs du parti espagnol à la cour de France?

Car, il faut bien se le rappeler, la grande question qui s'agait alors était de savoir non pas si le duc d'Orléans verrait ses pouvoirs plus ou moins limités par ceux d'un conseil de régence, mais s'il serait régent, oui ou non. Le débat n'était pas, là où le place Saint-Simon, entre le duc du Maine et le duc d'Orléans, mais entre le duc d'Orléans et Philippe V.

Or, sur ce point, Louis XIV avait eu la fermeté de résister à toutes les manœuvres, à toutes les prières; jamais il ne s'était laissé écarter de la ligne droite; sans cesse il avait eu devant les yeux le bien public et la paix de l'Europe. Et cependant quelle tentation pour son cœur paternel on avait imaginée! Qu'il désignât son petit-fils pour porter le titre de régent, et celui-ci choisissait à son tour le duc du Maine pour en exercer les pouvoirs. Louis XIV, à la fin de sa vie comme à la fleur de sa brillante jeunesse, a pu donner dans l'ordre privé un déplorable exemple; mais les faiblesses du père, pas plus que celles de l'amant, ne l'ont jamais entraîné à de vraies fautes politiques.

On conçoit maintenant que, répondant aux secrètes et légi-

times préoccupations de son neveu, il lui ait dit, avant de mourir, qu'il ne trouverait rien dans son testament qui dût lui faire de peine; c'était lui donner l'assurance que non seulement il n'avait pas aboli, comme le bruit en courait, les renonciations qui pouvaient lui donner accès au trône, mais qu'il ne l'avait pas non plus écarté de la régence, vestibule du trône, pour qui n'en était séparé que par un enfant de cinq ans. Libre à Saint-Simon d'interpréter ces mots de manière à charger la conscience de Louis XIV d'un mensonge et d'un sacrilège au moment de paraître devant Dieu; tout le monde, et Saint-Simon lui-même en convient, les comprit autrement. A peine le roi eut-il parlé au duc d'Orléans, que la rumeur se répandit qu'il venait d'être déclaré régent (1).

VII.

Que faisait-on à Madrid tandis que le roi de France, fidèle à sa politique, consommait par son testament et ses dernières mesures l'œuvre de la séparation des deux couronnes commencée à Utrecht? Avide et aventureux comme toujours, on s'y préparait sans scrupules à déchaîner sur la France le fléau de la guerre civile. Dès qu'on avait connu les premières indispositions qui préludèrent à la maladie finale qui emporta Louis XIV, une assemblée secrète des principaux personnages du gouvernement s'était réunie autour de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. On y avait résolu que le roi d'Espagne laisserait à la reine l'administration des affaires et le soin des princes, qu'il lui donnerait pour conseil le cardinal del Judice, l'archevêque de Tolède, le président de Castille et l'abbé Alberoni, et que lui cependant s'approcherait de la frontière où il serait plus à portée de prendre un parti (2).

Le mieux qui se produisit dans la santé du roi, l'énergie qu'il

(1) Saint-Simon. t. VIII, p. 66.

(2) Saint-Aignan à Torcy, 12 août 1715. A. E. Esp., t. 243, f° 81.

déploya pour accomplir jusqu'au bout les devoirs de ce qu'il appelait si fortement *son métier*, déjouèrent les folles ambitions de la cour d'Espagne. Le 19 août, Philippe V recevait de son aïeul une lettre autographe, datée du 11, la dernière qu'il ait écrite; depuis ce jour, il ne sortit plus de son appartement. Le 2 septembre, le roi de France n'était déjà plus, et l'on apprenait à Madrid que le 25 août il avait fait célébrer la Saint-Louis avec toutes les solennités accoutumées. Aussi, le 9, quand arriva le courrier qui annonçait l'extrémité puis la mort de Louis XIV, ce fut une stupeur générale; le cardinal del Judice demanda tout effaré s'il était vrai que la régence allait appartenir au duc d'Orléans. Il l'avait déjà, et les faibles barrières que Louis XIV avait dressées devant son omnipotence étaient renversées depuis une semaine. Il échappa à quelques Italiens de dire qu'ils étaient enfin à la veille de se voir paisibles possesseurs du gouvernement de la monarchie d'Espagne (1). Le lendemain, un nouveau courrier apporta une lettre de Torcy, disant que le duc était régent, *conformément aux droits de sa naissance*, qu'il ferait de son côté tout ce qui dépendait de lui pour maintenir la bonne intelligence entre les deux cours et qu'il comptait sur le prince de Cellamare pour l'y aider. L'ambassadeur espagnol n'avait pas même osé risquer une timide protestation (2).

Il faut rendre cette justice à Philippe V et à ceux qui l'entouraient que la mort de Louis XIV les trouva moins indifférents, ou moins ingrats, que la plupart des Français. « La cour de Madrid fut consternée, » écrit le duc de Saint-Aignan (3); et peu de sujets de Louis XIV rencontrèrent des accents aussi émus que Don Feliz Cornejo pour peindre les funérailles indignes « d'un roi plus grand que tous ses prédécesseurs et qui méritait de ne mourir jamais. » Nul ne protesta comme lui contre la joie indécente que témoignèrent des gens qui semblaient sortir

(1) Saint-Aignan à Torcy, 9 septembre 1715. A. E. Esp., t. 243, f° 148.

(2) Torcy à Saint-Aignan, 1^{er} septembre 1715. Ibid., t. 243, f° 141.

(3) Saint-Aignan à Torcy, 9 septembre 1715. Ibid., f° 148.

d'esclavage et se promettaient tout du nouveau gouvernement (1).

Quelques-uns cependant surent, en écrivant à Philippe V, se souvenir de l'amitié que Louis XIV leur avait montrée et reconnaître avec Saint-Simon lui-même que le roi de France avait été plus grand encore dans sa mort que dans sa vie : « Sire, écrit le marquis de Béthune, ne seroit-ce pas manquer à mon devoir et à la reconnaissance que je dois à V. M. si dans cette occasion je ne prenois la liberté de l'assurer de la part respectueuse que je prends à la perte qu'elle vient de faire d'un royaume qui pendant sa vie s'est fait craindre et respecter de tous ses ennemis et aimer de tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher, et s'est acquis une gloire immortelle pour les siècles à venir; mais, sans difficulté, sa fin a été encore plus une marque de sa grandeur par sa piété et sa fermeté, et à ses peuples et à ses sujets fidèles, une perte dont ils ne doivent jamais se consoler (2). »

« Sire, dit le duc de Gramont, la France vient de faire la plus grande perte qu'elle fera jamais... Il est mort, Sire, avec plus de fermeté, plus de courage, de grandeur d'âme et de christianisme, s'il se peut, qu'il n'a vécu, et l'on peut dire avec vérité que sa fin est encore plus glorieuse que sa vie. Pour moi, Sire, qui lui étois uniquement dévoué depuis plus de soixante ans et qui ne l'ai jamais quitté d'un pas, je ne me consolerai de ma vie d'avoir perdu un si bon maître (3). »

Écoutons enfin le maréchal de Tessé : « Sire, je me flatte que V. M. connoit mon cœur; le feu roi votre grand-père le connoissoit, et vous avez bien voulu souvent me faire connoître

(1) Cornejo à Grimaldo, 9 septembre 1713. Simancas, Est., I. 4321. « No pudiendo dejar de referir, con el mayor dolor que es imponderable e increible la ninguna impresion que ha hecho en estos naturales la perdida de un Monarca que devia ser immortal, que ha sido la misma bondad, y que ha dado mas gloria á la nacion que todos sus antecesores, pudiendo añadir sin temeridad que no tan solo no lo han sentido, pero que se han alegrado, diciendose libres de una tirania y larga esclavitud, prometiendose las mayores felicidades del nuevo gobierno. Que desengaño! »

(2) Le marquis de Béthune à Philippe V, 6 septembre 1713. Arch. d'Alcalá, I. 3977.

(3) Le duc de Gramont au même, 2 septembre 1723. Ibid., I. 3991.

la bonté du vôtre; tout cela, Sire, me suffit pour que V. M. me pardonne la respectueuse liberté que je prends de la faire souvenir de moi à l'occasion de la funeste conjoncture qui vient de vous ôter, Sire, un grand-père si respectable et si grand par ses vertus, et à nous un maître si bon, si aimable, et dont la fin nous doit apprendre à mourir, si pendant son glorieux règne nous n'avons pu assez bien apprendre à vivre auprès de lui (1). »

Philippe V pouvait justement pleurer en Louis XIV un aïeul dont l'affection ne lui avait jamais fait défaut durant quinze années semées d'épreuves cruelles; un conseiller dont les avis avaient guidé sa politique et sa vie; un roi, de qui les armées avaient gardé son trône. Et le peuple espagnol avait aussi le droit de regretter ce monarque étranger que, saisi d'un enthousiasme naïf, il appelait en 1700 à venir lui-même régénérer l'Espagne. Ne lui devait-il pas d'avoir pu tenir tête à l'Europe coalisée? N'était-ce pas grâce à lui qu'il avait fait reconnaître de presque toutes les puissances son roi librement choisi? Et, si malgré des pertes inévitables, des souffrances passagères, des résistances locales, il s'était relevé, réformé, modernisé, la cause première n'en était-elle pas la volonté supérieure du maître des Berwick, des Vendôme, des Amelot, des Torcy, des princesse des Ursins? Enfin, l'alliance avec la France et la séparation fondamentale des deux couronnes ne mettait-elle pas à l'abri son indépendance future, tout en assurant son développement pacifique?

Politique utile et glorieuse que, malgré mille traverses, Louis XIV avait fait triompher et que pouvaient seules désormais compromettre les ambitions rivales de deux princes qu'une déplorable fatalité avait rendus ennemis, alors que de leur amitié réciproque dépendait le bonheur de deux grandes nations!

(1) Le maréchal de Tessé à Philippe V, 14 septembre 1715. Arch. d'Alcalá, I. 3991.

APPENDICE.

I.

PREAMBULE DES INSTRUCTIONS REMISES AU MARQUIS DE BONNAC, AMBASSADEUR A MADRID, EN 1711 (1).

« La différente situation où les affaires générales ont été depuis le commencement de la guerre a produit la différence de la conduite que le Roi a tenue par rapport aux affaires d'Espagne, depuis que le Roi, son petit-fils, est devenu maître de cette monarchie. Le premier objet de S. M. en acceptant le testament du feu Roi d'Espagne Charles II étoit de maintenir l'Europe en paix, et, loin de songer à s'agrandir par l'acquisition de tant d'États puissants que Dieu faisoit entrer dans la maison royale de France, le Roi n'avoit d'autre intention que de laisser aux Espagnols le soin de gouverner ces mêmes États suivant leurs maximes et suivant leurs anciens usages, consentant seulement à donner ses conseils lorsque le Roi d'Espagne les lui demanderoit.

« Mais cette modération ne convenoit pas aux désirs de la nation espagnole. Elle attribuoit ses malheurs à la mauvaise administration des affaires publiques et le péril d'un démembrément prochain où la monarchie avoit été exposée frappoit si vivement les esprits d'une nation sensible à la gloire, qu'elle vouloit se conduire uniquement par les ordres du Roi, persuadée que cette soumission étoit l'unique moyen de conserver les États dont elle n'avoit évité le partage qu'en se jetant entre les bras de S. M.

« Elle se vit donc comme forcée par les instances unanimes de toute la nation d'entrer dans le détail du gouvernement de ce Royaume et des États qui en dépendoient lorsque le Roi d'Espagne arriva à Madrid. Et comme tout le poids de la guerre qu'il fallut soutenir immédiatement après, tomboit uniquement sur la France, le Roi sentit la nécessité de permettre que son ambassadeur assistât toujours aux conseils du Roi son petit-fils et qu'il devint même comme son premier ministre. La vénération des Espagnols pour S. M. et leur soumission à ses volontés étoient telles qu'ils la consultoient sur la disposition de tous les grands emplois, et si elle eût voulu, il ne s'en seroit donné aucun de quelque nature qu'il eût été qu'elle ne l'eût auparavant approuvé.

(1) A. E. Esp., t. 209, f° 419.

« Les divisions survenues depuis entre les personnes en qui S. M. prenoit le plus de confiance, affaiblirent ces premières dispositions. Comme les particuliers espèrent toujours de profiter des révoltes qui arrivent dans les cours et qu'à peine on peut en contenter un petit nombre, ceux qui ne l'étoient pas prirent parti selon qu'ils espéraient que la protection ou du cardinal d'Estrées ou de la princesse des Ursins pouvoit leur être utile.

« Plusieurs, en assez grand nombre, attachés encore à la maison d'Autriche, crurent que la division des François facilitoit les moyens de servir l'Archiduc. Ils parlèrent d'abord contre le gouvernement. Les plus fidèles sujets du Roi d'Espagne croyoient marquer leur zèle en se plaignant aussi de la mauvaise administration des affaires. La cause des désordres étoit attribuée aux François et les plaintes que la conduite de quelques particuliers excitoit, faisoient oublier les dépenses excessives où le Roi s'engageoit pour conserver les États dépendant de la monarchie d'Espagne.

« La hardiesse et le nombre des mécontents augmentèrent dans ce Royaume, lorsque les événements de la guerre devinrent malheureux. Enfin l'Espagne ne contribuant en rien à sa propre défense pendant que la France s'épuisoit pour elle, et sans en retirer aucune utilité, le Roi crut devoir à ses peuples dont il éprouvoit depuis longtemps le zèle, d'employer tous les moyens humainement possibles pour donner la paix à son royaume.

« La fierté de ses ennemis enflés de leurs succès rendit inutiles les avances que S. M. fit pour la paix. Tout le monde a su qu'ils vouloient que l'Espagne fût remise entre leurs mains. Ils refusèrent de traiter sans cette condition essentielle et qu'ils nommoient seulement préliminaire, pendant que le Roi Catholique ferme à se maintenir sur son trône, quoique sans forces, rejetoit toute proposition d'accepter en échange du Royaume d'Espagne une petite partie des États soumis à cette monarchie.

« Ce fut alors que ce prince et les Espagnols commencèrent à regarder leurs intérêts comme séparés de ceux du Roi. Le sieur Amelot, ambassadeur de S. M. à Madrid, cessa d'assister aux conseils du Roi d'Espagne, et s'il conserva quelque part dans la confiance de ce prince et dans celle de la reine d'Espagne, on peut dire que ce fut l'effet de la considération personnelle que l'un et l'autre et principalement la princesse des Ursins avoient pour lui.

« Cette séparation ne déplut point au Roi; S. M. vouloit la paix. Elle ne pouvoit se la promettre aussi longtemps que les intérêts de la France et ceux de l'Espagne paroitroient les mêmes aux yeux des princes ligués contre elle. Elle rappela donc les troupes qu'elle avoit en Espagne en même temps qu'elle fit revenir auprès d'Elle le sieur Amelot son ambassadeur. Elle ne voulut pas lui donner de successeur revêtu du même caractère, car il ne convenoit pas qu'un ambassadeur de France parût

« dégradé comme il l'auroit été si l'entrée du conseil, que ses prédécesseurs avoient eue, lui eût été fermée. Il convenoit encore moins d'insister à lui conserver cette prérogative dans un temps où S. M. continuoit à négocier un traité de paix dont ses ennemis vouloient, à quelque prix que ce fût, exclure le roi d'Espagne.

« Elle envoya donc à Madrid le sieur de Blécourt, dont la probité étoit depuis longtemps connue et estimée de la nation espagnole. Mais S. M. lui donna simplement le caractère d'envoyé extraordinaire et les ordres dont il fut chargé par Elle se réduisirent à protéger les François commerçant en Espagne et à rendre compte de ce qui se passeroit de plus considérable.

« Les négociations de la paix furent continuées infructueusement. Le roi d'Espagne fit de sa part quelques tentatives en Hollande par le moyen du comte de Bergeick. Elles furent inutiles. Les ennemis, fiers de leur prospérité, se montrèrent inflexibles à son égard, et jamais ils ne voulurent croire que ces négociations différentes ne fussent pas concertées entre le Roi et le Roi son petit-fils. Ils étoient prévenus que les liaisons entre la France et l'Espagne ne pouvoient se rompre tant que Philippe demeureroit sur le trône. Cependant le Roi n'a jamais fait de traité avec son petit-fils; il l'a toujours secouru gratuitement et sans conditions; il n'a fait qu'acquiescer aux voeux des Espagnols en acceptant le testament de Charles II; il étoit libre par conséquent de continuer ou de retirer ses secours; et peut-être les auroit-il interrompus depuis long-temps, s'il avoit eu moins de tendresse pour son petit-fils, et moins d'estime pour les Espagnols.

« Il faut dire aussi à leur louange qu'ils ont parfaitement compris que la première obligation du Roi étoit de songer à la conservation de ses sujets et qu'à l'exception des malintentionnés, le reste de la nation n'a point trouvé à redire que la défense de son Roi légitime lui fût commise.... Ils auroient eu le droit de se plaindre si le Roi eût consenti à faire la guerre à son petit-fils.... Mais cette proposition dure et inouïe ayant été constamment rejetée, la dernière négociation se rompit sans espérance de voir la paix rétablie que lorsque les événements de la guerre ou bien l'épuisement général des nations engagées à la soutenir décideroit la querelle qui a mis toute l'Europe en armes.

« On crut, l'année dernière, que la bataille de Saragosse terminoit ce fau- meux différend en faveur de l'Archiduc.... La rentrée du roi d'Espagne en France étoit le dénouement prochain que l'on prévoyoit aux difficultés qui avoient empêché la conclusion de la paix. Dieu en disposa autrement.

« Les ennemis commencèrent à changer de ton après la bataille de Villa-Viciosa. Ils jugèrent que tous leurs efforts ne contraindroient pas Philippe à se dépouiller de sa couronne; les partages qu'ils avoient refusé de lui donner, ils souhaitèrent qu'il les acceptât; ils le firent connoître par des propositions indirectes. Mais le Roi ne voulut pas deviner leurs intentions; il continua la guerre, sans parler davantage de

« paix. Son silence et sa fermeté produisirent un bon effet : les nouveaux secours accordés à l'Espagne ont fait sentir aux alliés combien la conquête de ce royaume étoit impossible; la paix est devenue enfin l'objet de leurs vœux. »

II.

PORTRAIT FAIT PAR LE DUC DE GRAMONT EN 1705 DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DE LA COUR D'ESPAGNE (1).

« Voici le portrait juste et au naturel du roi d'Espagne, de la Reine et de la plupart des grands que j'ai connus à Madrid.

« Le Roi d'Espagne a de l'esprit et du bon sens. Il pense toujours juste, et parle de même ; il est de naturel doux et bon, et incapable par lui-même de faire le mal, mais timide, foible et paresseux à l'excès. Sa foi-blesse et sa crainte pour la Reine sont à tel point que, bien qu'il soit né vertueux, il manquera sans balancer à sa parole, pour peu qu'il s'aperçoive que ce soit un moyen de lui plaire. Je l'ai éprouvé en plus d'une occasion. Ainsi l'on peut m'en croire, et tabler une fois pour toutes que, tant que le roi d'Espagne aura la reine, ce ne sera qu'un enfant de six ans et jamais un homme.

« La Reine a de l'esprit au dessus d'une personne de son âge. Elle est fière, superbe, dissimulée, indéchiffrable, hautaine, ne pardonnant jamais. Elle n'aime, à seize ans, ni la musique, ni la comédie, ni la conversation, ni la promenade, ni la chasse, en un mot aucun des amusements d'une personne de son âge ; elle ne veut que maîtriser souverainement, tenir le Roi son mari toujours en brassière, et dépendre le moins qu'il lui est possible du Roi son grand père : voilà son génie et son caractère. Quiconque la prendra différemment ne l'a jamais connue.

« Le nonce Acquaviva est une fourbe avéré et connu pour tel de toute l'Espagne. Le pape dit de lui, dans des lettres que j'ai vues, que ses mœurs ne répondent en rien à la nonciature ni à l'épiscopat, et comme Sa Sainteté est infaillible, il ne nous est pas permis de douter de ce qu'elle avance.

« Veraguas est la superbe même ; il est ingénieux, plein d'artifice et d'esprit, et tel qu'il convient d'être pour parvenir au grade de favori de la Princesse. Il hait la France ouvertement, et autant que l'Espagne le méprise, qui est tout dire.

(1) Quelques-uns de ces portraits ont été publiés, d'après une copie incomplète de la Bibliothèque du Louvre, parmi les notes du t. II du *Saint-Simon* de M. Cheruel ; nous les donnons tous pour la première fois d'après le manuscrit original du duc de Gramont : A. E. Esp., t. 446, f. 235.

« Aguilar est à peu près dans ce même caractère, et pour qu'il fût content et bien à son aise, il faudroit que la nation francoise fût éteinte en Espagne, lui primado, et l'Archiduc dans Madrid. Les trois personnages que je viens de nommer de suite sont pourtant les bras droits de Madame des Ursins et les seuls confidents de la Reine; l'on fera sur cela les réflexions qu'on voudra.

« Medina-Celi a la gloire de Lucifer, la tête pleine de vent et d'idées chimériques. De son mérite, je n'en parle pas, j'en laisse le soin aux historiens de Naples. Il se dit attaché au Roi et à la France; mais sa conduite tous les jours le dément.

« Montellano est l'homme de toute l'Espagne à qui j'ai connu le plus d'esprit et le plus de vues. Je l'ai trouvé solide, ferme et bon ami; il aime et respecte la personne du Roi et voudroit du meilleur de son cœur qu'il prit seul le timon de cette monarchie pour en éviter la ruine totale, qui sans cela est infaillible.

« Montalte a de l'esprit et une grande connaissance des affaires; mais il est naturellement foible et vacillant, peu secret et n'étant presque jamais d'accord avec lui-même.

« Monterey ne manque pas aussi de sens pour les affaires; mais c'est une girouette qui tourne à tous vents, qui condamne tout et ne remédie à rien. Il a beaucoup de frères en ce monde.

« Mancera est un des plus raffinés ministres que j'aie connus; mais rien ne tient contre quatre-vingt-douze ans, et il faut bien à la fin que l'esprit et le bon sens cèdent à l'extrême vieillesse.

« Mejorada est plein d'esprit, de vivacité et de bon sens; il a de la droiture, une netteté dans les affaires que j'ai vue à peu de gens, en un mot c'est un sujet tout des plus dignes.

« Arias est une des meilleures têtes qu'il y ait en Espagne. Il est incorruptible et sa vertu est toute romaine. Il aime l'État et la personne du Roi d'Espagne, et a une vénération toute particulière pour le Roi. Il vit comme un ange dans son diocèse, et est généralement aimé et respecté de tout le monde dans Séville. Son seul mérite est la cause de sa disgrâce.

« Le cardinal Porto-Carrero est un homme de talents fort médiocres, mais d'une grande probité, fidèle et uniquement attaché à son maître haut et ferme pour le bien de l'État, allant toujours à ce qui peut contribuer à sa conservation, esclave de sa parole et qui mérite une grande distinction à tous égards possibles. C'est celui qui a mis la couronne sur la tête du Roi, qui, envers et contre tous, la lui a conservée, et celui qui pour avoir eu le malheur de déplaire à M^{me} des Ursins, est traité avec honte et ignominie; ce qui fait gémir le peuple et la noblesse.

« Medina-Sidonia ne manque pas d'intelligence; il est très galant homme incorruptible et attaché au roi d'Espagne de même que l'ombre l'est au corps. Il est à naître qu'il ait reçu des grâces, et sa persécution est extrême, parce que l'on a imaginé que sa femme, qui n'y a jamais songé,

« aspiroit à être camarera mayor. L'on jugera aisément de l'effet que cela produit.

« San Estevan est un petit finasseux, plein de souterrains, et attendant le parti le plus fort pour s'y déterminer et s'y joindre.

« Benavente est un homme plein d'honneur, ennemi de cabale et d'intrigue, ne connoissant que son devoir et son maître.

« Palma, un bœuf, qui n'a d'autre mérite en Espagne que de bien haïr la France et d'être presque toujours opposé aux véritables intérêts de la monarchie.

« Castel-Rodrigo, un faux dévot, disposé à tromper Dieu et les hommes.

« Del Carpio ressemble à Palma tant par le génie que par la cangraine contre tout ce qui se nomme François.

« L'Infantado est un jeune homme qui ne se mêle de rien. L'on peut dire de lui qu'il n'est ni chair, ni poisson, et je suis très persuadé qu'il n'a jamais mérité les bottes qu'on lui a données. Il ne veut que la paix et le repos, et n'est pas capable d'autre chose.

« Leganès est connu en France tout comme ici; ainsi je n'en dirai mot.

« Canalez est un fol lequel pour peu qu'on le veuille faire rentrer dans le Secrétariat de la guerre est encore tout prêt à faire perdre Gibraltar en cas que nous soyons assez heureux de le reprendre.

« Le Connétable est un des plus médiocres sujets que je connoisse; il a fait assez voir, par la conduite qu'il a tenue, qu'il n'est rien moins qu'attaché à la France; il vient néanmoins d'être récompensé d'une pension de sept mille écus sur Naples. Cette prédilection en faveur d'un homme qui paroît partial pour la maison d'Autriche ne produit pas un bon effet, et tiédit le zèle et les bonnes intentions de ceux qui cheminent droit et qui ne reçoivent point de grâces.

« Villafranca est un des Espagnols les plus vertueux qu'il y ait ici. Il est vrai en tout, plein de zèle et de fidélité pour le Roi son maître. Personne ne désire plus ardemment que lui, ni avec plus de sagesse, que l'entier gouvernement de cette monarchie passe promptement des mains où il est en celles du Roi, et que rien ne se décide que par sa volonté absolue. C'est là le bon sens; tout le reste n'étant que plâtrage et ne conduisant qu'à perdition.

« Le duc de Sessa est un bon homme très éloigné de déchiffrer l'Apocalypse, mais rempli de bonnes intentions pour la France et désirant la même chose que Villafranca pour la conservation de cette monarchie; du reste il est propre à être capitaine des gardes du corps comme je le suis à faire la fonction de moufti.

« Lémox est une bête brute, tout à fait incapable de l'emploi qu'il exerce et que la faveur de sa femme auprès de M^{me} des Ursins lui a fait obtenir.

« Rivas est capable d'un grand travail. Il a des talents, de l'esprit et de l'intelligence, beaucoup de facilité pour les affaires, de la pénétration et une mémoire étonnante. Avec ces dispositions, il semble qu'il pourroit servir très utilement; mais les qualités de son cœur entraînent peut-

« être malgré lui celles de son esprit. Il est né fourbe, et ne sait ce que
 « c'est que de se conduire en rien avec droiture; il donne des paroles,
 « mais il ne fait pas profession de les garder, et quand la chose doit servir
 « à ses intérêts, il ne se fait pas scrupule de nier qu'il les ait données.
 « Il est fort intéressé, et l'intérêt du Roi et celui de l'État ne peuvent
 « jamais entrer en considération avec le sien. Uniquement occupé de son
 « élévation et de son opulence, il perd aisément de vue les intérêts de son
 « maître. Ce qui a fait que dans bien des rencontres il a paru travailler
 « contre lui; et, tout compté, comme le mauvais qui est en sa personne est
 « bien plus dangereux que son bon ne peut être utile, je conclus par dé-
 « cider que gens de son caractère ne peuvent jamais être mis en place.
 « Voilà le caractère fidèle des principaux personnages qui composent
 « cette cour, que j'ai connus à fond et fort pratiqués. »

III.

SUPPLIQUE DES GRANDS D'ESPAGNE A LOUIS XIV EN 1710 (1).

« Sire, les mouvements des armes ennemis pour s'approcher de Madrid
 « ont fait prendre au Roi, notre maître, la résolution d'en sortir avant que
 « d'y être obligé par une nécessité plus pressante et pour se mettre en lieu
 « propre à pouvoir prendre les mesures convenables pour réparer ce con-
 « tre-temps. La nation espagnole, pénétrée d'une douleur proportionnée à
 « l'état des affaires, a fait connaître les mouvements de son amour en suivant
 « S. M. pour la servir. Les peuples et la noblesse y ont unanimement con-
 « couru d'une manière qui surpassé toutes les expressions en abandonnant
 « leurs maisons, leurs biens et leurs familles; l'âge même ni les infirmités
 « n'ont point été des obstacles capables de les retenir. Cette marque distin-
 « guée de leur fidélité constante qui attire l'étonnement du monde et l'ad-
 « miration des ennemis augmente encore la gloire des titres d'un roi qui
 « commande à une telle nation. Elle suit les mouvements de l'amour qu'elle
 « a fait paraître en l'admettant par ses acclamations universelles au trône
 « où la constance de ses sujets et les secours de V. M. l'ont toujours main-

(1) Voici le texte espagnol : Por los movimientos de las Armas enemigas encaminadas á Madrid, resolvió el Rey N.º salir de aquella Corte (antes de aguardar la forzosa, ultima necesidad) para ponerse en parage, desde donde poder dar las providencias convenientes á la reparacion de aquel contra tiempo. En que (con el dolor que le corresponde) le ha acompañado, asistiendo á sus reales pies el amor español, informe en todos, pues unanimes pueblos, y nobleza, han concurrido, á lo que el Rey sabe, mas allá de lo que cabe, en la ponderacion, non reparando en el desamparo de sus casas, haciendas y familias, ni en los impedimentos de hedad, y achaques, con que han sido, y son asumpto, al asombro del mundo, á la admiracion de los enemigos y al vanaglorioso timbre de Rey de tales vasallos, en consecuencia del proprio amor, con que, S. M. fue admitido al trono, con acclamacion universal, y en que los auxilios de V. M. Xpma y constancia destos dominios

• tenu contre les caprices de la fortune. Ils n'ont jamais pu altérer ses premiers sentiments. De semblables preuves ne laissent aucun doute de sa constance à remplir ses devoirs, mais quoiqu'elle ait la consolation de ne rien oublier pour le faire, l'on ne peut s'empêcher de reconnaître que les précédentes disgrâces et celles que l'on éprouve demandent un prompt remède. Et nous, qui représentons la principale noblesse, après avoir demandé et obtenu la permission du Roi, notre maître, nous nous mettons aux pieds de V. M. T. C.: et, avec la plus profonde vénération, nous avons recours à sa générosité pour obtenir le prompt secours que nous attendons d'elle. Non seulement nous avons lieu d'espérer qu'elle accordera cette faveur à nos demandes, mais nous sommes encore persuadés que V. M. T. C. n'abandonnera pas son propre sang; sa générosité, la reconnaissance et les vœux empressés d'une nation qui a donné tant de marques du désir qu'elle a de soutenir la justice des droits de son roi universellement reconnus et qui demeurera éternellement attachée à son devoir et à l'obligation d'aimer son maître vous en assurent, et cette même nation n'oublie rien de ce qui est en son pouvoir pour laisser à la postérité la mémoire de sa fidélité. Elle est remplie de la confiance qu'avec les secours prompts et efficaces de V. M. T. C. unis aux troupes que l'on a rassemblées, non seulement l'on pourra réprimer l'orgueil des ennemis et les chasser de notre continent, mais qu'ils seront désabusés de leurs vaines espérances par le peu de fruit qu'ils auront remporté dans leurs différentes et infructueuses invasions, et par l'amour constant des peuples et de la noblesse dont V. M. T. C. sera l'unique mobile, et elle acquerra un nouvel accroissement à la gloire à laquelle elle a toujours tendu et qu'elle a atteinte.

Le han mantenido, si bien los contrastes de la fortuna se le án menos cavado, pero nunca imprimidose, en la permanente fineza con que todos sus subditos le recibieron y aclamaron. Conociendose de estos principios la precisa subsecuencia de su firmeza, la resolucion de su constanzia, y el cumplimiento de sus obligaciones: Pero como sin omision suya (que es su mayor consuelo) se reconoce tambien que los malos pasados y actuales piden promptissimo remedio; la nobleza, mediante la permision que hemos pedido, y logrado del Rey Nuestro Señor pasamos á ponernos á los pies de V. M. Xpma con lo mas profundo de nuestra veneracion, y rendimiento recurriendo al glorioso, y generoso animo de V. M. Xpma por el prompto remedio que la urgencia requiere, pues de aquel no solo nos debemos prometer este favor, por pedirle, sino que nos persuadimos, que V. M. Xpma no podra perder de vista para concederle su sangre, su generosidad, y el preciso agradecimiento de una Nacion que tanto anhela, y tantas muestras ha dado de lo que desea mantener la Justicia de su Rey, assistida del comun assenso, y que eternamente vivira en el justo deber, y obligacion de amar a su Dueño, y procurará dejar á la posteridad la memoria de su obrar, en quanto alcance, y quessa en la posibilidad no dudando que con los efficaces y promptos socorros de V. M. Xpma unidos á las tropas que se quedan juntando pueda no solo reprimirse el orgullo de los enemigos, sino arrojarlos deste continente, prosiguiendoles los desengaños que forzosamente ha de haver producido, la poca acogida que han encontrado las repetidas contrarias invasiones en el constante amor de estos Pueblos, y nobleza, de que será V. M. Xpma el unico movil, y de que le resultará el acrecimiento de la gran gloria á que siempre ha aspirado y conseguido. N. S. guarde la Xpma Reale Persona de V. M. Xpma como la cristiandad ha menester. Valladolid, 19 de septiembre 1740. A. E. Esp., t. 201, fo^o 106.

« Que N.-S. garde V. M. T. C., comme il est nécessaire pour le bien de la Chrétienté. » (Suivent trente-deux signatures.)

IV.

ACTES RELATIFS AU PROJET DE CESSION DES PAYS-BAS AU PRINCE
EUGÈNE (I). (1711.)

(I). Lettre de Philippe V au comte de Bergeick. Valladolid, 26 septembre 1710 : « Comte de Bergeick, me confiant totalement en la probité, capacité et attachement pour mon service de mon cousin le duc de Noailles, dont j'ai reçu des preuves en plus d'une occasion, je l'ai chargé de vous communiquer une chose si essentielle et si importante pour moi, que je la regarde comme décisive. Je lui ai déclaré mes vues, mes desseins et toutes mes intentions sur cette affaire pour laquelle je l'ai chargé d'un plein pouvoir pour vous, afin de vous mettre en état de la traiter incessamment et le plus promptement possible. Vous verrez par là ce dont il est question. Je vous ordonne par cette lettre qui doit servir d'un même plein-pouvoir au duc de Noailles pour que vous puissiez conférer ensemble touchant cette affaire, de vous en rapporter à ce qu'il vous dira de ma part, soit sur les explications dont vous pourrez avoir besoin, soit sur ce qui peut regarder les intérêts du roi mon grand-père auxquels je vous ordonne d'avoir toute l'attention convenable, et de convenir avec le duc de Noailles de tous les points qui peuvent les concerner, m'en remettant à lui de les régler avec vous comme il peut être le plus utile pour l'Espagne et pour la France non seulement dans le temps présent, mais aussi dans tous les cas qui pourroient arriver à l'avenir. Sur ce, je prie Dieu, etc. »

(II). Comte de Bergeick, je vous donne plein et absolu pouvoir de traiter avec mon cousin le P. Eugène de Savoie pour le gouvernement général de tous mes Pays-Bas, avec la même pension dont jouit mon frère et oncle le duc de Bavière, et avec le même pouvoir et autorité, consentant de lui donner ledit gouvernement sur ce pied et aux officiers qui lui seront attachés et de sa troupe les emplois considérables qu'il trouvera à propos de leur conférer. Je consens aussi de lui entretenir deux régiments de cavalerie et deux d'infanterie et aussi ses gardes; vous pourrez lui consentir aussi d'autres conditions qui pourront être à sa satisfaction et qu'il vous paroira convenable de spécifier dans le traité que vous ferez avec ce prince, lui promettant de le faire reconnoître et recevoir pour gouverneur général de tous mes Pays-Bas aussitôt qu'il aura exécuté ce qui m'a été proposé par lui. » Du quartier général de Casa-Téjada, ce 1^{er} novembre 1710.

(III). Comte de Bergeick, je vous donne plein et absolu pouvoir de traiter

avec mon cousin le prince Eugène de Savoie de nos États de Flandres, de Hainault, Brabant et Gueldres espagnols, aussi bien que de toutes les places de guerre situées dans lesdits pays tels qu'ils étaient après le traité de Ryswick, consentant de les lui céder en toute souveraineté et propriété aux conditions qui nous ont été proposées par lui et à celles que vous jugerez plus importantes pour le bien de mon service et celui du Roi mon grand-père, me remettant entièrement à vous, des conditions, restrictions et réserves qui pourront vous paroître convenables de spécifier dans le traité que vous ferez avec ce prince, lui promettant de le reconnoître et de le faire reconnoître pour comte souverain de Flandres, aussitôt qu'il aura exécuté ce qui m'a été proposé par lui. Vous verrez les articles et les conditions qui peuvent regarder les intérêts du roi mon grand-père auxquels je vous ordonne d'avoir toute l'attention nécessaire et la même qu'aux miens propres. Vous tâcherez de l'engager à fournir le nombre de ses troupes et les secours que vous jugerez nécessaires pour l'exécution de ce que je me propose. Vous voyez par là comte de Bergeick, la confiance sans mesure que j'ai non seulement en votre capacité et en votre intelligence, mais aussi en votre sûr, fidèle et inviolable attachement pour moi et pour le bien de mon service, que vous ne pouvez jamais employer dans une occasion plus utile, plus importante, ni plus décisive. Sur ce, etc.

(IV). Le duc de Noailles peut dire et promettre de ma part au Roy m. g.-p. qu'en cas que l'affaire dont je l'ai chargé et qui regarde la Flandre réussisse, je lui ferai une cession entière sans aucune réserve et en la meilleure forme qu'il se pourra, en toute souveraineté et propriété des duchés de Luxembourg et de Limbourg et des places de guerre situées dans les dits pays pour faire à l'avenir partie de ses propres États: en foi de quoi j'ai signé la présente promesse que je promets de ratifier toutes et quantes fois que j'en serai requis. Fait à Valladolid, ce 26 septembre 1710.

V.

LETTERS RELATIVES A LA RÉCONCILIATION DU DUC D'ORLÉANS
ET DU ROI D'ESPAGNE (1). (1715.)

Philippe V au duc d'Orléans.

« Je suis bien aise de trouver l'occasion du départ du prince de Cellamare « que j'envoie mon ambassadeur auprès du roi mon grand-père pour vous « expliquer mes sentiments et vous assurer qu'il ne tiendra pas à moi qu'ils « ne soient à l'avenir entre nous tels qu'ils doivent être et que je serai tous « jours très porté à vous donner des marques de l'amitié que la proximité

(1) A. E. Esp., t. 240 et t. 245.

« du sang et tant d'autres raisons demandent que nous ayons l'un pour l'autre.

Le duc d'Orléans à Philippe V.

Ce 20 mai 1715.

« Monseigneur, l'attachement véritable que j'ay toute ma vie eue en tous lieux et en tout temps pour la personne et pour les intérêts de V. M. me faisoit suporter avec une grande amertume de n'estre pas auprès d'elle comme mes sentiments n'ont jamais cessé de me le faire mériter. Ce moment auquel vous en prenés d'autres pour moy est pour cette raison le plus heureux de ma vie. C'est donc avec la plus parfaite reconnaissance que je rends à V. M. de la délivrance que vostre justice mieux informée vient d'ordonner et qui m'affranchit des peines les plus sensibles comme toute l'Espagne vient de l'estre depuis l'heureux changement qui donne lieu à la vérité de se monstrer à V. M. Vostre Majesté l'a toujours tant aimée que je ne doute plus qu'elle ne me rende présentement toutes ses bontés et qu'elle ne soit parfaitement persuadée etc. »

La reine d'Espagne au duc d'Orléans.

Aranjuez, ce 16 mai 1715.

« Je profite avec beaucoup de plaisir de l'occasion du départ du P^{re} de Cellamare à l'ambassade de France à laquelle le Roi l'a destiné pour pouvoir vous témoigner par cette lettre avec combien de satisfaction j'ai entendu l'accordement du Roi avec vous. Vous pouvez être assuré que je tâcherai de mon côté de concourir à tout ce qui le pourra confirmer de plus en plus solidement et que je chercherai, avec un sensible plaisir, les occasions de vous faire connoître l'estime que j'ai pour vous. »

Le duc d'Orléans à la reine d'Espagne.

Ce 20 mai 1715.

« Madame, je suis trop personnellement intéressé à me réjouir avec les plus vifs sentiments de voir la vérité et l'équité retournées avec V. M. en Espagne pour différer un moment à l'en féliciter. La triste situation où le gouvernement que V. M. a fini m'avoit mis avec S. M. C. ne pouvoit cesser qu'avec ce gouvernement, et si ce changement est une délivrance pour l'Espagne, les sentiments que je n'ay jamais cessé d'avoir en tous temps pour la personne et pour les intérêts du roi d'Espagne me le font regarder comme la mienne. Qu'il m'est doux, Madame, après tant d'amer-tumes, d'avoir à remercier V. M. de ce qu'elle a bien voulu faire pour la liberté de gens dont le sort a été aussi étonnant que pitoyable, et de ce

« que je me flatte qu'elle voudra bien faire encore pour me restituer la part que je n'ay jamais cessé de mériter dans l'honneur de l'amitié de S. M. C. Il ne me reste rien à souhaiter, Madame, que le bonheur de trouver des occasions où je puisse témoigner à V. M., etc., etc. ».

Le duc d'Orléans à Alberoni.

Ce 20 mai 1715.

« Vous avés pris une part si efficace, à ce que j'avois tant lieu de désirer que je ne puis prendre un canal qui me soit plus agréable pour faire passer mes très humbles remerciements à la Reine. J'y aurois pareillement joint ceux que je fais au Roy d'Espagne si le Roy n'avoit désiré les mettre dans son pacquet. Ce M. Monti m'a rendu un fidèle compte de tout le zèle que vous avez témoigné pour moy et je vous prie de compter sur ma reconnoissance. La délivrance générale qu'a produit le changement du gouvernement à l'arrivée de la Reyne qui me restablit dans la situation où je n'ay jamais cessé un moment de mériter d'estre joint en moy la plus vive reconnoissance à la plus sincère admiration pour une Princesse si accomplie et je ne puis assés vous recommander de luy témoigner à quel point sont en moy ces sentiments pour elle. Je suis aussi très touché de la manière pleine de vivacité dont M. le duc de Parme a bien voulu s'intéresser dans ce qui vient de se faire et vous m'obligerés très sensiblement de luy marquer combien je désire qu'il soit persuadé de ma reconnoissance. *Il a fait à l'Europe un présent trop précieux en procurant le trône d'Espagne à la Reine* pour que ceux qui, comme moi, en ressentent des effets particuliers n'en ressentent pas aussy une joye singulière. Assurés-la, je vous en prie, de mon respect et de mon attachement le plus reconnaissant et comptés, Monsieur, sur mon très véritable désir de trouver des occasions de vous marquer mon estime et mon amitié ».

Alberoni au duc d'Orléans.

26 mai 1715.

« Mônseigneur, je m'estimerai trop heureux, Monseigneur, si je pouvais mériter l'honneur que V. A. R. me fait de croire que j'ai eu quelque part à faire connaissance une vérité que la malice du gouvernement passé a voulu toujours tenir cachée à Leurs Majestés Catholiques. Enfin, Dieu merci, il est arrivé le temps d'un éclaircissement général qui a établi V. A. R. dans la situation qu'elle a toujours méritée et qui était bien due à l'amitié et au zèle avec lequel V. A. R. a été toujours attachée au Roi Catholique. Ce que je puis assurer à V. A. R. c'est qu'étant la Reine très informée et très persuadée de cette vérité, elle n'a pas balancé d'y con-

« tribuer de son côté et S. M. a été ravie d'y réussir pour pouvoir marquer
« à tout le monde l'amitié sincère et l'estime très particulière qu'elle a
« pour V. A. R. et sur laquelle elle peut compter à l'avenir. A l'égard de
« S. A. monseigneur le duc de Parme, mon maître, il ne pouvoit s'inté-
« resser davantage de ce qu'il a fait dans cette affaire et j'en puis bien as-
« surer V. A. R. Pour moi, Monseigneur, je la supplie de me regarder
« comme une personne qui lui sera respectueusement et fidèlement atta-
« chée, qui se fera un très grand honneur et un plaisir très sensible de de
« lui obéir et qui sera à jamais avec un profond respect etc.

« P. S. M. de Saint-Agnan arriva ici hier à huit heures du soir et aussi-
« tôt qu'il présenta la lettre du Roi T. C. le Roi Cath. dépêcha un courrier
« à Ségovie pour mettre en liberté les deux prisonniers. »

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

	Pages.
CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.....	1

Archives d'Alcalá de Henares. — Lettres de Louis XIV à Philippe V et à la reine d'Espagne. — Lettres de Philippe V et de la reine d'Espagne à Louis XIV. — Lettres de Monseigneur, des ducs de Bourgogne et de Berry à Philippe V. — Documents relatifs aux rapports du duc d'Orléans et du roi d'Espagne. — Correspondance de M^e de Maintenon avec le roi et la reine d'Espagne. — Journal de l'abbé Mascara. — Archives de Simancas. — Documents relatifs à la princesse des Ursins. — Correspondances diplomatiques du comte d'Aguilar; — du duc d'Albe; — de don Feliz Cornejo; — du cardinal del Judge.

Archives du ministère des affaires étrangères. — Instructions aux ambassadeurs. — Correspondances du duc d'Barcourt; — de Marcin; — de Louville; — du cardinal et de l'abbé d'Estrées; — du duc de Gramont; — d'Amelot; — de Blécourt; — du marquis de Bonnac; — du marquis de Brancas; — du duc de Saint-Aignan; — des ducs de Vendôme et de Noailles. — Correspondance de Torcy et de la princesse des Ursins. — Lettres du chevalier du Bourck. — Documents divers.

Archives nationales. — Archives du ministère de la guerre. — Archives privées de M. le duc de la Trémolière et du château de Louville.

Documents publiés par MM. Hippéau, de Girardot, de Rambuteau, Louis Pâris. — Correspondance de M^e de Maintenon. — Lettres de M^e de Maintenon et de la princesse des Ursins. — Correspondance de « Madame » duchesse d'Orléans.

Mémoires de Noailles; — de Saint-Simon; — de Louville; — de Torcy. — Journal de Torcy. — Mémoires de Berwick; — de Villars; — de Saint-Philippe. — Mémoires et lettres de Filtz-Moritz; — Mémoires secrets de la cour d'Espagne. — Mémoires de Duclos.

Travaux de MM. Combès, de Courcy, de Vogüé, Giraud, Maldonado Macanaz, d'Arneth, von Noorden, Gödecke, Hippéau, de Grovestins, Raynal, Mignet, Legrelle.

Abréviations; éditions citées.

LIVRE PREMIER.

LOUIS XIV ENTREPREND DE RELEVER ET DE GOUVERNÉR L'ESPAGNE ;
LES INTRIGUES DE PALAIS ET LES DISSENSIONS DES FRANÇAIS FONT
AVORTER SES PLANS.

(1701-1705.)

CHAPITRE PREMIER.

	Pages.
La cour de France et la cour d'Espagne au commencement de 1701. — Louis XIV est forcé, contrairement à ses premières vues, de prendre en main le gouvernement de l'Espagne. — Ambassade du duc d'Harcourt.....	39
(1701.)	
I. La cour de France en 1701. — Louis XIV. — M ^{me} de Maintenon. — Le grand Dauphin. — Les ducs de Bourgogne et de Berry. — Le duc d'Orléans. — Madame. — Le marquis de Torcy. — Le chancelier Pontchartrain. — Le duc de Beaufort.	49
II. La cour d'Espagne en 1701. — Philippe V. — Le cardinal Porto-Carrero. — Don Manuel Arias. — Ubilla. — L'Amirante de Castille. — Le comte d'Aguilar. — Le marquis de Leganez. — Le marquis de Mancera. — Le marquis de Villafranca. — Le duc de Montalto. — Le comte de San-Estevan. — Le marquis del Fresno. — Le parti autrichien et la reine douairière. — Le parti français. — Le duc d'Harcourt. — Blécourt. — Le marquis de Louville.....	57
III. Premières intentions de Louis XIV à l'égard de l'Espagne. — Les lettres patentes de 1700. — Louis XIV veut que l'Espagne se gouverne elle-même. — Il défend à son ambassadeur d'assister au Despacho. — Objections du duc d'Harcourt. — Les Espagnols veulent être gouvernés par Louis XIV. — Comparaison de la monarchie espagnole et de la monarchie française. — Les grands. — L'esprit national des provinces et les fueros. — Mécanisme du gouvernement espagnol. Les conseils. — Le Despacho et son secrétaire. — Philippe V se soumet volontairement à Louis XIV. — Dispositions belliqueuses de l'Europe. — Inertie du gouvernement espagnol. — Louis XIV se décide à prendre la direction des affaires d'Espagne.....	71
IV. Comment Louis XIV exerce son autorité en Espagne. — Il dispose des principales fonctions. — Il confie à des Français le soin d'exécuter les réformes. — Orry et la réforme des finances. — D'Estrées et la marine. — L'ambassadeur de France admis au Despacho. — Maladie du duc d'Harcourt.....	77

CHAPITRE II.

Premières résolutions imposées par Louis XIV à Philippe V. — Il dirige sa vie privée aussi bien que sa politique. — Ambassade du comte de Marcin.....	77
(1701-1705.)	
Instructions de Marcin. — Conduite à tenir à l'égard du roi et de la reine. — Réformes à faire à la Cour. — L'Église. — Les fonctionnaires. — L'armée.....	77

	Pages.
I. Triomphe du parti français. — Opposition des Espagnols. — Mécontentement de Porto-Carrero et d'Arias. — Louville et d'autres Français exhortent Philippe V contre les Espagnols.....	80
II. Le mariage de Philippe V et de Marie-Louise de Savoie décidée. — Le roi d'Espagne se prépare à l'attendre à Barcelone. — Porto-Carrero reste à Madrid. — Le Despacho modifié suit le roi. — Le duc de Medina-Sidonia. — Bon accueil fait à Philippe V en Castille et en Aragon. — Voyage de la Reine. — Philippe V songe à passer en Italie. — Conseils de Louis XIV à ce sujet. — Arrivée de la Reine d'Espagne. — La princesse des Ursins. — Lettre de Louis XIV à Philippe V sur la conduite à tenir à l'égard de la reine. — Portrait de Marie-Louise de Savoie.....	83
III. Louis XIV dispose des fonctions publiques en Espagne. — Ce royaume devient pour lui un lourd fardeau. — Partout les Espagnols comptent sur les troupes et sur l'argent français pour soutenir la guerre. — Torcy songe à exiger les Pays-Bas comme compensation. — Ce projet ne peut être exécuté. — Difficultés soulevées contre le voyage d'Italie. — Opposition de Porto-Carrero. — Les États de Catalogne. — Philippe V veut emmener la Reine en Italie. — Louis XIV y consent. — Sa lettre rendue publique. — Mécontentement des Espagnols. — Louis XIV ordonne à Philippe V de laisser Marie-Louise en Espagne. — Soumission du Roi et de la Reine. — Marie-Louise régnante. — Organisation de son gouvernement.....	88

CHAPITRE III.

Louis XIV dirige le gouvernement de Marie-Louise en Espagne et celui de Philippe V en Italie. — Ambassade de Marcin (suite).....	99
--	----

(1702.)

I. Remarquable intelligence de la Reine. — Elle termine les états d'Aragon et revient à Madrid. — Sa correspondance avec Louis XIV. — Descente des Anglais près de Cadix. — Énergie de Marie-Louise. — Philippe V rappelé en Espagne par Louis XIV.	99
II. Conduite de Philippe V en Italie. — Ses conseillers français; son Despacho. — Le parti autrichien à Naples. — Précautions ordonnées par Louis XIV. — Il dissuade Philippe V d'avoir une entrevue avec le Pape. — Attitude du Souverain Pontife. — Entrevue du marquis de Louville et du Pape. — Amnistie accordée aux Messinois. — Conspiration à Naples. — Les vapeurs de Philippe V. — Il se rend à l'Armée. — Sa bravoure aux batailles de Santa-Vittoria et de Luzzara. — Satisfaction de Louis XIV. — Philippe V retombe dans l'inaction et ne songe plus qu'à revoir sa femme. — Lettre sévère de Louis XIV. — Reproches qu'il fait à la Reine. — Chagrin de cette princesse.....	103
III. Causes du retour de Philippe V en Espagne : dangers que court Marie-Louise; — Désastre de Vigo; — mécontentement des Castillans. — Fausses démarches du gouvernement français.....	114
IV. Louis XIV gouverne et administre souverainement les Pays-Bas espagnols. — Les consultes du conseil d'État lui sont communiquées. — Il dispose des places importantes et reçoit directement les pétitions des Espagnols. — Les grands d'Espagne assimilés aux ducs et pairs. — Torcy justifie le gouvernement français par une lettre au duc de Medina-Celi. — Louis XIV exige et obtient les remerciements solennels et publics du gouvernement espagnol.....	119

CHAPITRE IV.

	Pages.
Les intrigues de palais, les dissensions entre le marquis de Louville, la princesse des Ursins, le cardinal et l'abbé d'Estrées compromettent l'œuvre commencée par Louis XIV. — Ambassades du cardinal et de l'abbé d'Estrées.....	128

(1703-1704.)

Louville accuse Marcin d'in incapacité. — Louis XIV se décide à lui donner pour successeur le cardinal d'Estrées. — Instruction remise à ce cardinal.....	128
I. Rôle de la princesse des Ursins. — Sa puissance sur l'esprit de la Reine. — Rôle du marquis de Louville. — Sa puissance sur l'esprit du Roi. — Porto-Carrero affaibli et humilié.....	430
II. Démission de Porto-Carrero. — Philippe V décide de tenir seul le Despacho avec son secrétaire, le marquis de Rivas. — Fureur du cardinal d'Estrées. — Louville accuse la princesse des Ursins d'avoir conduit cette intrigue. — Violents reproches adressés par Torcy à la princesse. — Lettre accablante de Louis XIV à son petit-fils. — Désespoir et essais de justification de Philippe V. — Scène cruelle que lui fait Louville. — L'abbé d'Estrées se joint à Louville. — La reine tient tête à l'orage et justifie son mari auprès de Louis XIV. — Triomphe du cardinal d'Estrées soutenu par Louis XIV. — Humiliation du roi; récriminations de la reine d'Espagne. — Despotisme de Louville et des deux d'Estrées. — Mécontentement de plus en plus marqué des Espagnols.....	134
III. La princesse des Ursins prépare sa revanche. — Philippe V contresigne toutes les résolutions des cardinaux d'Estrées et Porto-Carrero, mais signale toutes leurs fautes à son aïeul. — Il finit par accuser Porto-Carrero. — Il envoie à Versailles Louville et Orry. — Accusations passionnées du cardinal d'Estrées contre Orry. — Philippe V regagne peu à peu Louis XIV à force de promesses et de soumissions. — Le rappel du cardinal d'Estrées décidé en principe. — Philippe V et Marie-Louise se déchaînent contre lui et obtiennent son rappel immédiat.....	134
IV. Triste situation de l'Espagne. — Elle est abandonnée du Portugal et de la Savoie. — Louis XIV irrité hésite à la défendre. — L'abbé d'Estrées, successeur de son oncle, entre avec Louville dans les mêmes intrigues. — Nouvelle démission de Porto-Carrero. — Rappel de Louville.....	150
V. Lutte de l'abbé d'Estrées et de la princesse des Ursins. — Conduite de la Reine à l'égard de la cour de Savoie. — Elle suit les conseils de Louis XIV et lui soumet ses lettres. — Guerre avec le Portugal. — Mission de Puysegur à Madrid. — Rappel de la princesse des Ursins. — Rappel de l'abbé d'Estrées. — Mission de Châteauneuf en Espagne.....	167

CHAPITRE V.

Les intrigues de palais continuent après le départ de la princesse des Ursins. — Mécontentement des Espagnols. — Les plans de réforme conçus par Louis XIV ont une première fois échoué. — Ambassade du duc de <u>Gramont</u>	176
---	-----

(1704-1705)

I. Le duc de Gramont et Philippe V à l'armée de Portugal. — Conduite de la Reine. — II. Instructions du duc de <u>Gramont</u> . — Démission du marquis de Mancera. — Nouvelle crise du Despacho. — Solution imposée par Louis XIV. — Le roi de France oblige	176
--	-----

	Pages.
son petit-fils à garder Rivas comme secrétaire du Despacho. — Colère de la Reine.	180
III. Soulèvement en Catalogne. — Prise de Gibraltar. — Les souverains de l'Espagne a la merci du roi de France. — Louis XIV désigne lui-même les membres du Despacho et consent à la retraite définitive de Porto-Carrero.....	185
IV. La reine d'Espagne ne se résigne pas à l'absence de la princesse des Ursins. — Ses paroles véhémentes au duc de Gramont. — Louis XIV lui écrit une lettre sévère, puis renonce à l'envoyer.....	189
V. La conduite de M ^{me} de Maintenon. — Elle est d'accord avec le roi. — Louis XIV arrive peu à peu à l'idée qu'il sera impossible de gouverner l'Espagne sans M ^{me} des Ursins. — Mission confiée au maréchal de Tessé. — Son voyage à Toulouse auprès de la princesse. — Accueil qui lui est fait à Madrid. — Il est le véritable auteur de la rentrée en grâce de M ^{me} des Ursins. — M ^{me} des Ursins va à Versailles.....	193
VI. Le duc de Gramont perdu au milieu des intrigues de la cour de Madrid. — Il engage Philippe V dans un commerce secret de lettres avec Louis XIV. — Le roi d'Espagne redemande la princesse des Ursins dans les lettres que voit la Reine, et s'oppose à son retour dans des lettres secrètes. — Celles-ci arrivent trop tard et Louis XIV décide de renvoyer la princesse à Madrid. — Joie de la Reine. — Le duc de Gramont et Philippe V combattent sous main cette résolution. — Louis XIV refuse de changer d'avis une fois de plus. — Humble soumission de Philippe V devant la Reine. — Il avoue à Louis XIV qu'il était jaloux de la princesse des Ursins.....	199
VII. La cabale du duc de Gramont est vaincue. — L'ambassadeur demande son rappel. — Ses invectives contre les principaux Espagnols. — Mécontentement général dans la Péninsule. — Toutes les réformes ont échoué.....	210

LIVRE DEUXIÈME.

LOUIS XIV GOUVERNE L'ESPAGNE PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AMELOT ET DE LA PRINCESSE DES URSINS. — LES RÉFORMES S'ACCOMPLISSENT ; MAIS LES DÉSASTRES DE LA GUERRE COMPROMETTENT LE TRÔNE DE PHILIPPE V ET FORCENT LOUIS XIV A ABANDONNER L'ESPAGNE. — AMBASSADE D'AMELOT.

(1705-1709.)

CHAPITRE PREMIER.

Le ministère d'Amelot et de la princesse des Ursins. — État de l'Espagne et projets d'Amelot.....

215

(1705)

Levée du siège de Gibraltar. — La Catalogne menacée. — Déplorable état de l'armée espagnole.....

215

I. La cour d'Espagne en 1705. — Le Roi. — La Reine. — Les grands. — Le duc de Veraguas. — Le comte d'Aguilar. — Le nonce Acquaviva. — Le duc de Medina-Celi. — Le connétable de Castille. — Autres personnages. — Le marquis de Rivas..

216

	Pages.
II. Toute puissance laissée par Louis XIV à la princesse des Ursins dans le choix de ses collaborateurs. — Amelot. — Orry. — Le chevalier du Bourck. — Le Père Robinet. — Le marquis de Mejorada, secrétaire du Despacho. — Grimaldo, secrétaire de la guerre et des finances. — Ronquillo, président de Castille. — Canalès, capitaine général de l'artillerie. — Le comte d'Aguilar, président du conseil d'Aragon. — Le connétable de Castille, grand maître de la maison du Roi.....	220
III. Programme du nouveau gouvernement.— Abaissement des grands. — Subordination des Ordres religieux au pouvoir royal. — Le régionaliste Macanaz. — Destruction des immunités provinciales. — Extension des charges fiscales de la Castille aux autres provinces. — Difficultés que présente en 1703 l'exécution de ce programme. — Rare valeur d'Amelot.....	225

CHAPITRE II.

Les premières réformes d'Amelot. — Les premiers grands revers de Philippe V. — Mission du comte d'Aguilar à Versailles et dispositions de la cour de France.	230
(Fin de 1705.)	

Appui prêté à Amelot par le roi et la reine d'Espagne.....	230
I. Arrivée de la princesse des Ursins à Madrid. — Premières mesures administratives et politiques prises par Amelot. — Arrestation de Léganès. — Affaire du capitaine des gardes. — A l'opposition des grands s'ajoute celle des moines. — Perte de Barcelone. — Révolte des royaumes de Valence et d'Aragon et de la Catalogne. —	230
II. Intentions de la France à l'égard de l'Espagne. — Ses négociations avec les alliés en 1705. — Concessions qu'elle fait à l'archiduc Charles.....	238
III. Mission du comte d'Aguilar à Versailles. — Dispositions personnelles de Louis XIV. — Conversation du comte d'Aguilar avec M ^{me} de Maintenon; — avec le duc d'Orléans; — avec le grand Dauphin. — Intervention énergique de ce prince en faveur de Philippe V. — Attitude du duc de Bourgogne. — Louis XIV se décide à secourir le roi d'Espagne.....	241
IV. Effet produit à Madrid par la prise de Barcelone. — Remontrances d'Aguilar et de Medina-Celi. — Philippe V à l'armée. — Marie-Louise régnante.....	245

CHAPITRE III.

Les désastres de 1706. — Héroïsme des Espagnols. — Premiers découragements de la France	249
---	-----

(1706)

I. Projets du maréchal de Tessé. — Louis XIV ordonne à Philippe V de prendre le commandement de ses troupes. — Philippe V veut modifier les plans de Tessé ; Louis XIV le lui défend. — Humble soumission du roi d'Espagne. — Siège de Barcelone; triomphe prochain. — Échec subit et irréparable; levée du siège. — Philippe V obligé de passer par la France.	249
II. Situation presque désespérée de l'Espagne. — Échecs en Estramadure. — Énergie de la Reine. — Invasion de la Castille. — Mépris injustifié d'Amelot pour les Espagnols. — Magnifique effort des Castillans en faveur de leur roi.....	255
III. Défaite des Français à Ramillies. — Effet produit à Versailles et à Madrid par ces désastres. — Philippe V arrive à Pampelune puis à Madrid.....	259
IV. Approche de l'ennemi. — Retraite de la Reine à Burgos. — Ses lettres à M ^{me} de	

	Pages.
Maintenon. — Les alliés à Madrid. — Dévouement et héroïsme du peuple. — Trahison de plusieurs grands et de nombreux fonctionnaires. — Conduite suspecte de Porto-Carrero. — Opinion du roi de France. — Mesures qu'il prend à l'égard de l'Espagne. — Philippe V rentre à Madrid.....	263
V. Amelot fait accepter au roi d'Espagne le principe d'un démembrément de la monarchie, comme base des négociations. — Douleur de ce prince. — Les négociations échouent. — Philippe V reprend sa liberté d'action.....	272

CHAPITRE IV.

Succès du roi d'Espagne. — Principales réformes accomplies par Amelot après la rentrée de Philippe V à Madrid et la victoire d'Almanza.....	277
---	-----

(1706-1707.)

Conseils de clémence donnés par Louis XIV à Philippe V. — Dureté d'Amelot et de la princesse des Ursins.....	277
I. Châtiment des partisans de l'Archiduc. — Nouvelle organisation des conseils. — Réduction du nombre des conseillers. — Décret sur les revenus et droits aliénés. — Hostilité des grands. — Protestation de Medina-Celi. — Amelot veut obliger l'Église à contribuer aux charges publiques. — Emprunt sur l'argenterie des églises.....	278
II. Grossesse de la reine d'Espagne. — Joie des Castillans. — Philippe V reste à Madrid — Précautions et mesures prises en vue de la naissance de l'Infant. — Accoucheur français. — Nourrices espagnoles. — Louis XIV parrain. — Naissance du prince des Asturies, don Louis. — Baptême du prince. — Réjouissances, présents et grâces.	282
III. Préparatifs faits pour la campagnes de 1707. — Galions du Mexique. — Troupes envoyées par Louis XIV. — Le duc de Berwick. — Victoire d'Almanza. — Effet produit par cette victoire à Versailles.....	287
IV. Louis XIV conseille à Philippe V d'en profiter pour étendre aux royaumes de Valence et d'Aragon les charges fiscales de la Castille. — Attitude singulière du duc d'Orléans. — Il se charge de transmettre à Philippe V les protestations des mécontents. — Philippe V passe outre et promulgue dans les deux royaumes la Pragmatique de 1707.....	289

CHAPITRE V.

Dissentiments entre les cours de France et d'Espagne au sujet des affaires de Rome et d'Italie. — La France abandonne l'Italie. — Politique religieuse d'Amelot.	296
--	-----

(1707-1708.)

Louis XIV accepte en principe le démembrément de l'empire espagnol et se résout à abandonner l'Italie.....	296
I. Évacuation du Milanais. — Douleur de Philippe V. — Sa lettre à Louis XIV. — Admirable réponse du roi de France. — Conquête du royaume de Naples par les Impériaux. — Invasion de la Provence par le duc de Savoie.....	297
II. Le Souverain-Pontife se tourne vers les Impériaux. — Le gallicanisme d'Amelot. — Les immunités ecclésiastiques violées en Espagne. — Sages conseils donnés par Louis XIV. — Le duc d'Uceda, ambassadeur d'Espagne, rappelé de Rome, malgré le	

	Pages.
roi de France. — Amelot échoue dans sa tentative d'introduire les maximes gallicanes en Espagne.....	302
III. Philippe V veut reconquérir l'Italie. — Lettre de Marie-Louise au duc de Savoie. — Projet de Philippe V sur le royaume de Naples. — Louis XIV lui refuse son concours. — Le pape désire être délivré de la domination autrichienne. — Tentative pour former une ligue en Italie. — Mission de Tessé. — Perte de la Sardaigne. — Échecs de la France et de l'Espagne. — L'Empereur envoie une armée en Italie. — Le Pape forcé de reconnaître l'archiduc Charles comme Roi Catholique. — Le nonce du pape chassé d'Espagne, malgré les conseils de Louis XIV. — L'Italie perdue.....	308

CHAPITRE VI.

Revers et découragement de la France; ses concessions aux alliés. — État de la France et de l'Espagne en 1709. — Louis XIV se résout à abandonner l'Espagne. — Fin de l'ambassade d'Amelot.....	319
---	-----

(1708-1709.)

Revers de la France en 1708. — Échec de l'entreprise d'Écosse. — Campagne de Flandre. — Défaite d'Oudenarde.....	319
I. Louis XIV demande la paix. — Exigences des Hollandais. — Louis XIV se contente de l'Italie pour Philippe V. — Propositions humiliantes des alliés. — Philippe V déclare qu'il ne quittera l'Espagne qu'avec la vie. — Prise de Lille. — Énergie de la princesse des Ursins. — Elle essaie de relever le courage de la cour de France. — Amelot affirme que l'Espagne peut encore soutenir la guerre. — Louis XIV lui ordonne de ne laisser aucune espérance au Roi d'Espagn.....	320
II. Louis XIV a-t-il voulu sincèrement abandonner l'Espagne? — Situation de la France au commencement de 1709. — Cabales et divisions. — Le ministère. — Cabale des « Seigneurs. » — Cabale de Meudon. — Faiblesse de Chamillard. — Desmaret. — Dissensions religieuses. — Rigueur de l'hiver. — La famine. — Les insurrections. — Fausses nouvelles. — Courage de Louis XIV.....	327
III. L'Espagne moins abattue que la France. — Dispositions des provinces. — Confiance de la cour. — L'ambassadeur de France. — Principaux membres du gouvernement. — Leurs intentions.....	335
IV. Louis XIV se résout, en avril 1709, à abandonner Philippe V et le lui fait savoir. — Philippe V se refuse à souscrire aux conditions de paix que propose son aïeul. — Il se livre entièrement aux Espagnols. — Réveil patriotique des grands et du peuple. — Audience accordée aux grands par Philippe V. — Amelot en est informé par la Reine. — Il demande son rappel. — Il demande en même temps que la princesse des Ursins reste en Espagne. — Amelot revient en France. — Mauvais accueil qui lui est fait.....	340

LIVRE TROISIÈME.

LOUIS XIV ABANDONNE L'ESPAGNE ET CESSE DE LA GOUVERNÉR,
MAIS IL REFUSE DE LUI FAIRE LA GUERRE. — LÉGATION DE
BLÉCOURT; MISSIONS EXTRAORDINAIRES DES DUCHES DE NOAILLES
ET DE VENDÔME.

(1709-1710.)

CHAPITRE PREMIER.

	Pages.
Louis XIV abandonne l'Espagne à ses propres forces.....	349
1709.	
Séparation de la France et de l'Espagne.....	349
I. Négociation du comte de Bergeick avec la Hollande. — Les lettres de Philippe V marquent presque de l'animosité contre la France.....	350
II. Louis XIV veut sincèrement la paix. — Concessions extrêmes faites par le président Rouillé. — Délibérations du Conseil; avis des princes et des ministres. — Les alliés veulent que Louis XIV fasse la guerre à son petit-fils. — Rupture des négociations.....	353
III. Pour prouver la sincérité de ses intentions, Louis XIV continue à ne pas secourir le roi d'Espagne. — Il consent seulement à lui laisser provisoirement quelques troupes pour sa sécurité personnelle.....	357

CHAPITRE II.

Louis XIV cesse de gouverner l'Espagne. — Blécourt chargé d'affaires.....	361
---	-----

(1710.)

Abandon politique, aussi bien que militaire de l'Espagne par Louis XIV.....	6
I. Indignation de la princesse des Ursins. — Ses violents reproches à la cour de France. — Ses lettres à M ^{me} de Maintenon et au duc de Noailles.....	361
II. Ordres donnés à Blécourt et au maréchal de Bezons. — La haine contre les Français se réveille en Espagne. — Le comte de Bergeick à Versailles. — Louis XIV autorise dans ses dépêches les expressions les plus fortes contre la France. — Les négociations séparées de Philippe V échouent.....	363
III. Louis XIV refuse d'envoyer Vendôme en Espagne. — Le maréchal de Bezons lui-même refuse de livrer bataillé. — Il est rappelé en France avec les dernières troupes françaises.....	369
IV. Louis XIV veut faire céder par Philippe V à l'électeur de Bavière les dernières places des Pays-Bas. — Mission d'Iberville. — L'Espagne sur le point de se déclarer contre la France. — Hésitations du gouvernement français.....	372

CHAPITRE III.

	Pages.
Les dispositions de la cour de France à l'égard de l'Espagne. — Les alliés veulent obliger Louis XIV à déclarer la guerre à Philippe V. — Hésitations et revirements de la politique française.	378

(1710.)

I. Mme de Maintenon veut la paix à tout prix. — Reproches que lui fait la princesse des Ursins. — Prières que lui adressent le roi et la reine d'Espagne. — Elle conseille au roi de déclarer la guerre à l'Espagne si Philippe V refuse d'abdiquer.....	378
II. Dispositions du grand Dauphin favorables à Philippe V. — Il finit par consentir à la promesse d'un subside aux alliés. — Sentiments belliqueux du duc de Berry. — Le duc de Bourgogne après la campagne de Flandre. — Il croit la paix indispensable à la France. — Il ne consent pas à la guerre contre Philippe V: — A la dernière extrémité il se rallie à l'opinion du Dauphin.....	382
III. Le duc d'Orléans. — Dans quelle mesure il est coupable à l'égard de Philippe V. — Opinion de Madame.....	389
IV. Les exigences des alliés en 1710. — Conférences de Gertruydenberg. — Louis XIV laisse la princesse des Ursins à Madrid. — Il se plaint de l'attitude de l'Espagne.....	392
V. Arrestation du duc de Medina-Celi. — Le gouvernement français étranger à cette affaire. — Dernières délibérations du conseil du roi sur la paix à tout prix. — Nouvelles et extrêmes concessions faites aux alliés. — Elles sont rejetées. — Louis XIV renoue avec l'Espagne.....	397
VI. Joie de Philippe V et de la reine en apprenant la rupture des conférences de Gertruydenberg. — Vendôme envoyé en Espagne.....	406
VII. Déroute de Saragosse. — Le gouvernement français perd de nouveau courage. — Mission d'une importance décisive confiée au duc de Noailles. — De son rapport dépend le sort de l'Espagne.....	409

CHAPITRE IV.

Louis XIV procède à une enquête sur la situation politique et militaire de l'Espagne et se décide à renouer avec cette puissance	415
--	-----

(Fin de 1710.)

Philippe V se retire à Valladolid.....	415
I. Le duc de Noailles est chargé d'obtenir son abdication volontaire. — Dévouement des Espagnols à leur roi. — Adresse des grands d'Espagne à Louis XIV. — Ferme résolution de Philippe V de rester fidèle à l'Espagne. — Sa lettre à Louis XIV.....	416
II. Le duc de Vendôme se rend compte des ressources militaires de l'Espagne. — Il croit à la possibilité d'une nouvelle campagne. — Arrivée du duc de Noailles à Vervins. — Son rapport à Louis XIV. — Le roi de France décide de renvoyer une armée en Espagne.....	420
III. Bataille de Villa-Viciosa. — Sentiments divers qu'elle excite en France. — Joie de Louis XIV. — Ses lettres à la cour d'Espagne. — Prise de Girone par le duc de Noailles. — Les affaires d'Espagne rétablies à la fin de 1710.....	423

CHAPITRE V.

	Pages.
L'Espagne et la France après la victoire de Villa-Viciosa. — Louis XIV détermine la ligne de conduite qu'il suivra jusqu'à sa mort à l'égard de l'Espagne.....	427
(1711.)	
Partis divers qui se présentent à Louis XIV à l'égard de l'Espagne en 1711.....	427
I. Prépondérance de Vendôme en Espagne. — Il dirige la politique aussi bien que la guerre. — Suite des négociations relatives à la cession des Pays-Bas à l'électeur de Bavière. — Philippe V croit pouvoir les donner au prince Eugène. — Prétendue trahison de celui-ci. — Louis XIV détroupe le roi d'Espagne.....	427
II. Mort de l'empereur Joseph I ^r . — Lettre de Philippe V à l'archiduc Charles. — Dispositions plus pacifiques de l'Angleterre. — Vendôme chargé d'obtenir du roi d'Espagne les concessions nécessaires.....	432
III. Inaction de l'armée après Villa-Viciosa. — On renonce à tenter le siège de Barcelone.....	433
IV. Désorganisation politique de l'Espagne. — Les affaires d'Aragon. — Philippe V annulé par la Reine et la princesse des Ursins. — Louis XIV songe à lui donner un premier ministre cardinal et italien. — Mécontentement de la princesse des Ursins et de Philippe V. — Ils veulent faire revenir Amelot et rétablir toutes choses comme en 1709. — Louis XIV s'y refuse. — Le duc de Vendôme chargé d'assister Philippe V. — Alberoni, intermédiaire entre la princesse des Ursins et lui. — Une solution définitive devient nécessaire. — Politique adoptée par Louis XIV.....	440

LIVRE QUATRIÈME.

LOUIS XIV SE PROPOSE DE MAINTENIR UN ACCORD POLITIQUE ÉTROIT ENTRE LES DEUX GOUVERNEMENTS DE L'ESPAGNE ET DE LA FRANCE, MAIS IL RENONCE A GOUVERNER L'ESPAGNE ET FAIT DE LA SÉPARATION DES DEUX MONARCHIES LA BASE DE LEUR DROIT PUBLIC.

(1711-1715.)

CHAPITRE PREMIER.

	Pages.
Louis XIV oblige l'Espagne à traiter, mais renonce à la gouverner. — Ambassade du marquis de Bonnac.....	449
(1711-1713.)	
Instructions du marquis de Bonnac.....	449
I. L'Espagne doit être indépendante. — État actuel de ce royaume et de son gouvernement. — Le marquis de Bonnac doit amener Philippe V à signer la paix.....	450

	Pages,
II. Premiers succès de Bonnac. — Plein pouvoir donné par Philippe V à Louis XIV. — Nouvelles exigences des Anglais. — Le roi d'Espagne cède à contre-cœur. — Bonnac conseille au gouvernement français de le traiter avec déférence et douceur. — Bergeick s'oppose aux vues de Louis XIV. — Les plénipotentiaires espagnols ne sont pas admis à négocier.....	453
III. Philippe V revient sur une partie de ses concessions. — Mécontentement et menaces de Louis XIV. — Ce prince s'abstient de toute intervention dans les affaires intérieures de l'Espagne.....	458

CHAPITRE II.

Louis XIV décide Philippe V à renoncer à ses droits éventuels au trône de France.	463
---	-----

(1712.)

I. La mort de Monseigneur. — Douleur qu'elle cause à Madrid. — Mort du duc de Bourgogne. — Mort du duc de Bretagne.....	463
II. Proposition des plénipotentiaires anglais après la mort de Monseigneur. — Nouvelles exigences après la mort du duc de Bourgogne. — Torcy déclare la renonciation de Philippe V impossible. — Projets chimériques de la cour d'Espagne.....	467
III. Les Anglais exigent la renonciation. — Démarches pressantes du roi de France auprès de Philippe V. — Ce prince se détermine à céder moyennant certains avantages territoriaux. — On les lui refuse.....	476
IV. Louis XIV essaie d'obtenir quelque chose. — Les Anglais lui proposent la souveraineté d'une partie de l'Italie pour Philippe V qui conservera ses droits au trône de France. — Louis XIV supplie Philippe d'accepter. — Philippe V déclare qu'il restera fidèle à l'Espagne. — Dépêche menaçante confiée à Bonnac.....	488
V. Audience que lui accorde le roi d'Espagne. — Ce prince consent à renoncer à ses droits au trône de France.....	492

CHAPITRE III.

Les Renonciations en Espagne et en France.....	502
--	-----

(1712-1713.)

I. Le bruit court que la renonciation de Philippe V n'est ni sincère, ni complète. — Démenti donné par Bonnac. — Une junte espagnole prépare l'acte de renonciation. — Formalités réclamées par les Anglais.....	502
II. Rapprochement entre l'Espagne et l'Angleterre. — Cérémonie de la renonciation à Madrid. — Nouvelle loi de succession en Espagne. 1713.....	507
III. Garanties données en France aux renonciations de 1713. — Discussion de l'opinion de Saint-Simon. — Récit de la séance du Parlement. — Les lettres patentes de 1713. — Les actes des renonciations.....	518
IV. Douleur de Philippe V obligé d'accepter le démembrement de ses États. — La paix paraît désastreuse à l'Espagne. — Philippe V ne veut plus que Louis XIV négocie pour lui. — Le roi de France ne tient pas compte de ce désir. — Il menace de retirer ses troupes. — Philippe V est contraint d'adhérer aux préliminaires de la paix avec l'Angleterre et la Savoie.....	534

CHAPITRE IV.

	Pages.
Divergences entre la France et l'Espagne. — Louis XIV veut sincèrement la paix et l'exécution des renoncations. Philippe V s'y oppose. — Les difficultés qui se développeront au temps de la Régence naissent du vivant de Louis XIV. — Ambassade du marquis de Brancas	540

(1713-1714.)

I. Raisons véritables des divergences entre la France et l'Espagne. — La pensée de Louis XIV et celle de Philippe V.....	541
II. Difficultés que fait Philippe V pour traiter avec la Hollande. — La souveraineté de la princesse des Ursins. — Lettres de cette princesse au duc d'Ossone. — Haine que lui porte l'empereur Charles VI. — Vive opposition des Hollandais. — Mécontentement de Louis XIV contre son petit-fils. — Il est obligé de le laisser faire. — Grave incident causé par le duc d'Ossone. — Colère de Louis XIV. — Il déclare qu'il ne fera jamais la guerre pour la princesse des Ursins. — Philippe V se soumet lorsque Louis XIV lui refuse tout secours pour reprendre Barcelone. — Il cherche à revenir sur son consentement. — Le traité avec la Hollande est enfin signé.....	542
III. Paix avec le Portugal. — Mauvaise volonté de l'Empereur. — Mauvaise foi des alliés lors de l'évacuation de la Catalogne. — Les alliés veulent exiger le maintien des priviléges en faveur des révoltes. — Négociations entre la France et la maison d'Autriche. — Difficultés relatives aux Catalans et à la princesse des Ursins. — Transaction. — L'empereur conserve le titre de Roi Catholique. — Traité de Rastadt. — L'Espagne n'y est pas comprise. — Indignation de Philippe V. — Mission du cardinal del Judgee.....	550

CHAPITRE V.

La cour d'Espagne en 1714. — La mort de Marie-Louise de Savoie. — Les dernières réformes d'Orry et de la princesse des Ursins. — La mission du cardinal del Judgee.....	561
---	-----

(1714.)

I. État de la cour d'Espagne. — Le gouvernement. — Impopularité d'Orry. — Animosité contre la princesse des Ursins.....	561
II. Le marquis de Brancas, ambassadeur de France, entre dans les intrigues opposées à ces deux personnages. — Nouveau rôle imposé par Louis XIV à ses représentants à Madrid. — Qu'ils aient de l'autorité, mais sans entrer dans les conseils. — La haine contre les Français. — Inquiétude croissante de Louis XIV. — Il veut rappeler Orry ; Philippe V s'y oppose de toutes ses forces.....	567
III. Maladie et mort de la reine Marie-Louise. — Jugement sur cette princesse..	571
IV. Le roi entièrement livré à la princesse des Ursins. — Grandes réformes qu'elle exécute avec Orry. — Secrétaires d'Etat. — Abaissement du conseil de Castille. — Nouvelle administration des finances. — Centralisation administrative.....	574
V. Instructions données par Philippe V au cardinal del Judgee. — Mort du duc de Berry. — Lettres secrètes du cardinal del Judgee à Philippe V au sujet des renoncations. — Réponse de Grimaldo : Philippe V résolu à annuler sa renonciation en temps opportun. — Il exige la tutelle du jeune Louis XV et la Régence. — Conversations du cardinal del Judgee et de Torcy sur cette matière. — Louis XIV inébranlablement résolu à observer les renoncations. — Il demande le rappel du cardinal del Judgee.....	579

CHAPITRE VI.

	Pages.
La disgrâce du cardinal del Judice. — Le mariage de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. — La chute de la princesse des Ursins	591

(1714.)

I. Le cardinal del Judice est disgracié par Philippe V. — Inquiétudes qu'il causait à la princesse des Ursins, depuis que Louis XIV l'avait recommandé comme premier ministre. — Mission secrète qu'elle fait confier au prince de Chalais. — Le mariage de Philippe V et d'Élisabeth Farnèse. — Consentement à peine demandé à Louis XIV. — Bienveillance de ce monarque à l'égard de Judice ; sa malveillance à l'égard du prince de Chalais	591
II. La princesse des Ursins cherche une vengeance contre Judice. — Le livre de Macanaz. — Sa condamnation par Judice, grand inquisiteur. — Judice exilé en France	595
III. La princesse des Ursins n'a été victime ni de l'Inquisition, ni d'une machination ourdie à Versailles. — Caractère d'Élisabeth Farnèse. — La princesse des Ursins s'apprête à la dompter. — La Reine est résolue à ne pas se soumettre. — Divers rapports sur sa conduite et ses intentions. — Le roi de France lui envoie le duc de Saint-Aignan. — Elle passe douze jours avec la reine douairière. — Effacement du cardinal del Judice. — Relation d'Alberoni. — On s'attend à quelque éclat	598
IV. Entrevue de Jadraque et renvoi de la princesse	610
V. Tergiversations de Philippe V. — Sa faiblesse devant sa femme. — Sa lettre à Louis XIV pour expliquer sa conduite en cette affaire. — Il n'avait pas prémedité le renvoi de la princesse. — Son ingratITUDE à l'égard de M ^{me} des Ursins. — Louis XIV la lui reproche. — Jugement sur M ^{me} des Ursins	614

CHAPITRE VII.

La cour de France et la cour d'Espagne en 1715:	622
---	-----

Profond changement à la cour d'Espagne.

I. La reine; son caractère despote. — Philippe V soumis à sa femme et à son confesseur. — Renvoi du père Robinet et retour du père Daubenton. — Le père de Malboau	622
II. Éducation du prince des Asturies. — Ses lettres à Louis XIV. — Le cardinal del Judice gouverneur du prince. — Retour imminent de la reine douairière. — Elle finit par rester en exil	625
III. Alberoni prépare la ruine de Judice. — Intrigues de ce personnage. — Orry est chassé, Macanaz exilé. — Louis XIV défend à Saint-Aignan, son ambassadeur, de se mêler des affaires intérieures de l'Espagne	632
IV. La cour de France à la fin de la guerre de succession. — Elle fait déjà prévoir le temps de la Régence. — Louis XIV et M ^{me} de Maintenon. — L'influence de cette dernière augmente. — Détails curieux donnés par le journal de Mascara. — Rôle que lui attribue don Félix Cornejo. — Lettres que lui écrit le roi d'Espagne. — Accueil qu'elle fait à la princesse des Ursins après sa disgrâce. — Elle se conforme en tout aux volontés du roi	635

CHAPITRE VIII.

	Pages.
Intrigues de Philippe V pour obtenir la régence. — Mesures de Louis XIV pour l'assurer au duc d'Orléans. — Ambassades du duc de Saint-Aignan à Madrid et du prince de Cellamare à Paris. — Mort de Louis XIV.....	649

(1715.)

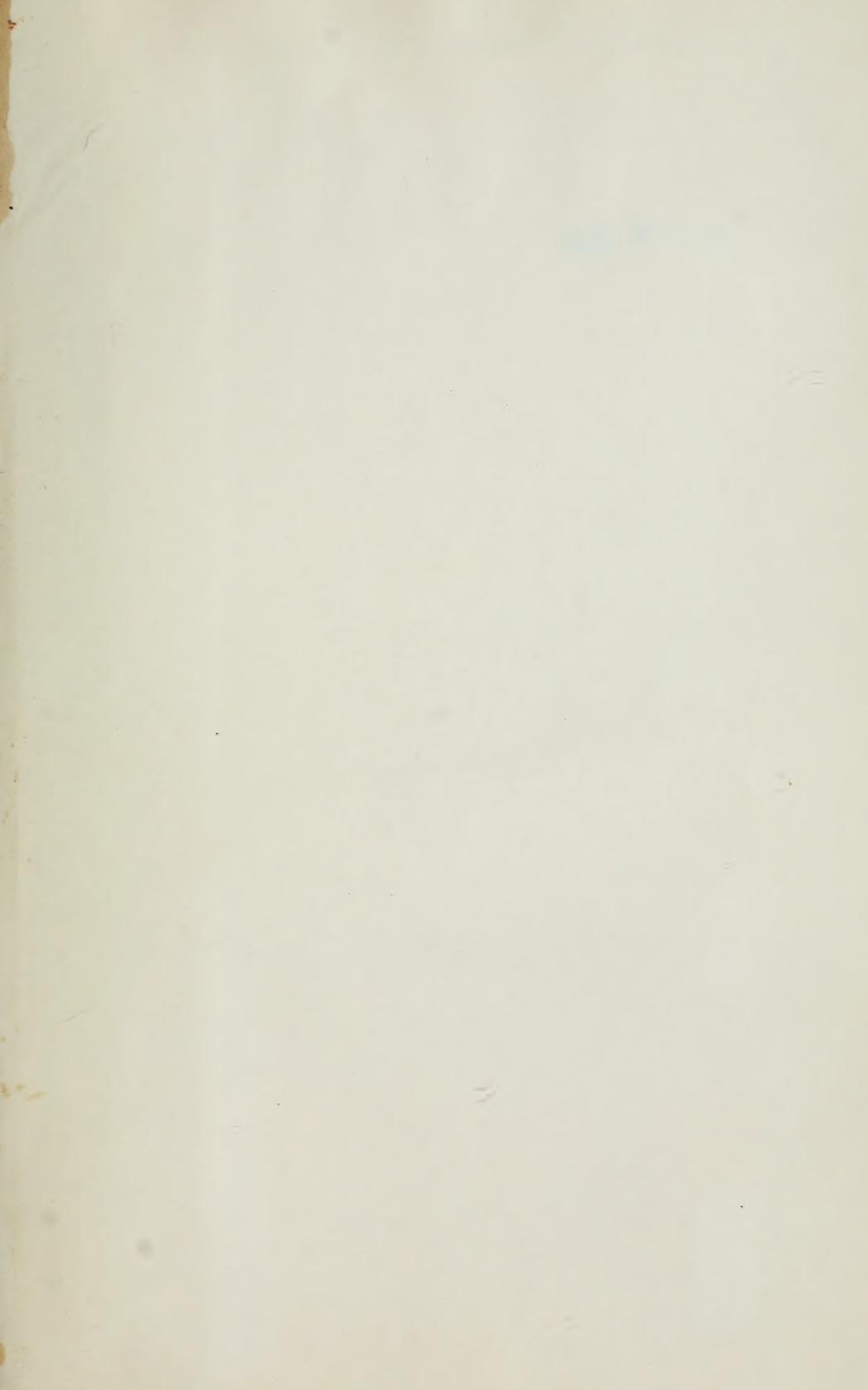
Le roi de France complète son œuvre en achevant la soumission de l'Espagne à son petit-fils et en séparant les deux couronnes par l'organisation de la régence.

I. Le siège de Barcelone. — Conseils généreux et humains donnés par le roi de France à Philippe V. — Soumission de la Catalogne. — Conquête de Majorque et d'Iviça. — Intrigues de l'Angleterre et de l'Autriche. — Fierté de Philippe V. — Pacification générale.....	649
II. Les commerçants français en Espagne. — Difficultés provisoirement aplanies....	657
III. Louis XIV prépare et amène la réconciliation de Philippe V et du duc d'Orléans. — Mise en liberté de Flotte et de Régnault. — Échange de lettres entre le duc d'Orléans, le roi et la reine d'Espagne.....	660
IV. Les conseils et les mémoires du Père de Malbois sur les renonciations.....	663
V. Instructions de Philippe V au prince de Cellamare. — Politique recommandée à Cellamare pour créer au roi d'Espagne un parti à Paris et dans les provinces. — Conversation du prince de Cellamare et de M. de Lassai. — Conversations du même avec Torcy, avec M ^{me} de Maintenon.....	670
VI. Testament de Louis XIV. — Conjectures du public. — Cornejo et Mancara. — Louis XIV sauvegarde les droits du duc d'Orléans. — Véritable interprétation de ses dernières paroles à ce prince.....	676
VII. En prévision de la mort du roi, Philippe V se prépare à passer en France. — La fermeté de Louis XIV pendant sa dernière maladie déjoue ces projets. — Lettres que reçoit Philippe V au sujet de la mort de Louis XIV. — Sa douleur en apprenant la mort du roi de France. — Services que Louis XIV lui avait rendus. — Conclusion.....	680

APPENDICE.

I. Préambules des instructions remises en 1711 au marquis de Bonnac. — II. Portrait des principaux personnages de la cour d'Espagne, fait en 1705 par le duc de Gramont. — III. Supplique des grands d'Espagne à Louis XIV, en 1710. — IV. Actes relatifs au projet de cession des Pays-Bas au prince Eugène (1711). — V. Lettres relatives à la réconciliation de Philippe V et du duc d'Orléans (1715)...	683
---	-----





La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date due

DEC 20 '78 

DEC 06 '78 

DEC 10 '79

DEC 10 '79 

MAR 15 '81 

MAR 03 '81 

FEB 10 '82 

FEB 26 '82 

- MAR 02 '82 

JAN 2 2009 



a39003



002143500b

CE DP 0194 • 3

•B34 1889

COO BEAUDRILLART PHILIPPE V E

ACC# 1080921

